

## Manfred Overmann

### Module multimédia sur la guerre d'Algérie



## L'Algérie

### Dossier de textes avec des fiches pédagogiques (Niveau B1-C1)

La guerre d'Algérie:

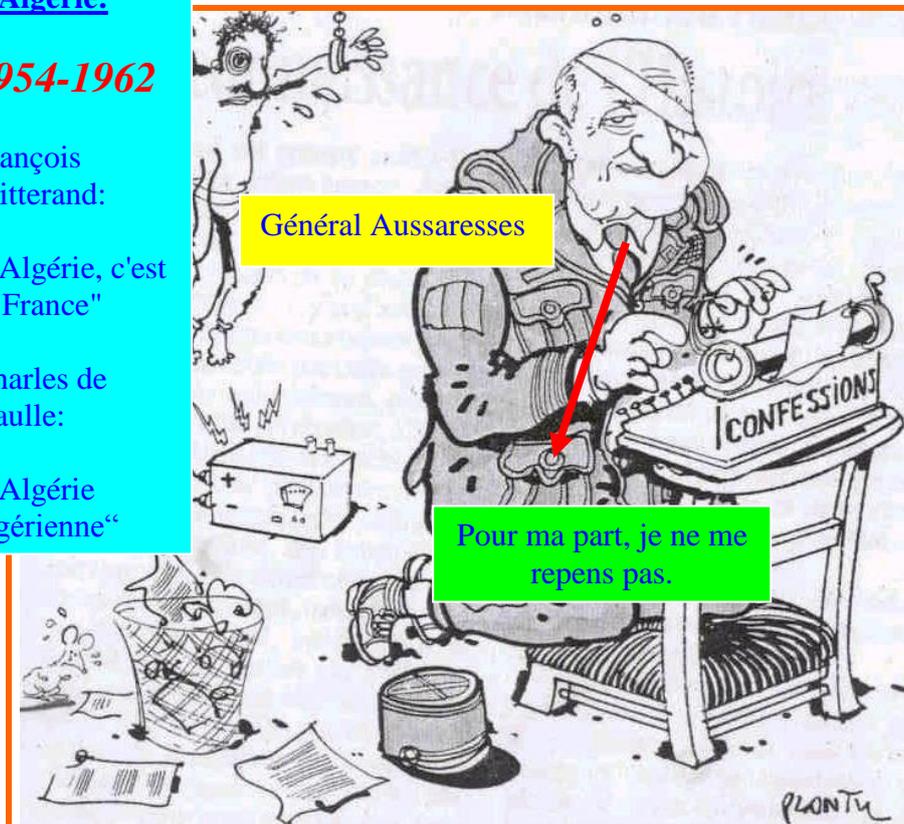
**1954-1962**

François Mitterrand:

"l'Algérie, c'est la France"

Charles de Gaulle:

"l'Algérie algérienne"



# Sommaire

<b>Introduction</b>	4
Caricatures sur l'Algérie	6
<b>1. Géographie</b>	9
Cours B1-B2	9
Comparaison des données factuelles entre l'Algérie et la France	15
<b>2. Histoire</b>	19
La guerre d'Algérie – Cours B2	19
Le coup d'éventail	26
Les circonstances de la conquête française d'Alger en 1830	27
Des débuts de la conquête de l'Algérie (1830 – 1848)	28
<i>2.1. France-Algérie : La déchirure</i>	40
Entre 1954-1962 : L'Algérie, c'est la France	41
La violence de la guerre	42
La scission de l'opinion	43
Les porteurs de valise	43
Le rôle de l'OAS	44
Les accords d'Évian	44
Un million de rapatriés	45
Paris – Alger, 35 ans après	46
<i>2.2. La fin de 40 ans de silence</i>	49
La vérité sur la torture	51
La France rend enfin hommage aux harkis	51
Les chiffres de la guerre d'Algérie	52
<i>2.3. La blessure des harkis devant les tribunaux</i>	54
Qui sont les harkis	56
Les harkis à travers la presse	57
De Gaulle et la tragédie des harkis	59
<i>2.4. La guerre d'Algérie et la torture</i>	61
Article paru dans Le Monde 22.06.2000	61
Le rôle de l'armée française hier et aujourd'hui	67
Le témoignage d'une victime de torture	71
La torture à travers la presse	77
<i>2.5. Les massacres du 17. octobre 1961</i>	80
<i>2.6. Les accords d'Évian</i>	86
<i>2.7. Extraits de la constitution</i>	91
<i>2.8. Six discours parlementaires (1954-1962)</i>	96
<i>2.9. La guerre d'Algérie de 1944 à l'indépendance par Eric Ranguin</i>	104
<i>2.10. Chronologie</i>	110

<b>3. Enseignement</b>	
3.1. La colonisation telle qu'on l'enseigne	114
3.2. Pour ou contre le foulard islamique à l'école	126
<b>4. Le Manifeste des 121 et le rôle des intellectuels</b>	129
4.1. Jean-Paul Sartre et la guerre d'Algérie : Un engagement déterminé contre le colonialisme	132
4.2. Camus et la guerre d'Algérie Camus, l'Algérie au cœur	140 141
4.3. Le tourment algérien d'Albert Camus, par Jean Daniel Le Nouvel Observateur du 4 au 10 mai 2006	143
4.4. Les intellectuels et les guerres d'Algérie et du Vietnam	146
4.5. Entretiens avec Henri Alleg et extraits de son livre « La question »	152
<b>5. Textes supplémentaires</b>	181
a) Algérie (1830-1945) : La période française	181
b) Algérie (1945-1954) : Du nationalisme vers l'indépendance	191
c) Algérie (1954-1962) : De la guerre à l'indépendance	196
d) Algérie (1962-1992) : La transition de l'après-indépendance : Un pays au bord de la guerre civile	208
e) Algérie (1997-1999) : Les derniers actes du conflit – Élections et reddition de l'A.I.S.	219
f) Algérie : 1962 à nos jours	224
g) La guerre d'Algérie a commencé à Sétif : Faces cachées de la seconde guerre mondiale, Le Monde diplomatique, Mai 2005	228
h) Haro sur les écoles francophones, Libération 2.03.2006	232
i) Le Maroc et l'Algérie n'ont pas la même vision de la colonisation française, Le Figaro 27.01.2006	233

## Introduction

Déjà en septembre 1957 la *Commission de sauvegarde des droits et des libertés individuelles* avait constaté dans un rapport accablant que la torture était une pratique quasiment institutionnalisée en Algérie. Pourtant la France a confisqué cette mémoire et même refusé d'employer le terme de guerre jusqu'au 10 août 1999 lorsque l'ordre du jour à l'assemblée nationale engage la discussion sur la proposition de loi relative à la substitution de l'expression *aux opérations effectuées en Afrique du Nord* par l'expression *guerre d'Algérie*. « Cette proposition de loi permettra aussi de réparer une injustice à l'égard des anciens combattants d'Algérie et de rétablir une vérité historique trop longtemps pudiquement dissimulée sous les vocables ambigus de *maintien de l'ordre*, de *pacification*, voire d'événements *d'Algérie* ». (<http://www.assemblee-nat.fr/>)

En 2000 maintes articles et extraits de témoignages sur le sort des harkis et de leurs familles paraissent dans la presse (<http://www.harkis.com/presse>). Depuis ces révélations et les aveux des tortionnaires de l'époque, du général Massu et d'Aussaresses, le 23. Novembre 2000 dans le journal *Le Monde*, le voile sur cette sale guerre dont le nom a été trop longtemps étouffé et occulté commence tout doucement à se lever.

Dans l'interview accordée à *Le Monde*, Aussaresses qui fut le responsable des services de renseignements à Alger en 1957, déclare: « La torture ne m'a jamais fait plaisir, mais je m'y suis résolu quand je suis arrivé à Alger. À l'époque, elle était déjà généralisée. Si c'était à refaire, ça m'emmerderait, mais je referais la même chose, car je ne crois pas qu'on puisse faire autrement. » Dans son livre *Services spéciaux. Algérie 1955-1957*, paru en mai 2001, l'ancien général estime qu'il a accompli son devoir envers le gouvernement français et fait observer que François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, fut parfaitement renseigné sur l'emploi de la torture à l'époque.

Le 30 août 2001 une plainte est déposée à Paris contre la France pour crime contre l'Humanité par l'association des harkis (<http://www.harkis.com/plainte.htm>). C'est comme s'il s'agissait d'une sorte de revanche de l'histoire. *L'Express* qui a présenté les pièces du dossier et ouvert le débat constate dans un article du 30.08.2001 que le pays des droits de l'homme « se voit menacé d'être poursuivi en justice (...) Une accusation que l'on pouvait croire réservée aux tyrans et aux massacreurs, aux Pinochet ou aux bouchers des Balkans. » (<http://www.lexpress.fr/>).

En février 2001 le journaliste Maurice T. Maschino publie dans *Le Monde Diplomatique* (<http://www.monde-diplomatique.fr/>) un article sur *La colonisation telle qu'on l'enseigne. L'histoire expurgée de la guerre d'Algérie* qui suscite de nouveaux émois et ranime le débat. Il dénonce ostensiblement la présentation atténuée et euphémique de la guerre d'Algérie dans les manuels scolaires comme « une belle aventure intellectuelle dont le bilan serait globalement positif (...) Instructions ministérielles, programmes, horaires, manuels, tout l'arsenal pédagogique est mis en œuvre pour que les élèves des écoles, des collèges et des lycées en sachent le moins possible. » Entre les programmes réduits ou réducteurs et la volonté de ne pas vouloir « surcharger les élèves de mauvais souvenirs » la vérité a bien du mal à se frayer un chemin et les traces de la torture et des crimes de l'histoire coloniale française restent toujours camouflées derrière un bilan globalement positif, mais, hélas, dans une culture du mensonge. De quel droit les français, si fiers de l'histoire de la *Résistance*, considèrent-ils que les maquisards et les patriotes algériens du Front de libération nationale fussent des fellaghas ou terroristes ?

Pour servir l'objectivité historique la *mission civilisatrice* de l'enseignement exige l'examen des faits et ne peut accepter une propagande positive de la colonisation européenne en guise d'un cours d'histoire banal. Comment faire comprendre aux élèves la guerre d'Algérie si nous refusons de parler des centaines de milliers de victimes et des crimes commis contre l'humanité par un régime politique qui, jadis, voulait étendre les valeurs républicaines à toute l'Europe ?

Si nous voulons faire respecter et assimiler à nos élèves les valeurs de la démocratie, si nous voulons les faire réfléchir sur le passé, il faudra dévoiler et dénoncer aussi les abominations et les infamies d'un passé pas toujours glorieux. Les manuels resteront toujours un échantillon révélateur de la mémoire officielle tel qu'on l'enseigne. Alors n'est-il pas cynique de camoufler les saccages, les violences, les exactions et d'autres horreurs du colonialisme derrière les lunettes tricolores de l'autosatisfaction pour livrer à nos élèves un passé épuré et sans bavures ?!

Malgré les volontés affichées de faire la lumière sur les « dévoiements » de cette guerre, les historiens doivent toujours se prémunir d'une dérogation durement arrachée aux autorités pour obtenir l'autorisation d'accès aux archives les plus sensibles sur la guerre d'Algérie. Alors, il reste à se demander si l'on veut sacraliser le drapeau français. Dans un article du 30 janvier 2003 le *Nouvel Observateur* dévoile qu'on vient de faire voter dans une posture patriotique un amendement « qui réprime durement les manquements au respect du drapeau et de l'hymne national : 7000 euros d'amende et jusqu'à six mois de prison dans le cas d'outrage perpétré en réunion. » A-t-on si peur pour la nation qu'on doit traîner devant les tribunaux ceux qui s'avisent de siffler *la Marseillaise* ?

## La géographie

Écoute et lecture d'un texte / compréhension écrite / orale - exploiter des cartes géographiques / Exercices interactifs avec "Hot Potatoes"



🗺️ L'Algérie, officiellement République algérienne démocratique et populaire, est un État du Maghreb et est bordé au nord par la mer Méditerranée, à l'est par la Tunisie et la Libye, au sud-est par le Niger, au sud-ouest par le Mali et la Mauritanie et à l'ouest par le Maroc, et notamment le Sahara-Occidental. L'Algérie a pour capitale Alger et le nombre d'habitants au 1er janvier 2010 s'élève à 35,6 millions.

🗺️ Avec une superficie de 2.381.741 km<sup>2</sup>, l'Algérie est le 10ème plus grand pays au monde et le deuxième pays d'Afrique (4,2 fois la France).

L'énorme majorité de la population algérienne habite sur une bande de 200 à 300 km le long du littoral. La côte, avec de belles plages, s'étend sur une longueur de 1200 km

🗺️ Le relief algérien est constitué de deux chaînes montagneuses: l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien. Cette longue et large dépression forme les Hauts Plateaux qui sont situés à 1 000 m ou 1100 m d'altitude. Il n'y a ni arbres ni maisons; en hiver c'est le domaine du vent et du froid glacial.

Au sud de cette zone s'étend l'immense Algérie saharienne. Avec 2 millions de km<sup>2</sup> de désert, le Sahara est l'un des plus grands déserts du monde. Il représente près de 85% de la superficie de l'Algérie.

🗺️ Jusqu'en 1830 ce pays est gouverné par les Turcs. Puis, à partir de 1830, ce sont des Français de métropole qui s'installent en Algérie où ils vivent avec leurs familles durant plus de 150 ans, c'est ce qu'on appelle une colonisation.



### *Sujets d'étude*

1. Enumérez les pays voisins de l'Algérie et montrez-les sur une carte géographique (cf. ci dessous).
2. Quel est officiellement le régime politique de l'Algérie?
3. Quelle est la longueur des côtes?
4. Comment s'appelle la région entre la côte et le Sahara?
5. Quel est le pourcentage du Sahara?
6. Quelle est la superficie de l'Algérie?
7. Quand est-ce que les Français sont venus s'installer en Algérie?
8. Par qui l'Algérie était occupé auparavant?
9. Définissez le terme "colonisation"

### *Micro-tâches*

1. Faites une petite recherche Internet pour savoir ce que c'est le "Maghreb".
2. Faites une petite recherche Internet pour savoir quels sont les pays qui composent le Maghreb.

- Quels sont les trois paysages qui caractérisent l'Algérie?
- Citez quelques grandes villes et décrivez où elles se trouvent.
- Comment s'appellent les deux chaînes de montagnes?

### Ajoutez les lettres qui manquent :

\_\_\_\_\_ avec une superficie de 2.381.741 km<sup>2</sup>, l'Algérie est le 10ème plus grand Pays du Monde. Le \_\_\_\_\_ côté, avec de \_\_\_\_\_ plages, s'étend sur une longueur de 1200 km. Le relief algérien est constitué de deux chaînes montagneuses:

l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien. La longue et large dépression dite des Hauts Plateaux s'étend entre l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien à 1 000 m ou 1100 m d'altitude. Il n'y a ni arbre ni maison; en hiver c'est le domaine du vent et du froid glacial. Au sud, avec 2 millions de km<sup>2</sup> de désert, le Sahara est l'un des plus grands déserts du monde. Il représente près de 85% de la superficie de l'Algérie.

### Complétez les espaces :

dépression | 85% | côte | 1200 | Turcs | Maroc | 2.381.741 | 10ème | superficie | désert | altitude | chaînes | 1830 | 2 millions | Tunisie | colonisation |

Avec une \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ km<sup>2</sup>, l'Algérie est le \_\_\_\_\_ plus grand Pays au Monde. Le \_\_\_\_\_, avec de belles plages, s'étend sur une longueur de \_\_\_\_\_ km. Le relief algérien est constitué de deux \_\_\_\_\_ montagneuses: l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien. La longue et large \_\_\_\_\_ dite des Hauts Plateaux s'étend entre l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien à 1 000 m ou 1100 m d'\_\_\_\_\_. Il n'y a ni arbres ni maisons; en hiver c'est le domaine du vent et du froid glacial. Au sud, avec \_\_\_\_\_ de km<sup>2</sup> de \_\_\_\_\_, le Sahara est l'un des plus grands déserts du monde. Il représente près de \_\_\_\_ % de la superficie de l'Algérie.

L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord. Il est situé au sud de la Méditerranée, entre le \_\_\_\_\_ et la \_\_\_\_\_. Jusqu'en \_\_\_\_\_ ce pays est gouverné par les \_\_\_\_\_. Puis, à partir de 1830, ce sont des Français de métropole qui s'installent en Algérie où il vivent avec leurs familles durant plus de 150 ans, c'est ce qu'on appelle une \_\_\_\_\_.

### Complétez le texte :

\_\_\_\_\_ erné | nt | érie | es | rs | ys | roc | opole | çais | isie | ys | rranée | ent | allent | st | ud | ant | rd | st | is |

L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord. Il est situé au sud de la Méditerranée, entre le Maroc et la Tunisie. Jusqu'en 1830 ce pays est gouverné par les Turcs. Puis, à partir de 1830, ce sont des Français de métropole qui s'installent en Algérie où ils vivent avec leurs familles durant plus de 150 ans, c'est ce qu'on appelle une colonisation.



- Exercice à choix multiple. Choisis la bonne réponse pour chaque question.

1 . La superficie de l'Algérie s'élève à

- a) 2.981.741 km<sup>2</sup>  
 b) 1.381.741 km<sup>2</sup>  
 c) 2.381.741 km<sup>2</sup>  
 d) 2.000.741 km<sup>2</sup>

2 . L'Algérie est le x ème plus grand pays au Monde

- a) le 8 ème  
 b) le 9 ème  
 c) le 20ème  
 d) le 10ème

3 . La côte s'étend sur une longueur de .

- a) 1400 km  
 b) 1200 km  
 c) 1600 km  
 d) 1800 km

4 . Les Hauts Plateaux s'étendent entre l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien à

- a) 900 m ou 1000 m d'altitude  
 b) 1 000 m ou 1100 m d'altitude  
 c) 1 100 m ou 1200 m d'altitude  
 d) 1 200 m ou 1300 m d'altitude

5 . Le Sahara comprend ...

- a) 2 millions de km<sup>2</sup> de désert  
 b) 3 millions de km<sup>2</sup> de désert  
 c) 4 millions de km<sup>2</sup> de désert  
 d) 1 millions de km<sup>2</sup> de désert

6 . Le Sahara représente près de

- a) 75% de la superficie de l'Algérie  
 b) 85% de la superficie de l'Algérie  
 c) 95% de la superficie de l'Algérie  
 d) 58% de la superficie de l'Algérie

7 . L'Algérie est un pays d'Afrique ...

- a) L'Algérie est un pays d'Afrique de l'Est  
 b) L'Algérie est un pays d'Afrique du Sud  
 c) L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord  
 d) L'Algérie est un pays d'Afrique de 'Ouest

8 . L'Algérie se trouve entre ...

Attention, trois réponses sont correctes!

- a) le Maroc et la Tunisie  
 b) le Maroc et la Lybie  
 c) le Maroc et la Côte d'Ivoire  
 d) le Maroc et le Niger

9 . Jusqu'en 1830 ce pays est gouverné par les ...

- a) Romains  
 b) Vandales  
 c) les Arabes  
 d) Turcs

- Remettez les mots dans l'ordre et construisez une phrase. (<http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/algerie/hotgeo3.htm>)

1. est ème Pays le grand au 10 Monde L'Algérie plus

---

2. 1200 km longueur La côte une sur s'étend de

---

3. de algérien deux Le relief montagneuses chaînes est constitué

---

4. entre l'Atlas Tellien l'Atlas Saharien et s'étend dépression La large

---

5. a maisons ni n' arbres ni y Il

---

6. des déserts monde Sahara l'un du plus Le est grands

---

7. pays est par 1830 gouverné Turcs en ce les Jusqu'

---

## Comparaison des données factuelles entre l'Algérie et la France

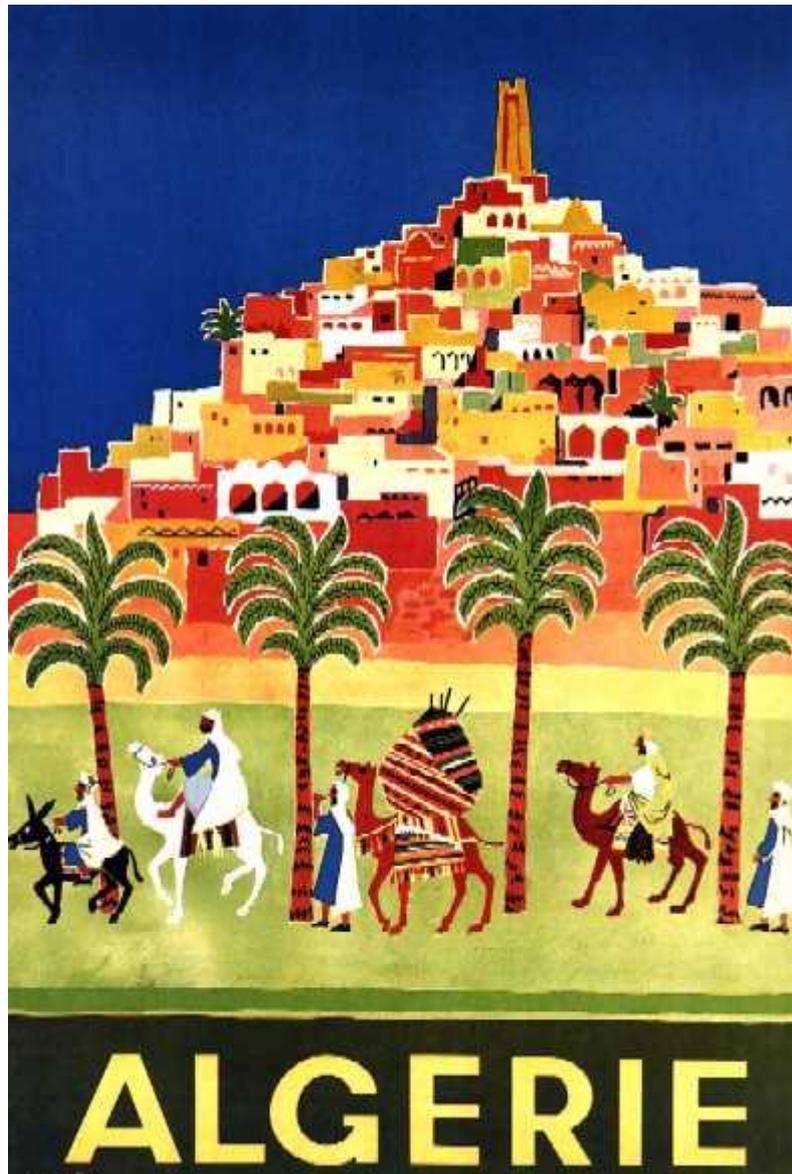
 Compréhension orale / expression écrite / travail individuel et en équipe /  
recherche internet /

### *Comparaison des données factuelles entre l'Algérie et la France*

1.  Individuellement, écoutez et notez les données factuelles de l'Algérie. Comparez les résultats.
2. Faites une recherche internet sur les données factuelles de la France / de votre pays et remplissez le tableau.

Comparez:	L'Algérie	La France
Population :	 --- (est. 2000) habitants	
Densité :	 --- hab./km <sup>2</sup>	
Superficie :	 --- km <sup>2</sup>	
Capitale :	 -----	
Villes principales:	 --an, --nsta-----, -nn- --, -----, -----, -é--f	
Pays voisins :	 M----, -----, -----, ----, -au-----ie, --ger, -i-ye, ---i-ie	
Point culminant :	 --hat - --- m	
Monnaie :	 -----r	
Langue(s) parlée(s):	 -----, K--y-e, Chaouia	
Statut :	 -----	

- Décrivez la photo, puis faites un petit voyage imaginaire en utilisant le vocabulaire suivant : Au premier plan, à l'arrière plan, au milieu de l'image, sous le soleil, sous forme de terrasses, est construit, une caravance, mariage, palmiers, un cliché, les chameaux, arabes, typique, en montagne, une mosquée, une caravane, couleurs claires et vives, le désert, un ciel bleu, les nomades...



**Analyse de texte : compréhension écrite et orale ; expression écrite / travail en tandem / évaluation en plenum**

## La guerre d'Algérie

1  Depuis 1881 l'Algérie est formée de 3 départements (Alger, Oran, Constantine) qui sont rattachés au ministère de l'Intérieur et dirigés par un gouvernement général. Officiellement l'Algérie fait alors partie de la France, mais le pays supporte de plus en plus mal la présence des colonisateurs. Dès 1925 les intellectuels algériens réclament l'indépendance et après la Deuxième Guerre mondiale plusieurs insurrections éclatent. Mais l'armée française réprime toute émeute en faveur d'un État autonome algérien dans un bain de sang.

2  L'insurrection de la Toussaint le 1er novembre 1954 donne le signal de la guerre. Il s'en suit une dure répression menée par l'armée française qui réagit par une "chasse à l'arabe". Toute une génération de jeunes français (plus de 500.000) partira en Algérie pour y effectuer son service militaire. Souvent ces jeunes appelés ne savent pas ce qui les attend, mais on ne leur demande pas leur avis. La guerre d'Algérie a longtemps été une "guerre sans nom". Le gouvernement a évité de parler de guerre et préféré employer des termes atténuants comme "opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord" ou "événements d'Algérie" pour minimiser ce conflit violent et sanglant qui opposera l'Algérie à la France de 1954 jusqu'en 1962.

3  Les Algériens insurgés mènent une guérilla urbaine et rurale, coordonnée par le Front de libération nationale (FLN). La gauche, portée au pouvoir en 1956 laisse carte blanche à l'armée qui transformera l'Algérie en province militaire. La patrie des "Droits de l'Homme" devient alors un État tortionnaire. Du célèbre "l'Algérie, c'est la France" de François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, soutenant en 1954 la thèse de "l'intégrité territoriale", à "l'Algérie algérienne" du général de Gaulle qui revient au pouvoir en 1958, cinq années de conflits marqués par la torture et l'horreur auront ébranlé le pays et amené la chute de la IVème République (1958) sous le président Mendès France.

4  La population française, d'abord contre l'indépendance, y est de plus en plus favorable tout comme la plupart des autres pays du monde. Charles de Gaulle qui prend ses fonctions de président de la Vème République le 8 janvier 1959 déclare toutefois que l'Algérie pourrait obtenir son indépendance et se déclare en faveur de la décolonisation. Mais cette opinion n'est pas partagée par tous. Aussi, en 1961, certains militaires français qui sont de fervents partisans de l'Algérie française fondent l'OAS (Organisation de l'armée secrète). Ils ne veulent pas quitter l'Algérie. Alors ils se révoltent et se battent durant quelques mois à la fois contre les Algériens et contre l'armée française. Cependant un putsch des officiers de l'armée française contre le président de Gaulle échoue.

5  L'Algérie devient un État indépendant le 18 mars 1962 par la signature des accords d'Evian qui met fin à 8 ans de guerre. Mais les attentats et les menaces continuent et beaucoup d'Européens ne se sentent pas en sécurité. Or ils représentent 10 % de la population algérienne de l'époque. Environ un million de Français nés en Algérie quittent l'Algérie dans un climat de panique pour vivre en France où souvent ils n'ont ni famille ni racines. On les a surnommés les pieds-noirs.

**Sujets d'étude à faire en travail individuel ou en groupes + exercices interactifs avec « Hot Potatoes » / exercices avec « Zarb » sur le site internet**

1. Quand est-ce que l'Algérie est devenue un département français?
2. De combien de départements est-ce que l'Algérie a été formée?
3. Dans quelle organisation les leaders nationalistes algériens se sont-ils regroupés?
4. Dans quel objectif se sont-ils révoltés?
5. Combien d'années a duré la guerre d'Algérie?
6. Comment s'appelle le parti algérien qui s'est battu pour gagner l'indépendance?
7. Qui étaient François Mitterrand et Charles de Gaulle?
8. Pourquoi, à votre avis, les Français ne veulent-ils pas accorder l'indépendance à l'Algérie?
9. Expliquez la thèse de François Mitterrand.
10. Quelle est l'antithèse du nouveau président?
11. Expliquez la contradiction entre "la patrie des "Droits de l'Homme" et "l'État tortionnaire".
12. À partir de quel moment parle-t-on d'une éventuelle indépendance de l'Algérie?
13. Qui était l'OAS? Quelle a été son intention?
14. Qui se bat contre l'indépendance de l'Algérie? Pourquoi, à votre avis?
15. En quelle année l'Algérie est devenue indépendante?
16. Quel est le pourcentage des Européens de l'époque qui vit en Algérie?
17. Pourquoi veulent-ils quitter le pays?
18. Qui sont les pieds-noirs?

**Exercices d'association**

1.

A	B	C

A Depuis 1881

1 fait partie de la France

B L'Algérie

2 les intellectuels algériens réclament l'indépendance

C Dès 1925

3 l'Algérie est formée de 3 départements

2.

A	B	C	D	E

A L'insurrection de la Toussaint 1

par une "chasse à l'arabe"

B L'armée française réagit 2

donne le signal de la guerre

C Toute une génération de jeunes

français (plus de 500.000) 3

été une "guerre sans nom"

D La guerre d'Algérie a longtemps 4

opposera l'Algérie à la France de 1954 jusqu'en 1962

E Cette guerre sanglante 5

partira en Algérie pour y effectuer son service militaire

3.

A Les Algériens insurgés

1 devient alors un État tortionnaire

B La gauche

2 à "l'Algérie algérienne" du

A	B	C	D

général de Gaulle en 1958, cinq  
années de conflits auront ébranlé le  
pays

C La patrie des "Droits de l'Homme"

3 mènent une guérilla urbaine et rurale

D Du célèbre "l'Algérie, c'est la France"

4 laisse carte blanche à l'armée

de François Mitterrand

4.

A Charles de Gaulle qui prend ses fonctions  
de président de la Vème République

1 fondent l'Organisation de l'armée secrète

le 8 janvier 1959 . .

B Cette opinion

A	B	C	D	E

2 contre les Algériens et contre  
l'armée française

C En 1961, certains militaires français

3 se déclare en faveur de la décolonisation

D L'OAS se révolte et se bat

4 contre le président de Gaulle échoue

E Un putsch des officiers de l'armée française

5 n'est pas partagée par tous

5.

A	B	C	D	E

A L'Algérie devient un État indépendant

1 algérienne de l'époque

B Beaucoup d'Européens

2 quittent l'Algérie dans un climat de panique

C Or ils représentent 10 % de la population

3 sont des Français nés en Algérie

D Environ un million de Français

4 ne se sentent pas en sécurité

nés en Algérie

E Les pieds-noirs

5 le 18 mars 1962 par la signature des  
accords d'Evian

## La guerre d'Algérie

### Complétez :

1. partie | Depuis | Officiellement | colonisateurs | dirigés | insurrections | rattachés | réclament | pays | réprime | départements |

1. \_\_\_\_\_ 1881 l'Algérie est formée de 3 \_\_\_\_\_ (Alger, Oran, Constantine ) qui sont \_\_\_\_\_ au ministère de l'Intérieur et \_\_\_\_\_ par un gouvernement général. \_\_\_\_\_ l'Algérie fait alors \_\_\_\_\_ de la France, mais le \_\_\_\_\_ supporte de plus en plus mal la présence des \_\_\_\_\_. Dès 1925 les intellectuels algériens \_\_\_\_\_ l'indépendance et après la Deuxième Guerre mondiale plusieurs \_\_\_\_\_ éclatent. Mais l'armée française \_\_\_\_\_ toute émeute en faveur d'un État autonome algérien dans un bain de sang.

2. opérations | militaire | appelés | répression | génération | signal | événements | nom | opposera |

2. L'insurrection de la Toussaint le 1er novembre 1954 donne le \_\_\_\_\_ de la guerre. Il s'en suit une dure \_\_\_\_\_ menée par l'armée française qui réagit par une "chasse à l'arabe". Toute une \_\_\_\_\_ de jeunes français (plus de 500.000) partira en Algérie pour y effectuer son service \_\_\_\_\_. Souvent ces jeunes \_\_\_\_\_ ne savent pas ce qui les attend, mais on ne leur demande pas leur avis. La guerre d'Algérie a longtemps été une "guerre sans \_\_\_\_". Le gouvernement a évité de parler de guerre et préféré employer des termes atténuants comme "\_\_\_\_\_ de maintien de l'ordre en Afrique du Nord" ou "\_\_\_\_\_ d'Algérie" pour minimiser ce conflit violent et sanglant qui \_\_\_\_\_ l'Algérie à la France de 1954 jusqu'en 1962.

### 3. Remettez les phrases dans l'ordre

- Les Algériens insurgés mènent une guérilla urbaine et rurale, coordonnée par le Front de libération nationale (FLN).
- La patrie des "Droits de l'Homme" devient alors un État tortionnaire.
- Du célèbre "l'Algérie, c'est la France" de François Mitterand, alors ministre de l'Intérieur, soutenant en 1954 la thèse de "l'intégrité territoriale", à "l'Algérie algérienne" du général de Gaulle qui revient au pouvoir en 1958, cinq années de conflits marqués par la torture et l'horreur auront ébranlé le pays et amené la chute de la IVème République (1958) sous le président Mendès France.
- La gauche, porté au pouvoir en 1956 laisse carte blanche à l'armée qui transformera l'Algérie en province militaire.

### 4. Retrouvez les phrases et la ponctuation

Lapopulationfrançaisedabordcontrelindépendanceyestdeplusenplus favorabletoutcommelaplupartdesautrespaysdumondeCharlesdeGaullequiprendsesfonctionsdeprésidentdelaVèmeRépubliquele8janvier1959déclaretoutefoisquelAlgériepourraitobtenirsonindépendanceetse déclareenfaveurdeladécolonisation



#### 4.1. Complétez les lacunes

(asiM)\_\_\_\_\_ cette opinion n'est pas (tegaparé)\_\_\_\_\_ par tous. Aussi, en 1961, certains militaires (rasnfaçi)\_\_\_\_\_ qui sont de fervents partisans de l'(iélegAr)\_\_\_\_\_ française fondent l'(AOS)\_\_\_\_\_ (Organisation de l'armée secrète). Ils ne veulent (aps)\_\_\_\_\_ quitter l'Algérie. Alors (Isi)\_\_\_\_\_ se révoltent et (es)\_\_\_ battent durant quelques (somi)\_\_\_\_\_ à la fois contre les Algériens et (oetrcn)\_\_\_\_\_ l'armée française. Cependant un putsch des officiers de l'armée (asnreafiç)\_\_\_\_\_ contre le président de (elalGu)\_\_\_\_\_ échoue.

#### 5. Le texte contient 10 fautes. Le mot de la solution est „formidable“!

5. l'Algérie devient un État indépendant le 18 mars 1962 par la signature des accords d'Evian qui met fin à 8 ans de guerre. Mais les attentats et les menaces continuent et beaucoup d'Européens ne se sentent pas en sécurité.

#### 6. Lisez les trois phrases suivantes à haute voix !

ils de population de  
Or 10 % la l'époque  
représentent algérienne

Environ un million de Français nés en Algérie quittent  
l'Algérie dans un climat de panique pour vivre en France  
où souvent ils n'ont ni famille ni racines.

n L S A S R o M S l S P E S n I S  
O E U N M é E I D - O R .

 Compréhension orale / travail individuel / lecture des résultats à haute voix  
<http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/algerie/index.htm>

1. Complétez le texte :

 Nombre total de v \_\_\_\_\_ s: entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ m \_\_\_\_\_ s causés par les émeutes, \_\_\_\_\_ et les \_\_\_\_\_; \_\_\_\_\_ morts chez les \_\_\_\_\_; \_\_\_\_\_ morts du côté du \_L\_; le nombre des victimes \_\_\_\_\_ du terrorisme du FLN s'élève à \_\_\_\_\_ morts, \_\_\_\_\_és et \_\_\_\_\_rus.

**Photos et caricatures sur la guerre d'Algérie**  
 Compréhension écrite / expression écrite/ travail lexical avec un dictionnaire virtuel

1. Reliez les photos et les phrases en remplissant la grille

1	2	3	4	5	6	7	8



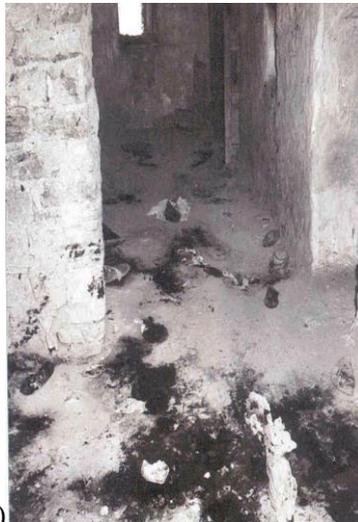
a)



b)



c)



d)



e)



1. Massu selon Plantu. Massu reconnaît la généralisation et l'institutionnalisation de la torture : " Mais j'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie, elle a ensuite été institutionnalisée [...] et institutionnaliser la torture, je pense c'est pire que tout!"
2. Alger, 4 juin 1958, 19 h 10. Sur le fameux balcon, tête nue, le Général s'avance. Puis cette première phrase: « Je vous ai compris! » .
3. un attentat
4. la torture est institutionnalisée en 1957
5. un combattant du FLN blessé est soigné, tandis qu'un officier l'interroge.
6. Aussaresses en train d'écrire ses confessions par Plantu. "Pour ma part, je ne me repens pas."
7. la guerre dans les champs
8. émeute, insurrection, rébellion

2. Dressez un champ lexical sur le vocabulaire de la guerre à l'aide du dictionnaire des synonymes (<http://elsap1.unicaen.fr/cherches.html>) et formulez des phrases:

émeute	Un jour, c'était en novembre 1954, une émeute éclate.
torture	
tuer	
combattre	Les partisans du FLN s'organisent pour combattre ...
atroce	
sanglant	
...	
...	

3. Laissez-vous inspirer par les photos et racontez quelques détails sur l'histoire de la guerre d'Algérie sous forme d'un petit texte. Essayez d'employer le vocabulaire recherché.

## Le coup d'éventail



La conquête de l'Algérie? La réponse au coup d'éventail?

L'affaire du coup d'éventail d'avril 1827 a été popularisée par les livres d'histoire et les gravures de l'époque et pendant de longues années, des générations d'écoliers ont appris et rabâché que ce coup d'éventail avait provoqué la prise d'Alger en 1830: Le dey d'Alger, Hussein, mécontent du retard apporté par la France au remboursement de créances auxquelles il était intéressé, s'en prit au consul français, Pierre Deval, qu'il souffleta de son chasse-mouches. Le gouvernement de Charles X, n'ayant pas obtenu d'excuses, riposta par le blocus d'Alger qui devait durer trois ans. Mais cette affaire ne fut qu'un prétexte, un mythe qui volera en éclats lorsque nous considérerons les causes plus lointaines et plus profondes qui entraînèrent le débarquement des troupes françaises à Sidi Ferruch (à l'ouest d'Alger), le 14 juin 1830.

Effectivement les relations entre la France et l'Algérie étaient bonnes, excellentes même, puisque l'on peut lire au moment de la Révolution française les lignes suivantes dans *Le Moniteur* de juin 1793: "Tandis que l'Europe se coalise contre la France libre, une puissance Africaine (Alger), plus loyale et fidèle, reconnaît la République et lui jure amitié." Dès lors, comment appréhender la dégradation de ces rapports franco-algériens? D'abord par la mise en perspective des liens qui unissent les financiers du dey d'Alger, les Bacri-Busnach, au consul de France, Deval, celui qui reçut le fameux coup d'éventail. La famille Bacri-Busnach, avec la garantie du dey, avait livré à la France du Directoire d'importantes quantités de blé. Napoléon, Louis XVIII, Charles X ne voulurent jamais honorer cette dette à l'égard du dey.

Cette supercherie ne devait pas rester longtemps ignorée du souverain algérien. S'il peut admettre à la rigueur la déloyauté d'un négociant qui n'en était pas à sa première escroquerie, il ne put supporter la tromperie de Deval. A ses yeux, il était inconcevable qu'un agent diplomatique, représentant d'une grande puissance, puisse tremper dans une basse combinaison financière. Le gouvernement français attendit trois années pour laver l'insulte. En fait, le gouvernement ultra du prince de Polignac espérait, par une campagne militaire, renouer avec les temps napoléoniens et ainsi consolider l'influence de la France dans le bassin occidental de la Méditerranée, par l'ouverture de marchés et de débouchés au commerce et à l'industrie naissante. La recherche d'une brillante victoire à l'extérieur, mais aussi le souci de juguler l'opposition intérieure en vue de rétablissement de la monarchie absolue dont rêvait Charles X constituent les causes profondes de la rupture et de l'affrontement. - C'est donc dans l'enthousiasme général que s'effectue le départ, le 16 mai 1830, de Toulon, d'une flotte de cinq cents navires.

Les gouvernements français successifs (monarchie, république, second Empire, république à nouveau) hésitent sur le type de colonisation à poursuivre et sur le statut à octroyer à l'Algérie (nom donné pour la première fois dans un texte officiel français, en 1838). Napoléon III (1808-1873), conscient de l'injustice faite à ces habitants, songe à un grand «royaume arabe», mais ses bonnes intentions ne survivront pas à sa destitution, après la défaite de Sedan devant les Prussiens, le 4 septembre 1870.

## Les circonstances de la conquête française d'Alger en 1830

### 1<sup>ère</sup> hypothèse :

Le coup d'éventail asséné par le dey Hussein au consul de France, Pierre Deval, en 1827, aurait provoqué la prise d'Alger en 1830.

- Pourquoi le dey Hussein frappa-t-il le consul ?

En 1827, au cours de négociations à propos de fournitures de blé faites jadis au Directoire, le dey s'est senti offensé / insulté par le non remboursement des créances accordées à la France et s'emporta jusqu'à frapper l'ambassadeur français de son chasse-mouches.

Cette hypothèse fut promulguée pendant de longues années dans les manuels scolaires et pourtant ce *mythe* doit voler en éclats.

### 2<sup>ème</sup> hypothèse :

Lors de la Révolution française Alger reconnaît la proclamation de la République tandis que les autres pays d'Europe se coalisent contre le régime français.

Les financiers du dey d'Alger accordent même de gros crédits à la France et fournissent d'importantes quantités de blé. Cette aide ne sera jamais ni honorée ni remboursée.

- Pourquoi ses bonnes relations se sont-elles dégradées ?

L'attente d'une excuse pour le coup d'éventail semble être un prétexte pour le gouvernement de Charles X qui ne révèle pas ses vraies intentions :

Effectivement le gouvernement du prince de Polignac espérait, par une campagne militaire, renouer avec les temps napoléoniens pour

1. détourner l'attention des électeurs de la volonté de Charles de rétablir la monarchie absolue et de supprimer les libertés acquises lors de la révolution. Charles X, le 27 Juillet, publie 4 ordonnances renforçant le caractère dictatorial de son règne (suspension de la liberté de la presse...). Les 27, 28 et 29 juillet la révolution éclate, Charles X perd son trône. Louis Philippe fonde la monarchie de Juillet, plus libérale, et rétablit le drapeau tricolore.
2. acquérir des marchés dans le bassin occidental de la Méditerranée
3. trouver des débouchés pour l'industrie naissante
4. étendre l'influence stratégique de la France en Afrique du Nord

En trois jours dits "Trois Glorieuses" – les 27, 28 et 29 juillet 1830 – Charles X est chassé du gouvernement (Delacroix, La liberté guidant le peuple).

## Les débuts de la conquête de l'Algérie

L'Algérie faisait officiellement partie de l'Empire turc. A sa tête était un *dey* qui avait sous ses ordres les trois beys d'Oran, de Médéa et de Constantine. La population comprenait des Berbères et des Arabes, tous musulmans, et un certain nombre d'Israélites.

Le prétexte de la conquête de l'Algérie fut un incident futile. En 1798, le gouvernement du Directoire achète du blé à la Régence d'Alger pour les besoins de l'expédition du général Bonaparte en Égypte. Au cours de négociations à propos des fournitures de blé faites jadis au Directoire, le dey s'emporta jusqu'à frapper l'ambassadeur français de son chasse-mouches (1827), puis il fit tirer sur un navire qui venait lui demander des excuses. Polignac, qui cherchait un succès militaire pour augmenter son prestige en France, fit occuper Alger (juillet 1830). Moins d'un mois plus tard, Charles X était renversé.

*La France allait-elle rester en Afrique ?* La majorité de l'opinion publique y était opposée - à l'exception des commerçants de Marseille. Louis-Philippe, absorbé par des difficultés de toutes sortes, désireux de garder de bons rapports avec l'Angleterre qui a toujours vu avec méfiance l'expansion coloniale de la France, se décida à occuper tout au plus quelques villes sur la côte : Oran, Bougie, Bône, Mostaganem. C'est ce qu'on appela *l'occupation restreinte*. Dès qu'on dépassait les murailles de ces villes on se heurtait aux chefs des tribus arabes.

1. Combien de temps l'Algérie fut-elle sous l'occupation turque?
2. Qu'est-ce qu'un *dey*?
3. Quelles ethnies faisaient partie de la population algérienne? Quelle était leur religion?
4. Quel fut le prétexte de la conquête de l'Algérie et quelles furent les vraies raisons?
5. Expliquez l'idée de *l'occupation restreinte*.

L'un de ces chefs était *Abd-el-Kader*. Fils d'un saint personnage, réputé lui-même pour sa piété et sa bravoure. Abd-el-Kader avait été proclamé *émir* par les tribus de la région de *Mascara* dans l'Oranie. Les Français signèrent avec lui un traité d'amitié (1834) et l'aidèrent à imposer son autorité aux autres tribus. Bien plus, désireux de se décharger sur lui de la lourde tâche d'administrer le pays, ils lui reconnurent en 1837 la session des provinces d'Alger et d'Oran, à l'exception des régions côtières, à condition qu'il admît la souveraineté de Louis-Philippe.

Tranquilles de ce côté, les Français se retournèrent vers l'Algérie orientale et *enlevèrent la ville de Constantine* (1837), après un échec très meurtrier (1836). Pour donner un débouché maritime à la ville ils créèrent le port de *Philippeville*. Puis ils consolidèrent les régions déjà occupées, y fondèrent des postes militaires, y établirent des colons, y ouvrirent des routes, y desséchèrent les marais.

Brusquement, en 1839, prenant pour prétexte que les Français s'étaient avancés dans une zone qui lui était réservée, Abd-el-Kader se jeta sur la riche plaine de la *Mitidja*, au sud d'Alger, et la mit à feu et à sang.

1. Qui fut *Abd-el-Kader*?
2. Quels rapports les Français voulaient-ils entretenir avec lui sous le règne de Louis-Philippe?

## Bugeaud contre Abd-el-Kader

Le gouvernement de Louis-Philippe comprit alors qu'il était impossible de faire sa part à Abd-el-Kader, qu'il fallait anéantir sa puissance et *conquérir l'Algérie entière*. Ce fut l'œuvre du général *Bugeaud*, nommé gouverneur de l'Algérie en décembre 1840.

Bugeaud finit par disposer de plus de 100 000 hommes. Depuis le début de la conquête, des corps nouveaux avaient été créés dans l'armée d'Afrique, composés soit de Français (zouaves, chasseurs à pied, chasseurs d'Afrique), soit d'indigènes (fantassins comme les *tirailleurs*, cavaliers comme les spahis). Entouré de bons généraux, *Lamoricière*, *Changarnier*, *Bedeau*, *Cavaignac*, Bugeaud employa de nouvelles méthodes de guerre : il allégea l'équipement des soldats, remplaça les voitures par des bêtes de somme, mit l'artillerie à dos de mulet. Les troupes furent divisées en *colonnes mobiles*; elles pourchassèrent l'ennemi par une incessante offensive et, pour l'affamer, firent le vide devant lui, incendiant les villages, raflant les troupeaux. Les deux adversaires se montraient également impitoyables.

En 1843 la *Smala*, c'est-à-dire le camp d'Abd-el-Kader avec sa famille, ses serviteurs, ses troupeaux, fut enlevée par le *duc d'Aumale*, l'un des fils de Louis-Philippe. Quand Abd-el-Kader obtint l'appui du sultan du Maroc, les troupes marocaines furent battues par Bugeaud sur les rives de *l'Isly* (1844), pendant qu'une escadre française, commandée par le prince de Joinville, bombardait les ports marocains de Tanger et de Mogador. Abd-el-Kader réussit encore quelques meurtrières surprises comme à *Sidi Brahim*; mais, traqué sans relâche, il dut finalement se rendre au général Lamoricière (1847).

1. Étudiez l'évolution de l'occupation française à partir de 1830 sous l'influence du général Bugeaud.
2. Quelle fut sa nouvelle méthode de guerre?
3. Quand est-ce qu'Abd-el-Kader se rendit à la France?

## Organisation de l'Algérie

Une ordonnance de 1845 avait divisé l'Algérie en trois provinces (Alger, Oran, Constantine), chacune divisée en territoire civil, territoire mixte et territoire arabe. Le premier, officiellement pacifié, était administré à la française par des fonctionnaires civils ; les deux autres étaient administrés par des officiers et les indigènes y gardaient leurs lois.

## Tristesse de Tocqueville

« Philippeville, 30 mai 1841.

« Un marin qui était là et qui possède des terres reprenait avec vivacité qu'on avait tort de traiter les colons de cette manière; que sans colonie il n'y avait rien de stable ni de profitable en Afrique ; qu'il n'y avait pas de colonie sans terres et qu'en conséquence ce qu'il y avait de mieux à faire était de déposséder les tribus les plus proches pour mettre les Européens à leur place.

« Et moi, écoutant tristement toutes ces choses, je me demandais quel pouvait être l'avenir d'un pays livré à de pareils hommes et où aboutirait enfin cette cascade de violences et d'injustices, sinon à la révolte des indigènes et à la ruine des Européens.

Alexis de Tocqueville - *Notes sur l'Algérie* - 1841

1. Interprétez le texte de Tocqueville.

*L'Algérie était une colonie d'un type tout à fait nouveau.* D'une part les Européens y arrivèrent de plus en plus nombreux, attirés par l'espoir d'y être installés sur les terres les plus fertiles. La moitié d'entre eux seulement était composée de Français : en 1847, sur près de 110 000 colons, on comptait 48 000 Français, 31 000 Espagnols, 16 000 Italiens et Maltais. D'autre part il existait en Algérie, ce qui ne se trouvait pas aux Antilles, une population *libre* de deux millions d'indigènes. Comment organiser la colonisation, quel statut donner aux indigènes, quels liens créer entre ces deux populations si différentes et pourtant appelées à vivre côte à côte ?

Les Français du temps de Louis-Philippe ne savaient comment résoudre ces problèmes, si nouveaux et si délicats. Bien des systèmes furent tentés. Alors que Lamoricière voulait favoriser les grandes sociétés capitalistes, seules assez riches, disait-il, pour mettre le pays en valeur, Bugeaud les voyait d'un assez mauvais œil; il savait qu'elles pensaient surtout à s'emparer de dizaines de milliers d'hectares, quitte à ne pas toujours les coloniser. Il aurait préféré la *colonisation militaire* à la manière des Romains: après qu'une région aurait été soumise, des sous-officiers et des soldats s'y établiraient et, aidés par l'Etat, la cultiveraient. Bugeaud ne fut pas suivi par le gouvernement.

Plus intéressantes étaient ses vues sur la manière de traiter les indigènes : d'abord les soumettre, fût-ce au prix de mesures impitoyables ; mais, une fois la soumission obtenue, les laisser s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de l'autorité française, particulièrement des *bureaux arabes* (composés d'officiers français qui parlaient arabe et étaient au fait de toutes les questions indigènes), les protéger contre ceux qui voudraient les dépouiller de leurs terres, améliorer leur sort matériel et moral et les rallier ainsi à la France.

1. En combien de parties l'Algérie fut-elle divisée?
2. Quels Européens s'installèrent en Algérie?
3. Comparez les deux types de colonisation: capitaliste et militaire.



4. Comment Bugeaud envisagea-t-il la cohabitation entre les Français et les indigènes?

### **12.11. 1848 L'Algérie est proclamée dans la Constitution partie intégrante de la France.**

#### **Vers un royaume arabe**

Les gouvernements français successifs (monarchie, république, second Empire, république à nouveau) hésitent sur le type de colonisation à poursuivre et sur le statut à octroyer à l'Algérie (nom donné pour la première fois dans un texte officiel français, en 1838). Napoléon III (1808-1873), conscient de l'injustice faite à ses habitants, songe à un grand «royaume arabe», mais ses bonnes intentions ne survivront pas à sa destitution, après la défaite de Sedan devant les Prussiens, le 4 septembre 1870. Un mois plus tard, le décret Crémieux accorde la nationalité française aux seuls israélites algériens, mesure qui heurte les autres communautés, les Kabyles en particulier.

#### **Citoyens de seconde zone**

#### **La 3<sup>ème</sup> République 1870- 1940**

La politique de peuplement et de l'assimilation va emporter sur la politique indigène.

Rattaché à la France, le territoire, divisé en trois départements - Algérois, Constantinois, Oranais -, est l'objet de nombreuses réformes administratives et d'un peuplement de plus en plus intense : 131 000 colons s'installent de 1871 à 1881 (pour moitié des Français et, à l'est, des Italiens et des Maltais, à l'ouest, des Espagnols). Le code de l'indigénat, en 1881, consacre une citoyenneté de seconde zone pour ceux qui se sentent étrangers sur leur propre territoire et qui ne bénéficient que médiocrement des «bien-faits» de la civilisation.

Après la Première Guerre mondiale, pendant laquelle les troupes algériennes apportent leur concours à la France, celle-ci peut se croire définitivement chez elle outre - Méditerranée, d'autant plus qu'elle s'est installée entre-temps en Tunisie (1881) et au Maroc (1906). En 1930, le gouvernement célèbre avec faste le «Centenaire de l'Algérie française», mais, si les troubles et les soulèvements ont cessé, de jeunes Algériens commencent à polir d'autres armes pour reconquérir leur liberté.

## France-Algérie: La déchirure

Écoute 3 (1997): 20-25

Einem schmutzigen Krieg kann kein sauberer Frieden folgen. 35 Jahre nach den Verträgen von Évian, die Algerien seine Unabhängigkeit zurückgaben, herrscht der Terror in Algerien und Attentate versetzen Paris in Schrecken. Warum?

### Danièle Schertzer et Safia Allag

Il y a 35 ans, le 18 mars 1962, se terminait la plus *meurtrière* des guerres coloniales. Avec la signature des accords d'Évian, l'Algérie accédait à l'indépendance après 132 ans de colonisation française. Cette guerre, qui restera longtemps sans dire son nom, aura mobilisé deux millions de jeunes appelés, divisé l'opinion, provoqué la *chute* d'une République et conduit la France au bord de la guerre civile. Près d'un million de pieds-noirs, ces colons nés en Algérie, devront quitter cette terre qu'ils croyaient la leur. Pour eux commence alors l'exode, le temps des souvenirs et des *déchirures*.

Du célèbre « l'Algérie, c'est la France » de François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, à « l'Algérie algérienne » du général de Gaulle, cinq années de conflits marqués par la torture et *l'horreur*, auront *ébranlé* le pays. *Le refus* de la *remise en cause* de la souveraineté française avait conduit les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République à *s'enfoncer* toujours plus dans le conflit. La gauche, portée au pouvoir en 1956 et qui *laisse carte blanche* à l'armée - celle-ci transformera l'Algérie en province militaire - s'avoue vite *vaincue*. De l'autre côté, le Front de libération nationale (FLN) algérien, qui veut mener les musulmans à l'indépendance, pratique lui aussi le terrorisme, la violence...

### Sujets d'études

1. Quand est-ce que la guerre d'Algérie s'est-elle terminée ?
2. Pendant combien d'années les français ont-ils occupé l'Algérie ?
3. Par quel traité la guerre d'Algérie s'est-elle terminée ?
4. En France, quelles ont été les conséquences de la guerre d'Algérie ?
5. Qui sont les « pieds noirs » et quel a été leur sort à la fin de la guerre ?
6. Élaborez les arguments avancés en faveur de la thèse de Mitterrand « L'Algérie, c'est la France. »
7. Quel parti politique est au pouvoir au début de la guerre d'Algérie ?
8. Commentez l'énoncé : La gauche « *laisse carte blanche* à l'armée. »
9. Quel mouvement algérien s'oppose à l'occupation française et se bat pour l'indépendance ?
10. Quels termes du texte mettent en relief la *violence* de cette guerre. ?

### Micro-tâches :

1. Faites une recherche pour savoir quelle république a été renversée pendant la guerre d'Algérie ? Quand est-ce que cette république a été renversée ? Qui sera le nouveau président ?
2. Dans le texte l'auteur parle de « 132 ans de colonisation française ». En dehors de l'Algérie, essayez de citer d'autres colonies françaises (au moins huit) et situez-les géographiquement.
3. Faites une recherche pour savoir si l'Algérie a été la première colonie française ?
4. Définissez les termes « colonisation » et « décolonisation ».

35 ans après, le souvenir de cette guerre est encore présent dans le cœur de bien des Français. Pour les 2 millions d'appelés qui durant les « événements » ont effectué leur service militaire (parfois de trente mois) en Algérie ; pour les descendants du million de pieds-noirs *rapatriés* en 1962; pour les « *harkis* », ces Algériens qui ont soutenu les forces armées françaises. Pour tous ces gens-là, l'Algérie reste une *blessure*.

Les relations franco-algériennes ne se normaliseront jamais. La proximité géographique n'aura pas permis à la France d'oublier l'Algérie, ni à l'Algérie d'oublier la France. Certes, il y eut bien des hommes politiques *favorables* à une saine distance, à une indifférence *mutuelle* entre les deux pays voisins... Les récents attentats à Paris et l'actuelle violence islamiste démontrent que ce type de raisonnement, par trop *simpliste*, ne peut être de mise dans cette « situation où les passions ont leurs raisons que la raison ne connaît pas. »

**meurtrier, ère** – mörderisch ; **la chute** – der Fall; **la déchirure** – die Zerrissenheit; **l'horreur**, f – der Schrecken, das Grauen; **ébranler** – erschüttern; **le refus** – die Verweigerung; **la remise en cause** – das Infragestellen; **s'enfoncer** – immer tiefer geraten; **laisser carte, f blanche** – freie Hand lassen; **vaincu,e** – besiegt; **les événements, m** – die Ereignisse; **rapatrié,e** – zurückgeführt; **la blessure** – die Wunde; **favorable à** – günstig; **mutuel,le** – gegenseitig; **simpliste** – simpel; **ne pas être de mise** – nicht angebracht werden

#### *Sujets d'études*

- Quelles sont les trois catégories de français pour lesquelles la guerre d'Algérie restera particulièrement marquante ?

#### *Commentaire / discussion*

- Analysez la phrase « dans cette situation où les passions ont leurs raisons que la raison ne connaît pas. »

## **Entre 1954 - 1962**

### **« L'Algérie, c'est la France »**

L'Algérie est une partie de la France: il n'est pas question qu'elle puisse *s'en détacher*. Nous sommes en 1954. La nation tout entière *adhère* à la thèse de « l'intégrité territoriale » : malgré les *émeutes* et les bombes qui depuis l'automne éclatent sur tout le territoire de l'Algérie, un autre discours que celui de la *fermeté* est impensable. Les troupes envoyées sur place devront rétablir le calme et la « bonne entente ».

Il est vrai qu'à cette époque, la grande majorité des Français croit encore à la « mission civilisatrice » de leur pays. Le rôle de la France est de conduire les peuples moins évolués sur les *voies* du *progrès* et de diffuser les valeurs démocratiques. Ce travail n'est pas achevé en Algérie et c'est ce qui conduira des hommes de gauche à rejoindre, dans la défense de l'Algérie française, des rationalistes de droite. Au pourquoi de ces émeutes en Algérie, on répond par la thèse des propagandes étrangères, du panarabisme, du communisme. Le nationalisme algérien *n'aurait* il pas été *suscité*, puis manipulé par Moscou qui utiliserait le relais du Caire alors nassérienne...

L'armée qui, en 1954, part défendre les intérêts de la France et qui vient de se voir dotée de pouvoirs spéciaux, considère qu'elle a une mission à accomplir, la consolidation de l'Algérie française.

Mais deux ans plus tard, le cours des événements se *précipite*. Une *issue* pacifique est *inconcevable*, d'autant plus que le pétrole qui jaillit dans le Sud saharien est pour la France une *promesse* d'indépendance énergétique. Une raison de plus pour rester en Algérie.

**se détacher de** – sich abspalten ; **adhérer à** – zustimmen ; **l'émeute, f** – der Aufstand ; **la fermeté** – die Entschlossenheit ; **la voie** – der Weg ; **le progrès** – der Fortschritt ; **susciter** – hervorrufen ; **se précipiter** – sich überstürzen ; **l'issue, f** – das Ende ; **inconcevable** – undenkbar ; **la promesse** – das Versprechen

### *Sujets d'étude*

1. Comment expliquez-vous la thèse de l' »intégrité territoriale « et l'idée de la « mission civilisatrice » de la France ?
2. Comment est-ce que le gouvernement français essaie d'expliquer les émeutes en Algérie ? Quelle en serait la cause ?
3. Quel rôle aurait joué Moscou ?
4. Quelles sont les raisons économiques qui pousse la France à ne pas quitter l'Algérie ?

### *Micro-tâche :*

- Faites une petite recherche *internet* sur le « panarabisme » et sur « Nasser ».
- Elucidez le contexte de la « guerre froide »

## **La violence de la guerre**

L'armée est sur place. Et ces hommes du contingent qui, en Indochine, ont connu les possibilités de la guerre psychologique *jurent* de retourner ces connaissances contre leurs ennemis. Nous sommes en 1955. La mission des militaires est de gagner *la cause* musulmane. Bien vite, ils font appel à la répression. Depuis 1956, l'Assemblée *s'est déchargée* de ses responsabilités et a donné les pleins pouvoirs à une armée qui, dans le seul *but* d'isoler le *FLN, opère* des *ratissages*, regroupe les populations dans des camps, fait tout pour repérer le *fellagha*, s'entraîne à la torture et élimine les suspects. En quelques mois, près de 400 000 militaires «*sévissent*» sur le sol algérien. Et lorsque fin 56, début 57, des bombes explosent, tuant de nombreux civils, le gouvernement français donne les pleins pouvoirs au général Massu, commandant de la 10<sup>e</sup> division parachutiste. Il *est* verbalement *incité* à utiliser tous les moyens. La torture est devenue une institution. Certes une commission de *sauvegarde des droits* et des libertés individuelles a bien été instaurée. Mais le rapport est manipulé. Plus rien ne peut arrêter la « *gangrène* ». Avec l'arrivée du général de Gaulle en 1958, elle se fera un peu plus discrète sur le sol algérien, contrairement à la métropole où la police française « *bascule* » elle aussi dans la répression.

Peu glorieuse pour la nation sera la fameuse journée du 17 octobre 1961. Ce jour - là, la Fédération de France du FLN algérien organise un rassemblement à Paris. On proteste contre le *couvre-feu* imposé aux Maghrébins depuis que des attentats ont eu lieu dans la capitale. En fait on veut aussi soutenir ouvertement l'indépendance de l'Algérie. La manifestation est interdite. Le lendemain, des chiffres officiels établiront *l'arrestation* de centaines d'Algériens et la mort de trois manifestants avec soixante-quatre blessés chez les Algériens et treize blessés parmi les *forces de l'ordre*. Mais personne n'aura parié de la condition extrêmement brutale de ces arrestations. Ce jour-là, de véritables *meurtres* furent commis. Les cadavres d'une soixantaine d'Algériens furent repêchés dans la Seine ou retrouvés dans les bois de la région parisienne. Jusqu'à aujourd'hui, aucun *coupable* n'a été désigné.

**juré de** – schwören ; **la cause** – de Sache ; **se décharger de** – abgeben ; **le but** – das Ziel ; **le FLN (Front de la libération nationale)** – nationale Befreiungsfront ; **opérer** – durchführen ; **le ratissage**- Durchkämmungsaktion ; **le fellagha** – der algerische Partisan ; **sévir** – hart durchgreifen ; **inciter à** – anstiften ; **la sauvegarde des droits** – die Wahrung

der Rechte ; **la gangrène** – hier : die Tortur, die legitimiert wird ; **basculer** – umkippen ; **le couvre-feu** - die Ausgangssperre; **l'arrestation, f** - die Festnahme ; **les forces, f de l'ordre** - die Sicherheitskräfte; **le meurtre** - der Mord ; **le coupable** - der Schuldige

*Sujets d'étude :*

1. Quel rôle l'armée française a-t-elle joué ? A-t-elle abusé de ses pouvoirs ?
2. Qui est le général Massu ? Quels moyens utilise-t-il pour « écraser » l'opposition ? Quelle est l'attitude du gouvernement français à cet égard ?
3. Retracez les événements de la guerre.
4. Relatez ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 à Paris.

*Micro-tâche*

- Faites une petite recherche pour savoir ce que fut la « Guerre d'Indochine » ?

### **La scission de l'opinion**

L'armée française torture. *Le* livre d'Henri Alleg (*La Question*), directeur du journal communiste *Alger républicain*, qui raconte ce qu'il *a subi* en juin 1957, fait scandale. Quelques intellectuels comme André Malraux ou Jean-Paul Sartre, sont les seuls à prendre position. Silence des voix officielles, *mutisme* de la radio contrôlée par l'État. Seule la presse écrite *n'est pas avare* d'informations. C'est ainsi que, comme l'exprime l'historien René Rémond, la « bataille de l'écrit » deviendra l'un des épisodes de cette guerre. Les Français *sont* (en grande majorité) *horrifiés* à l'idée que la patrie des Droits de l'Homme soit devenue un État tortionnaire. Des protestations viennent de tous les horizons, même de la part de partisans de l'Algérie française. La *lassitude* d'une guerre sans nom qui *s'éternise* fera basculer l'opinion. À partir de début 1957 - date où l'on note une aggravation des combats en Algérie - on voit apparaître une *fêlure* dans la conscience politique de la métropole. Les Algériens du FLN ont décidé de porter la guerre dans les villes. Des bombes explosent dans quelques lieux publics français. Pour la première fois, le gouvernement se trouve confronté au terrorisme.

**la scission** - die Spaltung ; **subir-** erleiden; **le mutisme** - das Schweigen; **ne pas être avare de** - nicht reizen mit; **être horrifié,e** - entsetzt sein; **la lassitude** - der Überdruß; **s'éterniser** - sich in die Länge ziehen; **la fêlure** - der Riss

### **Les porteurs de valise**

Comment expliquer que si peu de Français se soient engagés en faveur d'une Algérie indépendante? Les *révélations* sur la torture, les répressions policières, le climat de *délation* et le racisme latent conduiront, début juillet 57, un bon nombre d'« humanistes » de gauche à défendre l'idée d'une Algérie algérienne. Très vite, des *réseaux* se constituent autour de Francis Jeanson, philosophe sartrien qui explique clairement les raisons de son engagement dans *Les Temps modernes* (revue fondée par Jean-Paul Sartre) : « Les motifs positifs sont faciles à *concevoir*. 1. *Maintenir* les chances d'une amitié franco-algérienne ; 2. Réveiller la gauche en lui rappelant son rôle à l'égard de l'opinion publique, quels sont ses vrais alliés, et que l'anticolonialisme ne se pratique pas en *restant sur la touche* pour y compter ses points. » Leur *tâche* ? Chaque mois, des millions de francs - l'argent vient en partie de certains milieux bancaires - sont transférés vers la Tunisie ou en Suisse pour le compte du FLN. Le réseau des porteurs de valise possède un service de faux papiers... Des *filières* sont installées en Suisse, en Belgique, en Allemagne. Et lorsque le 5 septembre 1960, six Algériens et dix-huit « porteurs de valise » doivent être jugés pour *atteinte à la*

*sûreté* de l'État, le pays apprendra que des Français aident les Algériens pour des raisons politiques. Mais déjà la France en a assez de la guerre. Les porteurs de valise seront amnistiés en 1966.

**la révélation** - die Enthüllung ; **la délation** - die Denunziation; **le réseau** - das Netz ; **concevoir** - sich vorstellen ; **maintenir** – erhalten; **rester sur la touche** - im Abseits bleiben; **la tâche** - die Aufgabe; **la filière** - das Netz; **l'atteinte, f à la sûreté** - der Landesverrat

*Sujets d'étude :*

1. Expliquez le rôle des intellectuelles dans la « bataille de l'écrit » et l'organisation de l'opposition contre la guerre d'Algérie.
2. Quels événements vont attirer l'attention des français sur la guerre d'Algérie et faire « basculer » l'opinion ?
3. Elucidez le réseau des « porteurs de valise » ? Comment sont-ils organisés ?

*Micro-tâches*

- Faites une recherche internet pour connaître le contenu du livre d'Henri Alleg, *La question*.
- Présentez quelques aspects biographiques sur André Malraux et Jean-Paul Sartre.

## Le rôle de l'OAS

L'organisation de l'armée secrète (OAS) est née en février 1961. Qui rassemble-t-elle? Des militaires, des Français d'Algérie qui ne peuvent accepter l'indépendance. On estime que plus de 1500 personnes firent partie, plus ou moins activement, de cette organisation. Quant aux pieds-noirs, ils se déclarèrent presque tous en faveur de l'OAS. Calcul politique, espoir *déçu* ? Comme on a pu le lire dans *Le Monde* du 15 novembre 1961, « certains engagés par *conviction*, accomplissent scrupuleusement *les tâches* qui leur *ont été assignées*; d'autres venus à l'OAS par ambition ou intérêt, espèrent jouer quelque jour un rôle politique (...) ». Pour la grande majorité des Européens d'Algérie, l'OAS se présente comme un dernier espoir. Elle sera tenue responsable, entre avril 61 et la mi-juin 62, de près de 800 attentats rien qu'à Paris.

**déçu,e** - enttäuscht ; **la conviction** -- die Überzeugung; **assigner une tâche** - eine Aufgabe zuweisen

## Les accords d'Évian

Accueillis avec *soulagement* par les Français de métropole, ils seront considérés par les Européens d'Algérie comme un acte d'*abandon*. Que règlent ces accords? Bien sûr le cessez-le-feu dès le lendemain et toutes les modalités du passage de *souveraineté* :

1. L'organisation d'un *scrutin* d'autodétermination (le 1er juillet, 99,72 % des électeurs approuveront l'indépendance de l'Algérie).
2. Toutes les garanties demandées par la France pour ses *ressortissants*: sécurité des personnes et des *biens*, statut privilégié pour les Français restant en Algérie et possibilité de choix entre nationalité française ou algérienne. En réalité la France fait de grandes concessions au FLN. Le 3 juillet 1962, l'Algérie devient indépendante. Au fil des ans, les accords signés seront *piétinés*. La France, en ne respectant pas ses engagements, a sa part de responsabilité dans le *dépérissement* des accords.

**le soulagement** - die Erleichterung ; **l'abandon, m** - die Preisgabe; **la souveraineté** - die Herrschaft; **le scrutin** - die Abstimmung; **le ressortissant** - der Staatsangehörige; **les biens, m** - das Hab und Gut; **piétiner** - niedertrampeln; **le dépérissement** - das Verkümmern

### **Un million de rapatriés**

Mai-juin 1962. C'est la panique en Algérie. Des milliers de familles se pressent dans les ports et les aérodromes. Au total, 968 685 Européens quitteront l'Algérie. Le Secrétariat d'État aux rapatriés, créé en août 1961, *s'efforcera* d'assurer leur transport et leur *subsistance*. La période de croissance et le *plein emploi* facilitent leur *réinsertion*. Parmi ces rapatriés, 60 000 harkis *fuients* les représailles. Ils conserveront la nationalité française. Aujourd'hui, leurs difficultés d'insertion ne sont toujours pas *résolues*. Et *l'indemnisation* des rapatriés fait toujours l'objet de polémiques.

**s'efforcer de** - sich bemühen ; **la subsistance** - der Unterhalt ; **le plein emploi** - die Vollbeschäftigung; **la réinsertion** - die Wiedereingliederung; **fuir** - fliehen; **résoudre** – lösen; **l'indemnisation, f** - die Entschädigung

#### *Sujets d'étude*

1. Exposez la composition et le rôle de l'O.A.S.
2. Enumérez deux consentements fixés par les *accords d'Evian*.

#### *Discussion*

- A votre avis, quelle était la situation des « pieds-noirs » et des « harkis » en mai-juin 1962 ? Que craignent-ils ?

## Paris – Alger, 35 ans après !

Sept ans d'*insurrection* et un bilan de *pertes* humaines qui fait encore l'objet de débats et d'estimations contradictoires (entre 250 000 et 350 000 morts selon les *sources*). Depuis 35 ans, l'histoire entre Paris et Alger a accumulé différends, *griefs* et passions. Une saine distance, une entente cordiale ne s'est jamais installée. Aujourd'hui, et cela depuis près de cinq ans déjà, le sang coule de nouveau sur cette terre d'Afrique du Nord, la « voisine d'en face » de la France. Il coule aussi dans l'Hexagone : au cours des 20 derniers mois, 10 attentats, *attribués* aux islamistes algériens, ont fait 12 morts et 230 blessés. Sans compter les Français *assassinés* en Algérie. La France est frappée brutalement par cette « deuxième guerre d'Algérie » et ce n'est pas un hasard.

Pendant toutes les années qui suivirent l'indépendance, les Français firent comme si la page était tournée. On ne parla presque plus de cette « guerre ». Il y eût bien quelques livres, quelques films mais ils ne dérangèrent qu'une minorité d'intellectuels.

Comme disent les psychanalystes - et dans le cas de la relation franco-algérienne, ce vocabulaire est bien utile - la guerre d'Algérie fut *occultée, refoulée*, on remit à plus tard le *travail de deuil*, on refusa d'*assumer* ce qui s'était passé. D'où la nature névrotique des relations franco-algériennes. Le Premier ministre, Alain Juppé, le dit d'ailleurs à sa manière en 1995, quand il était encore ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand: « le passé franco-algérien pèse sur notre relation actuelle car ce passé n'a jamais été vraiment *soldé*, ni d'un côté ni de l'autre ».

Côté algérien, la guerre ne fut pas *tue* comme elle le fut en France, mais arrangée, fantasmée. L'armée, aux commandes depuis le coup d'État du colonel Boumedienne le 19 juin 1965, a imposé l'idée qu'ils *avaient arraché* l'indépendance à la France par une victoire militaire. Un *mensonge* historique qui leur permit de confisquer le pouvoir et de *se dispenser* de passer par les urnes tandis qu'une génération entière – 70 % des Algériens n'étaient pas nés en 1962 lors de l'indépendance - était élevée dans une « culture de guerre » et entretenait une relation d'amour-haine avec la France, un pays qui compte encore un million d'Algériens et deux millions de personnes d'origine algérienne sur son territoire. Malgré le chômage qui les frappe en priorité et un racisme *persistant* l'intégration se fait peu à peu. Les mariages mixtes sont de plus en plus nombreux et certaines familles sont installées dans l'Hexagone depuis quatre générations.

Par ailleurs, plusieurs dizaines de milliers de bi-nationaux (une majorité d'épouses d'Algériens et leurs enfants) vivent toujours en Algérie.

Malgré une politique d'arabisation intensive, un très grand nombre d'Algériens continuent à parler français, une langue qu'ils entretiennent d'ailleurs en écoutant les radios et chaînes de télévisions françaises. De très nombreux cadres ont été formés en France, *raftant* à leur retour les meilleurs emplois mais *suscitant* en même temps la *jalousie* des arabophones. Une *rancœur* exploitée par les islamistes qui appellent aujourd'hui à une « décolonisation culturelle » et font la chasse aux « francisés ».

Les *liens économiques* sont tout aussi étroits: la France est le premier partenaire commercial de l'Algérie et Paris est le premier acheteur de gaz naturel algérien et son premier fournisseur de *biens d'équipement et consommation*. *En outre*, l'aide que la France accorde à l'Algérie - environ cinq milliards de francs par an - le soutien qu'elle lui apporte au sein des institutions financières internationales fut, jusqu'à la remontée récente des cours du pétrole, le principal soutien du régime algérien. La junte n'aurait probablement pas réussi à se maintenir au pouvoir sans cette aide. La *suspension* de celle-ci est d'ailleurs la principale exigence des terroristes islamistes en échange d'un arrêt des attentats.



Sur le plan politique, l'*ambiguïté* règne. Depuis 1992, la politique de Paris vis-à-vis d'Alger relève de la *navigation à vue*. On passe de la *sévérité apparente* au silence complice en fonction des événements. En octobre 1995, le président Jacques Chirac avait affirmé que l'aide financière serait désormais liée à « la rapidité du processus démocratique ». Une fermeté dont on n'a retrouvé *nulle trace* dans son *allocution télévisée* du 12 décembre dernier: «Si l'Algérie est isolée, notamment économiquement, alors le pire est à craindre», a plaidé le chef de l'État. Le pire, c'est-à-dire l'arrivée des islamistes au pouvoir, la déstabilisation du Maghreb et l'arrivée de centaines de milliers de *réfugiés* algériens en France. Par conséquent, Paris «conservera une relation, notamment économique, avec l'Algérie», a ajouté Jacques Chirac. *En dépit des* questions des journalistes, le Président n'a pas dit un mot du référendum organisé récemment par la junte algérienne pour renforcer encore ses pouvoirs. Il faut reconnaître que la position de la France est très inconfortable : le pouvoir algérien et les islamistes font tout pour l'impliquer dans le conflit, pour l'obliger à choisir. Paris est constamment en position d'*arbitre* et a le sentiment de vivre en permanence sous la *menace* et le *chantage*.

Ainsi, à chaque prise d'otages ou face à la sauvagerie sanglante du dernier ramadan, les autorités françaises se retrouvent face au même dilemme : tout faire pour sauver des vies sans donner l'impression de *s'immiscer* dans les affaires intérieures algériennes; garder un profil bas pour limiter les risques de représailles islamistes. Il lui faut également *veiller* à ce que le drame algérien ne vienne pas *se superposer* au *malaise* des jeunes d'origine maghrébine vivant en France: un risque réel comme l'a montré le *démantèlement* de réseaux islamistes terroristes composés de garçons issus des banlieues lyonnaise, lilloise ou parisienne. Enfin, Paris veut maintenir à distance les Américains qui tentent de *grignoter* les positions françaises en Afrique et qui ont, par exemple, raflé *au nez et à la barbe* des Français un énorme contrat pour la construction d'un gazoduc reliant l'Algérie à l'Europe, via le Maroc et Gibraltar.

*La marge de manœuvre* de la France est donc extrêmement limitée. D'autant qu'elle a de moins en moins de *moyens de pression* sur le gouvernement algérien. L'Algérie a aujourd'hui retrouvé une *aisance* financière sans précédent depuis l'indépendance et peut donc se permettre d'ignorer les bons conseils de Paris: *l'envolée* des cours du pétrole et du dollar lui ont permis d'accumuler plus de 20 milliards de dollars de réserves de change. Parallèlement, Alger a obtenu le *rééchelonnement* de sa *dette extérieure* ainsi que des crédits importants de la Communauté européenne. Enfin, les États-Unis, l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, l'Italie - et bientôt le Japon -ont décidé de rouvrir leurs lignes de crédit.

Un seul rayon de soleil dans tout ce noir : les pays de l'Union européenne, après avoir longtemps laissé Paris *se débattre* seul, ont pris conscience du danger de déstabilisation au sud de l'Europe et semblent décidés à interrompre le tête-à-tête *obsessionnel* entre la France et l'Algérie. Il est grand temps.

### *Sujets d'étude*

1. A quelles dates historiques l'auteur se réfère-t-il en mentionnant les « sept ans d'insurrection » ?
2. Pourquoi parle-t-on d'une insurrection et non d'une guerre ?
3. Expliquez « la nature névrotique des relations franco-algériennes ».
4. Essayez d'expliquer ce que l'auteur entend par une « deuxième guerre d'Algérie ».
5. Pourquoi est-il d'avis que cette « deuxième guerre » n'est pas le fruit du hasard ?

6. Pourquoi le gouvernement du colonel Boumedienne a-t-il voulu propager l'idée que les Algériens *avaient arraché* l'indépendance à la France ?
7. A l'heure actuelle, quel est le nombre d'Algériens qui vivent en France ?
8. Quel est le problème de la jeune génération ?
9. Décrivez les attitudes des Français et des Algériens vis-à-vis de leur passé.
10. L'auteur parle d'une relation d'amour-haine avec la France. Pourriez-vous vous imaginer ce qu'il veut dire par là ?
11. Quels sont les objectifs des islamistes en parlant d'une « décolonisation culturelle » et qui sont les « francisés » ?
12. En quoi pourrait-on parler d'une interdépendance économique des deux pays?
13. Comment se montre l'ambiguïté de la politique française vis-à-vis de l'Algérie ?
14. Quels sont les craintes du gouvernement français ?

#### *Commentaire / discussion*

- « La marge de manœuvre de la France est donc extrêmement limitée. »

#### *Créativité*

- En 2011 un père algérien ancien fervent du l'FLN parle de la guerre d'Algérie à son jeune fils de 14 ans.
- En 2011 un père français ancien membre de l'OAS parle de la guerre d'Algérie à son jeune fils de 14 ans.

#### *Mise en scène*

- En 2011 il y a une discussion sur la guerre d'Algérie dans une famille franco-algérienne. Quels sont les membres qui constituent la famille ? Quels sont leurs arguments / leurs thèses qu'ils défendent ? Rédigez et jouez quelques dialogues.

**l'insurrection, f** - der Aufstand; **la perte** - der Verlust; **la source** - die Quelle; **le grief** - die Beschwerde; **attribuée à** – zugeschrieben; **assassinée** – umgebracht; **occulter** – verschweigen; **refouler** – verdrängen; **le travail de deuil** - die Trauerarbeit; **assumer** - (Verantwortung) übernehmen; **solder** - Bilanz machen; **taire** – verschweigen; **arracher** – abtrotzen; **le mensonge** - die Lüge; **se dispenser de** - nicht hingehen; **la haine** - der Haß; **persistante** – anhaltend; **rafler** - an sich raffen; **susciter** – hervorrufen; **la jalousie** - der Neid; **la rancœur** - die Verbitterung, der Groll; **le lien économique** - die wirtschaftliche Verbindung; **les biens, m d'équipement** - die Investitionsgüter; **en outre** - darüber hinaus; **la suspension** - die Aussetzung; **l'ambiguïté, f** - die Zweideutigkeit; **la navigation à vue** - die Sichtnavigation: hier: die Konzeptlosigkeit; **la sévérité** - die Strenge; **apparent,e** – scheinbar; **nulle trace, f** - keine Spur; **l'allocution, f télévisée** - die Fernsehansprache; **le réfugié** - der Flüchtling; **en dépit de** – ungeachtet; **l'arbitre, m** - der Schiedsrichter; **la menace** - die Drohung; **le chantage** - die Erpressung; **la prise d'otages** - die Geiselnahme; **la sauvagerie** - die Bestialität; **s'immiscer** - sich einmischen; **veiller à** - achten auf; **se superposer** – überlagern; **le malaise** - das Unbehagen; **le démantèlement** - die Zerschlagung; **grignoter** - stückchenweise aushöhlen; **au nez et à la barbe** - vor der Nase; **la marge de manœuvre** - der Spielraum; **le moyen de pression** - das Druckmittel; **l'aisance, f** - der Wohlstand; **l'envolée, f** - der rasante Preisanstieg; **le rééchelonnement** - die Neustaffelung; **la dette extérieure** - die Auslandsschuld; **se débattre** - sich herumschlagen; **obsessionnel, le** - zwanghaft

## La fin de 40 ans de silence

Écoute 3 (2002) : 52-55

*Nach einem jahrelangen Krieg entließ Frankreich am 18. März 1962 Algerien in die Unabhängigkeit. Erst heute, vierzig Jahre danach, beginnt Frankreich ernsthaft mit der Aufarbeitung.*

**Jean-François Mondot**

Après Vichy et la collaboration, l'Algérie! Le deuxième tabou de l'histoire française du XXe siècle est en train de tomber. Cela a pris du temps : attachée à la haute image qu'elle a d'elle-même, la France a souvent été oublieuse de son passé au cours du siècle que nous venons de quitter.

Les points communs entre Vichy et la guerre d'Algérie sont nombreux. D'abord par la durée de l'oubli qui, dans les deux cas, a duré une quarantaine d'années. Ce chiffre correspond à un changement de génération, mais aussi au délai minimum de 30 ans avant l'ouverture des archives qui a donné de nouveaux éléments aux historiens. Pendant quarante ans, la guerre d'Algérie a été une guerre qui n'osait pas dire son nom.

Dès le début, en 1954, il y a la volonté de minimiser le conflit. Le gouvernement parle d' « insurrection » et de « rebelles » face auxquels on « rétablit l'ordre républicain ». À partir de 1956, on parle des « événements d'Algérie » : comment parler d'une guerre avec l'Algérie, puisque celle-ci se compose de trois départements français à part entière ?

L'hypocrisie va donc durer 40 ans. Jusqu'en 1999, les documents officiels qui font référence au conflit parlent pudiquement d'« opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord ». Et ce n'est qu'en juin 1999, sous l'initiative du ministre des Anciens Combattants, Jean-Pierre Masseret, que l'Assemblée nationale a voté un texte permettant de parler de « guerre d'Algérie ».

Une génération de jeunes historiens a également beaucoup contribué ce que l'on appelle désormais les choses par leur nom. Sur des sujets hier tabous comme la pratique de la torture ou bien l'abandon des harkis (lire pages suivantes), on commence à avoir une vision bien plus objective qu'il y a encore 10 ans. Non seulement les archives parlent, mais les acteurs de cette guerre, au soir de leur vie, semblent éprouver un besoin de se décharger d'un passé trop lourd. Ce devoir de mémoire est essentiel pour la France. Car, entre les anciens appelés (simples soldats qui ont servi en Algérie, deux millions de Français), les pieds-noirs (les colons français d'Algérie, un million à l'origine), les Algériens immigrés et leurs descendants, cela fait en tout six millions de personnes pour qui l'Algérie reste une blessure.

Tant qu'une parole de vérité, établissant une bonne fois pour toutes les responsabilités des uns et des autres, ne se sera pas fait entendre, l'Algérie empoisonnera l'unité nationale. Cela est apparu de manière particulièrement claire lors du match de football France-Algérie le 6 octobre 2001. Ce devait être le « match de la réconciliation ». Dans les tribunes, des fils et petits-fils d'immigrés algériens. Que se passa-t-il ? Les joueurs de l'équipe de France ainsi que l'hymne français furent sifflés, et les supporters de l'équipe d'Algérie envahirent le terrain pour éviter une humiliation à leurs joueurs.

Comment pouvait-il en être autrement ? Beaucoup de jeunes Français d'origine algérienne ont une identité blessée. Ni la France (sauf, un peu, à l'école), ni leurs parents ne leur ont parlé de la guerre d'Algérie. Comment ceux-ci pouvaient-ils expliquer à leurs enfants qu'ils étaient venus s'installer dans le pays qu'ils avaient combattu ?

Pour tous ces jeunes et pour tous ceux qui, en France, sont liés à l'Algérie d'une manière douloureuse, le moment d'une parole claire semble venu. Avant de tourner la page, ne faut-il pas d'abord la lire ?

**Vichy** Sitz der Regierung des Maréchal Pétain, der mit den Nazis kollaborierte; **attaché,e** à festhaltend an; **oublieux,se** vergesslich; **le délai** die Frist; **minimiser** herunterspielen; **l'insurrection (f)** der Aufstand; **rétablir** wiederherstellen; **l'événement (m)** das Ereignis; **à part entière** voll berechtigt; **l'hypocrisie (f)** die Heuchelei; **puddiquement** verhüllend; **le maintien de l'ordre** die Aufrechterhaltung der öffentlichen Ordnung; **l'ancien combattant (m)** der Veteran; **voter un texte** ein Gesetz verabschieden; **contribuer à** beitragen; **le sujet** das Thema; **la torture** die Folter; **l'abandon (m)** das Fallen- lassen, die Preisgabe; **éprouver un besoin** ein Bedürfnis empfinden; **se décharger** de sich befreien von; **le devoir de mémoire** die Erinnerungspflicht; **essentiel,le** entscheidend; **l'appelé (m)** der Einberufene; **le pied-noir** der Algerien-Franzose; **les descendants (m/pl)** die Nachkommen; **la blessure** die (moralische) Wunde; **tant que** solange; **une bonne fois pour toutes** ein für alle Mal; **la responsabilité** die Verantwortung; **empoisonner** vergiften; **la réconciliation** die Versöhnung; **siffler** auspfeifen; **le supporter** der Fan; **envahir** stürmen; **l'humiliation (f)** die Kränkung; **lié,e à** verbunden mit; **tourner la page** einen Schlusstrich ziehen.

### *Sujets d'étude*

1. Dans quelle mesure l'Algérie a été un tabou au même titre que Vichy et pour quelle raison ce tabou est en train de tomber ?
2. Par quels moyens la IV République a-t-elle essayé de minimiser le conflit ? Quels sont les termes employés pour « occulter » la guerre.
3. Quand est-ce que la désignation « guerre d'Algérie » a été reconnu officiellement ?
4. Quel rôle les jeunes générations ont-elles joué pour dévoiler les faits cachés auparavant dans les archives ?
5. A l'heure actuelle, quelles sont les personnes qui sont toujours directement concernées par la « blessure » de l'Algérie ?
6. Qu'est-ce que l'on a appelé « le match de la réconciliation » ?
7. En quoi consiste l'ambiguïté des jeunes algériens ?
8. Quel est le rapport entre la guerre d'Algérie et le problème de l'identité nationale ?
9. Pour quelles raisons les Français aussi bien que les Algériens ont-ils du mal à parler de la guerre d'Algérie ?

### *Commentaire / discussion*

- A votre avis, pourquoi « Vichy » et « la guerre d'Algérie » sont tombés dans l'oubli pendant 40 ans ? Avancer des hypothèses et justifier vos arguments.

## La vérité sur la torture

*Die Folterung algerischer Freiheitskämpfer war an der Tagesordnung und notwendig: so die Aussage eines Generals in seinem umstrittenen Buch.*

La torture est un de ces sujets que la France aurait à tout prix voulu oublier. Récemment, la parution du livre du général Aussaresses a remis ce sujet sous les feux de l'actualité.

Paul Aussaresses, général à la retraite, 83 ans, a raconté son expérience de la guerre d'Algérie (il était responsable d'un bataillon de parachutistes à Alger en 1957) dans ce livre paru en mai 2001 : Services spéciaux, Algérie 55-57. Il y mentionne les actes de torture et même les assassinats qu'il a commis pendant cette période ; il raconte la torture à l'électricité infligée aux Algériens auxquels on plaçait des électrodes sur la langue ou sur les testicules ; il raconte comment il a fait «descendre» lui-même 60 prisonniers musulmans soupçonnés d'un massacre d'Européens en août 1955.

Autant que l'horreur des faits eux-mêmes, c'est le ton du livre qui a choqué. Car le général Aussaresses ne regrette absolument rien : « J'étais indifférent. Il fallait les tuer, c'est tout, et je l'ai fait », écrit-il. Ou encore : « La torture devenait légitime dans les cas où l'urgence l'imposait. Un renseignement obtenu à temps pouvait sauver des dizaines de vies humaines. » Cet argument est celui le plus couramment employé pour justifier l'usage de la torture. Mais une jeune historienne, Raphaëlle Branche, démontre dans son livre *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, que la torture en Algérie était bien plus que cela : « Torturer, ce n'est pas seulement faire parler, c'est aussi faire entendre qui a le pouvoir. » Selon elle, 108175 personnes ont subi la torture dans le centre le plus connu, la ferme Améziane (région de Constantine). À partir de ce chiffre, elle estime à plusieurs centaines de milliers le nombre d'Algériens qui ont été torturés par l'armée française.

**récemment** kürzlich ; **la parution** das Erscheinen ; **sous les feux de** in den Blickpunkt ; **l'actualité** der Öffentlichkeit ; **à la retraite** in Rente; **mentionner** erwähnen; **commettre un assassinat** einen Mord begehen; **infligé,e** zugefügt; **le testicule** der Hoden; **descendre (fam.)** abknallen; **le prisonnier** der Gefangene; **soupçonné,e** verdächtig; **indifférent,e** gleichgültig ; **l'urgence (f)** die Dringlichkeit; **à temps** rechtzeitig; **faire entendre** zu verstehen geben; **subir** erliden.

## La France rend enfin hommage aux harkis

Frankreich ließ zu, dass die Algerier, die an seiner Seite gekämpft hatten, von den eigenen Landsleuten massakriert wurden. Eine späte Wiedergutmachung bahnt sich an.

En ce 25 septembre 2001, quand il prend la parole pour rendre solennellement hommage aux harkis, ces musulmans engagés aux côtés de l'armée française, les mots de Jacques Chirac sont soigneusement pesés : « La France, en quittant le sol algérien, n'a pas su empêcher le massacre des harkis. Elle n'a pas su sauver ses enfants. »

Pour la première fois, du bout des lèvres, Jacques Chirac fait l'aveu d'une responsabilité française. Bien sûr, les associations de harkis ne sont pas totalement satisfaites, car la France n'a pas présenté explicitement ses excuses. Mais le progrès est net.

Pourquoi le problème des harkis est-il si douloureux ? De manière rigoureuse, on appelle « harkis » les musulmans qui ne faisaient pas partie des appelés ou des groupes régulières, mais qui étaient des « supplétifs », sous contrat mensuel et sans statut militaire. En mars 1962, il y avait 140 000 musulmans au service de la France, dont 56 000 dans les troupes régulières. Pourquoi s'étaient-ils engagés aux côtés de la France? Certains ont été forcés. D'autres se sont engagés par haine des brutalités du FLN. Un certain nombre, enfin, s'est engagé par conviction. Lors des accords d'Évian, le sort de ces musulmans considérés comme des traîtres par le FLN a bien entendu été évoqué : les négociateurs français avaient obtenu un accord suivant lequel aucunes représailles ne seraient exercées contre eux. Mais cet engagement avait été conclu avec le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne). Or, au moment où l'Algérie devient indépendante, ce gouvernement éclate. Et le nouveau gouvernement ne se sent pas lié par les engagements du GPRA.

Des massacres éclatent. Or les harkis, et c'est là le point le plus douloureux de la mauvaise conscience française, ont été désarmés.

Sans défense, beaucoup d'entre eux (entre 30 000 et 100 000) sont alors massacrés par les hommes du FLN ; 20 000 trouvent refuge en France où ils seront parqués dans des camps dans des conditions déplorables. Rejetés par les Algériens qui les considèrent comme des traîtres, et abandonnés par les Français, les harkis et leurs descendants allaient entamer un long et difficile combat contre l'oubli.

**rendre hommage** ehren ; **solennellement** feierlich ; **soigneusement pesé,e** abgewägt ; **empêcher** verhindern ; **du bout des lèvres** widerwillig ; **faire l'aveu (m)** eingestehen ; **explicitement** ausdrücklich ; **de manière rigoureuse** streng genommen ; **les supplétifs (m/pl)** die Hilfstruppen ; **le contrat** der Vertrag ; **forcer** zwingen ; **la haine** der Hass ; **le FLN (Front de libération nationale)** Befreiungsbewegung ; **la conviction** die Überzeugung ; **le sort** das Schicksal ; **le traître** der Verräter ; **bien entendu** selbstverständlich ; **éclater** auseinanderbrechen ; **lié,e** gebunden ; **la mauvaise conscience** das schlechte Gewissen ; **désarmer** entwaffnen ; **trouver refuge (m)** Zuflucht finden ; **parquer** zusammenpferchen ; **le camp** das Lager ; **déplorable** erbärmlich ; **rejeté,e** verstoßen ; **entamer** beginnen.

### Les chiffres de la guerre d'Algérie

- \* Nombre total de victimes : entre 200 000 et 300 000 morts ou disparus
- \* Nombre de victimes chez les Français : 24 000 morts (dont 4 500 musulmans)
- \* Nombre de victimes du côté du FLN : 141 000
- \* Nombre de victimes civiles du terrorisme du FLN : 19 000 morts (dont 6 000 musulmans), 21 000 blessés et 14 000 disparus
- \* Nombre de victimes du terrorisme de l'OAS : 2 700 morts

**la victime** das Opfer ; **le disparu** der Vermisste

*Sujets d'étude*

1. Pourquoi est-ce que le livre du général Aussaresses a remis la responsabilité du gouvernement français sous les feux de l'actualité?
2. L'horreur de la torture même ainsi que le ton du livre ont choqué le public. Donnez quelques exemples pour illustrer ces deux phénomènes.
3. Quel est le chiffre avancé par Raphaëlle Branche pour les personnes qui ont subi la torture ?
4. Les harkis, qui étaient-ils?
5. Pourquoi s'étaient-ils engagés aux côtés de la France?
6. Qui voulait les tuer à la fin de la guerre d'Algérie ? Quel a été leur sort ?
7. Quelle est la part de responsabilité qui incombe au gouvernement français dans les massacres des harkis ?
8. Exposez les chiffres sur la guerre d'Algérie et commentez-les.

## La blessure des harkis devant les tribunaux

39 ans après la fin de la guerre d'Algérie  
Libération, 30.08.2001, par Jacqueline Coignard

Les harkis – anciens *supplétifs* algériens de l'armée française en Algérie – ont *porté plainte* pour crime contre l'humanité. Ils accusent la France de les avoir *trahis* en 1962 et de les avoir livrés à la *vengeance* collective des nationalistes algériens. On estime à 65 000 le nombre des harkis massacrés sur ordre des autorités algériennes après l'indépendance du pays.

C'est aujourd'hui qu'un groupe de harkis va *déposer* auprès du tribunal de *grande instance* de Paris une plainte *contre X* qui vise la France pour « crime contre l'humanité ». L'annonce qu'en avait faite au mois d'avril Me Philippe Reulet, leur avocat, sonnait comme un appel à la mobilisation et aux *témoignages*. Finalement, ils seront neuf particuliers et une association à porter cette accusation.

Selon les *plaignants*, la France a *sciemment* condamné les harkis et leurs familles à une mort certaine, dès la signature des *accords d'Evian* qui mettaient un *terme* à la guerre d'Algérie, en mars 1962. Et de décrire les étapes d'un *lâchage* planifié : on désarme par la force ou par la *ruse* ces supplétifs de l'armée française ; on les *exclut* des plans d'évacuation ; on leur interdit toute *retraite* vers l'*Hexagone*. Tout en ayant la *certitude* qu'un bain de sang les attend. *Quant à ceux* qui ont malgré tout réussi à s'enfuir et qui n'ont pas été *refoulés* à leur arrivée sur le sol français, ils ont été *parqués* dans des camps, dans des conditions qui constituent des « *atteintes graves* à leurs droits essentiels », expliquent les *requérants*.

LES opérations de désarmement collectif dans les harkas ont *démarré* dès mars 1962, *alors que* la France s'engageait à rester garante du *maintien de l'ordre* jusqu'au 2 juillet, *veille* de l'indépendance de l'Algérie. Les supplétifs n'avaient aucune raison de s'y prêter de bonne *grâce* : au cours des mois précédents, « les principaux responsables politiques et militaires du FLN appelaient sans *précautions oratoires* au *meurtre* des harkis et de leurs familles, qui n'étaient plus désignés que sous le vocable *unique de traîtres* », écrit Me Reulet. (...)

Pour démontrer que les autorités françaises ne se faisaient aucune illusion sur les « promesses de pardon » faites par l'ALN (Armée de libération nationale algérienne) pendant les *négociations* préparatoires aux accords d'Evian, Me Reulet cite le livre écrit par un militaire, le général Maurice Faivre. Qui indique que des directives secrètes algériennes, *interceptées* par l'armée française (...) donnaient pour *mission* de « se montrer conciliant envers les harkis afin de ne pas provoquer leur départ en *métropole*, ce qui leur permettrait d'échapper à la justice de l'Algérie indépendante. Les *valets* du régime ne trouveront le repos que dans la *tombe* ».

C'est donc en toute *connaissance de cause* que les autorités françaises ont *bloqué* en Algérie les harkis qu'elles avaient utilisés depuis 1954 pour leur connaissance du terrain, estiment les signataires de la plainte. Ils reproduisent notamment deux documents où Louis Joxe, ministre d'État *chargé* des Affaires algériennes, rappelle que les militaires ou fonctionnaires qui aideraient au *rapatriement* de harkis en métropole doivent être *sanctionnés*.

Une note détaillée du commandement supérieur des forces armées en Algérie insiste : « n'accorder asile que dans des cas exceptionnels ». Non seulement parce que la présence en France des harkis n'est pas souhaitée, mais aussi parce qu'il s'agit de ne pas *froisser* « le gouvernement algérien, (...) en protégeant ses opposants ».



C'est ainsi que les harkis ont été *égorgés* par dizaines de milliers par le FLN victorieux ou les combattants de la vingt-cinquième heure. « Ces exécutions massives et *sommaires* constituent, pas leur *ampleur* et le fait qu'elles aient été *perpétrées* et inspirées pour des raisons politiques, des crimes contre l'humanité », écrit Me Reulet. Les plaignants *relèvent par ailleurs* que les familles « accueillies » l'ont été dans des conditions très spéciales : camps *insalubres*, travaux forcés sans *rémunération*, *couvre-feu*. (...)

Les harkis porteurs de cette plainte ne veulent pas se contenter de l'unique journée nationale d'hommage qui leur est réservée, à l'initiative du président de la République, le 25 septembre prochain. Ils veulent que la vérité soit établie, même quarante ans après. « Il ne s'agit pas de faire l'Histoire devant une juridiction. Je ne suis pas pour *la judiciarisation* de l'Histoire. Mais nous voulons *des comptes* : qui a fait quoi, et pourquoi », explique Me Reulet. (...)

### Vocabulaire

**La guerre d'Algérie** der algerische Unabhängigkeitskrieg (1954-1962) – **blessure** (f.) h.: moralische Wunde – **les supplétifs** (m.pl.) h.: die Hilfstruppen – **porter plainte** (f.) Anzeige erstatten – **le crime contre l'humanité** das (nicht verjährende) Verbrechen gegen die Menschheit – **trahir** verraten – **vengeance** (f.) Rache – **déposer** (Anzeige, Klage) einreichen – **le tribunal de grande instance** das Zivilgericht (der 2. Instanz) – **la plainte contre X** die Anzeige gegen Unbekannt – **viser qn** s. gegen jdn. richten – **Me** = Maître (Rechtsanwalt oder Notar) – **témoignage** (m.) Zeugenaussage – **le particulier** die Privatperson – **le plaignant** der Kläger – **sciement** wissentlich – **les accords d'Évian** das Friedensabkommen von Évian (zwischen Frankreich und den alger. Nationalisten, 18-3-1962) – **terme** (m.) h.: Ende – **la lâchage** das Fallenlassen, die Preisgabe – **ruse** (f.) List – **exclure** ausschließen – **évacuation** (f.) gem.: der in Algerien lebende Franzose – **retraite** (f.) Rückzug – **l'Hexagone** (m.) gem.: Frankreich – **tout en ayant la certitude** gleichwohl man die Gewissheit hat – **quant à** was ...betrifft – **refouler** zurückdrängen – **sol** (m.) Boden – **parquer** zusammenpferchen – **atteinte** (f.) Verletzung – **le requérant** der Antragsteller – **LES...la harka** (arab.) das Harki-Regiment – **démarrer** beginnen – **alors que** während – **s'engager** s. verpflichten – **le maintien** der Erhalt – **la veille** der Vortag – **s'y prêter de bonne grâce** gerne dabei mitmachen – **le FLN** Front de libération nationale (spätere Einheitspartei der alger. Nationalisten) – **sans précautions oratoires** ohne Vorsicht bei der Wortwahl – **meurtre** (m.) Ermordung – **unique** einzig – **traître** (m.) Verräter – **intercepter** abfangen – **mission** (f.) h.: Auftrag – **en métropole** (f.) gem.: im französischen Mutterland – **valet** (m.) Diener – **tombe** (f.) Grab – **en toute connaissance de cause** in voller Kenntnis der Sachlage – **bloquer qn** jdn. festsetzen – **chargé de** beauftragt mit – **le rapatriement** die Rückführung in die Heimat – **sanctionner** bestrafen – **froisser** kränken – **égorger qn** jdm. Die Kehle durchschneiden – **sommaire** (Exekution) im Schnellverfahren – **ampleur** (f.) Ausmaß – **perpétrer** verüben – **relever** h.: betonen – **par ailleurs** außerdem – **accueilli** gem.: von Frankreich als Asylanten aufgenommen – **insalubre** gesundheitsschädlich, verslumpt – **rémunération** (f.) Bezahlung – **le couvre-feu** die Ausgangssperre – **la judiciarisation de l'Histoire** die strafrechtliche Aufarbeitung der Geschichte – **vouloir des comptes** (m.pl.) Rechenschaft verlangen.

## Qui sont les harkis?

« Militaire *indigène* d'Afrique du Nord qui servait dans *une milice supplétive* (harka) au côté des Français. » La définition de harkis (mot arabe) proposée par le dictionnaire Robert date des débuts de la guerre d'Algérie. Les premiers régiments de harkis ont été formés en 1954 pour défendre les villages contre les nationalistes algériens. Au cours du conflit, les harkis ont aussi opéré en commando offensif, sous la responsabilité d'un officier français. Quelque 250 000 harkis auraient ainsi servi aux côtés de l'armée française en Algérie, entre 1954 et 1962. Le nombre des harkis *assassinés* comme « *traîtres* » pas les nationalistes *au lendemain de* l'indépendance (juillet 1962) est difficile à préciser. Les chiffres avancés varient, selon les *sources*, entre 65 000 et 150 000. Aujourd'hui, le terme harki désigne les enfants de ceux qui ont réussi à *se réfugier* en France grâce à des initiatives courageuses d'officiers français. Les harkis de France et leurs familles représentent entre 400 000 et 900 000 personnes installées pour la plupart dans la Région sud de la France, dans des conditions précaires.

## Vocabulaire

**Indigène** einheimisch – **une milice supplétive** eine Hilfsmiliz – **assassiner** ermorden – **traître** (m.) Verräter – **au lendemain de** kurz nach – **source** (f.) Quelle – **se réfugier** sich flüchten.

## Sujets d'étude

1. Que désigne le mot arabe "harka, harki"? Traduisez-le en français.
2. Que désigne-t-il aujourd'hui?
3. A l'heure actuelle, quel est le nombre des "harkis" vivant en France? Dans quelle région vivent-ils essentiellement?
4. Quand et pourquoi les premiers "harkis" ont-ils été formés.
5. Quel est le nombre des "harkis" qui ont servi dans l'armée française?
6. A combien s'élève le chiffre des "harkis" assassinés après l'indépendance de l'Algérie?
7. Qui en était responsable?
8. De quel crime les "harkis" accusent-ils la France?
9. Qui a déposé la plainte auprès du tribunal de grande instance?
10. Pourquoi la France serait-elle coupable?
11. Quels étaient les objectifs déclarés du FLN au sujet des "harkis"? Comment les désignaient-ils?
12. Est-ce que les militaires français connaissaient les directives secrètes de l'ALN?
13. Deux documents français soulignent pourquoi on devait empêcher le rapatriement des harkis en métropole.
14. Pourquoi, selon les plaignants, s'agissait-il d'un "lâchage planifié"?
15. Que sont advenus ceux qui ont réussi à s'enfuir vers l'Hexagone?
16. Dans quelle mesure les "harkis" étaient les valets du régime français?

## **LES HARKIS à travers la presse**

LEMONDE.FR 08.06.01 Claudia Courtois

Pendant vingt ans, des familles ont été parquées derrière les barbelés du camp de Bias. Bias est un petit village champêtre de trois mille habitants, près de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). A l'écart de la D911 qui mène au village, s'étend le centre d'accueil des rapatriés d'Algérie, là où se trouvait le camp de Bias; le "mouiroir des harkis", soufflent ses habitants.

Aujourd'hui, les barbelés ont disparu. Deux cents personnes, des harkis et leurs enfants, vivent dans de petits pavillons individuels. Il a fallu attendre les émeutes de 1975 pour que l'on envisage de raser le camp et de le reconstruire en dur, ce qui ne sera fait qu'en 1983. A partir de 1962, année de l'indépendance en Algérie, on y a enfermé des centaines de Français musulmans rapatriés. Le camp de Bias a hébergé essentiellement des invalides, des vieillards et leurs familles. "Ils étaient tous salement amochés, traumatisés par la guerre et leur départ d'Algérie, se souvient Patrick Jammes, médecin pendant trente ans du dispensaire installé dans le camp. Ils avaient des bouts de plastique et des cicatrices partout. Les conditions de leur accueil étaient déplorables : on les qualifiait de traîtres dans une atmosphère de racisme anti-arabe."

Les supplétifs étaient isolés : grillages, barbelés, sapins géants, entrée cadenassée la nuit tombée, école, alimentation et dispensaire intégrés. L'électricité était coupée à 22 heures; les courriers étaient ouverts et le drapeau était levé chaque matin au son du clairon. Surveillance, intimidation, corruption et abus de pouvoir rythmaient le quotidien des 1300habitants. Ils ne pouvaient se doucher qu'une fois par semaine. Plusieurs familles partageaient les mêmes toilettes extérieures et toutes vivaient dans quatre baraquements en ciment datant des années 1930. Les enfants étaient envoyés en centre de redressement pour un papier jeté par terre. "On allait dans des établissements spécialisés avec d'autres enfants de harkis, s'emporte Larbi Bouzaboun, aujourd'hui employé à la ville de Villeneuve-sur-Lot. On était dressés à coups de poing et on n'avait pas d'autre choix que celui d'apprendre des métiers imposés : maçon, peintre en bâtiment... C'est pas normal."

### ALCOOLISME ET CRISES D'ANGOISSE

Les hommes se sont souvent réfugiés dans l'alcool. Certains allaient au dispensaire pour un cachet de valium ou une piqûre de tranquillisant. D'autres, les mêmes parfois, étaient internés en hôpital psychiatrique. "Un pavillon de l'HP local était réservé au camp, rappelle M. Jammes. Au début, on les envoyait par car entier. Le directeur de l'époque s'en servait pour mater les récalcitrants." Mais les crises de démence, d'angoisse, de délire, les coups de fusil étaient réels et les pathologies mentales plus développées qu'ailleurs. Presque tout le monde était rongé de cauchemars. Certains le sont toujours. A l'angle d'une rue, un minuscule jardin est protégé par... des barbelés. "C'était un vieux qui habitait là, raconte un voisin. Il a toujours eu peur du retour des fellaghas."

Le jour du cessez-le-feu en Algérie, en 1962, les harkis avaient été désarmés. Les anciens de Bias se souviennent de leur départ précipité, contre l'avis du gouvernement français. Certains ont abandonné maison, femme et enfants. D'autres sont restés. La plupart ont été tués, poursuivis par le FLN ou la vindicte populaire, ou ont été emprisonnés dans les geôles algériennes.

Sur le banc d'un Abribus, quatre vieux harkis jettent leur regard dans le vide. Mohamed Bouafia pose ses mains crispées sur une canne. Ses yeux, comme sa voix, sont minuscules et

fatigués. Il fait partie de ceux qui sont restés en Algérie et n'est arrivé à Bias qu'en 1968. Depuis 1962, il croupissait dans le camp Maréchal-Foch, à côté de Tizi Ouzou. "Quand on m'a mis en prison, on m'a dit qu'on allait tous mourir et chaque nuit, j'entendais des prisonniers crier, tués à coups de pioche." "Parfois, on devait courir pieds nus sur des tessons de bouteille, ajoute Mouloud, détenu dans le même camp. Ou alors, on subissait la "poche", du sel glissé entre la peau et la chair..." Il fait du vent avec sa casquette, comme pour faire disparaître les mauvais souvenirs : "Ils nous ont cassés, tout cassés." Tous considèrent qu'ils ont été enrôlés de force dans l'armée française. "Ils ont tué mes parents et, après, le capitaine m'a demandé de choisir entre la mort et l'armée, se souvient M. Bouafia. Mes frères, eux, étaient FLN. Je ne les ai jamais revus." Malgré ses cauchemars, le vieil homme ne regrette rien : "Si c'était à refaire, je le referais avec un gouvernement français." Ils sont nombreux à être plus amers : "Pourquoi, après avoir été fidèles à la France, a-t-on été trahis, abandonnés et oubliés ?"

## De Gaulle et la tragédie des harkis

*Le Figaro* 4-11-2003 - Claude Jacquemart

*Au lendemain des accords d'Évian (18 mars 1962), entre 10 000 et 150 000 harkis restés en Algérie furent massacrés par leurs compatriotes, qui regardaient les anciens supplétifs de l'armée française comme des traîtres. Dans son livre « Un mensonge français : enquête sur la guerre », l'auteur Georges-Marc Benamou accuse les autorités françaises de l'époque, notamment le général de Gaulle et son ministre Pierre Messmer, d'avoir volontairement abandonné les harkis à leur sort. Pourquoi ? Retour sur les faits historiques.*

En mars 1959, à propos de l'Algérie, de Gaulle confie à Alain Peyrefitte, qu'il reçoit pour la première fois à l'Élysée et dont les circonstances feront un *confident* : « Il ne faut pas se payer de mots ! C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent une petite minorité. Sinon, la France ne serait plus la France. Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. »

Au cours du même *entretien*, le président de la République s'exclame. « Si nous faisons l'intégration, si tous les Arabes et Berbères d'Algérie étaient considérés comme des Français, comment les empêcherait-on de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Églises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées ! » Quelques mois plus tard, il dira encore : « On peut intégrer des individus ; *et encore*, dans une certaine mesure seulement. »

CES réflexions *éclaircent* la politique qui, trois ans plus tard, après la signature des accords d'Évian mettant fin officiellement aux combats en Algérie, sera suivie à *l'égard des supplétifs de l'armée française, communément baptisés harkis*.

CE qui attend ces *indésirables*, ce sont donc des *camps* tels que Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, où furent internés autrefois des républicains espagnols chassés de leur pays par la *victoire franquiste*, puis des Juifs *sous le régime de Vichy* ; Bagnols-les-Bains, en Lozère ; Bias, dans le Lot-et-Garonne ; bien d'autres encore. Des ghettos ruraux... (...)

*Par touches successives*, les gouvernements qui se succéderont *tenteront d'améliorer* le sort des harkis et, *en fin de compte*, de leur rendre justice. Mais *au fil des années* « beaucoup de ces anciens supplétifs » *disparaîtront* sans avoir vu le bout de leur malheur. Des blessures ne seront jamais refermées, des tragédies ne seront pas évitées. Une jeune femme comme Dalila Kerchouche, aujourd'hui journaliste à L'EXPRESS, constitue un modèle d'intégration réussie. Mais l'un de ses frères, *atteint d'un incoercible mal de vivre* après avoir grandi dans un camp, *s'est pendu*.

<b>La guerre d'Algérie</b>	der algerische Unabhängigkeitskrieg (1954-1962)	<b>le harki</b>	Der Harki (Algerienkrieg) muslimischer Milizionär im Dienste der französischen Armee
<b>au lendemain de</b>	kurz nach	<b>les accords d'Évian</b>	die Waffenstillstandsvereinbarungen von Evian (s. unten)
<b>les compatriotes</b>	die Landsleute	<b>les supplétifs</b>	die Hilfstruppen
<b>traître (m.)</b>	Verräter	<b>mensonge (m.)</b>	Lüge (Édt. Robert Laffont)

<b>Pierre Messmer</b>	Ancien ministre des armées françaises	<b>volontairement</b>	absichtlich
<b>abandonner qn à son sort</b>	Jdn. seinem Schicksal überlassen	<b>EN ...confier</b>	anvertrauen
<b>Alain Peyrefitte</b>	Politiker, damaliger Berater de Gaulles	<b>(le palais de l'Élysée)</b>	Siège du président de la République
<b>et dont les circonstances font un confident</b>	und aus dem die Umstände e-n Vertrauten machen	<b>se payer de mots</b>	unnötig viel reden
<b>vocation (f.)</b>	Berufung ; Anspruch	<b>entretien (m.)</b>	h. : Gespräch
<b>empêcher qn de faire qc</b>	jdn. daran hindern, etw. zu tun	<b>s'installer en métropole (f.)</b>	im französischen Mutterland niederlassen
<b>alors que</b>	obgleich, wo doch	<b>et encore</b>	und gleichwohl
<b>CES... éclairer</b>	erhellen	<b>communément</b>	gemeinhin
<b>baptiser</b>	taufen	<b>CE...indésirable</b>	unerwünscht
<b>camp (m.)</b>	h. : Internierungslager	<b>Pyrénées-Orientales/Lot-et-Garonne/Lozère</b>	noms de départements
<b>la victoire des franquistes</b>	der Sieg der Frankisten im span. Bürgerkrieg (1938)	<b>le régime de Vichy</b>	1940-1944, Kollaboration mit Deutschland
<b>rural</b>	ländlich	<b>par touches successives</b>	nach und nach
<b>tenter de faire qc</b>	etw. zu tun versuchen	<b>améliorer</b>	verbessern
<b>en fin de compte</b>	schließlich	<b>rendre justice à qn</b>	jdm. Gerechtigkeit zukommen lassen
<b>au fil des années</b>	im Laufe der Jahre	<b>disparaître</b>	h. : versterben
<b>être atteint d'un mal de vivre</b>	von Lebensüberdruß befallen sein (atteindre)	<b>incoercible</b>	nicht unterdrückbar
<b>se pendre</b>	sich erhängen		

## La guerre d'Algérie et la torture

Dossier pédagogique sur la torture et le rôle de l'armée : textes adaptés à l'enseignement du français au niveau secondaire par Négi Elmejri.

Article paru dans Le Monde du 22.06.00 - Philippe Bernard

1 La guerre d'Algérie est revenue à grands pas dans la mémoire française, avec la parution des aveux du général Aussaresses, militaire et agent secret chargé entre 1955 et 1957 des pires besognes<sup>1</sup>. Ces aveux, ainsi que le témoignage de Louissette Ighilahriz, militante du FLN, torturée en 1957, et les déclarations contradictoires des généraux Massu et Bigeard, avaient déjà relancé le débat sur la responsabilité de l'Etat français dans les pratiques de torture pendant la guerre d'Algérie. Si le PCF (Parti communiste français) notamment a réclamé la création d'une enquête parlementaire, Lionel Jospin a tranché en faveur de la constitution d'une commission d'historiens. Alors que l'attitude de François Mitterrand, alors garde des sceaux<sup>2</sup>, est mise en cause, des témoignages accusent le général Schmitt. Lors du procès du général Aussaresses, 100 000 F d'amende ont été requis. La Cour d'appel a confirmé qu'il ne pouvait être poursuivi pour "crimes contre l'humanité".

### La « gangrène<sup>3</sup> » au cœur de la République

2 « Interrogatoire prolongé », « méthodes de coercition<sup>4</sup> », « procédés spéciaux » : les euphémismes<sup>5</sup> n'ont pas manqué pour désigner, pendant la guerre d'Algérie, le recours à la torture par la police et l'armée françaises. Cette gangrène, présente dans l'Algérie française avant même le soulèvement nationaliste de 1954, connaît son paroxysme<sup>6</sup> à partir de 1957, lorsque le président du conseil, le socialiste Guy Mollet, ayant obtenu des députés du Front républicain le vote de « pouvoirs spéciaux », charge l'armée de rétablir l'ordre dans la capitale algérienne, en proie à<sup>7</sup> de multiples attentats sanglants.

### TORTURE GÉNÉRALISÉE

3 L'utilisation de la torture, sous le commandement du général Jacques Massu, pour gagner cette « bataille d'Alger », sera ensuite généralisée, jusqu'à être exportée en métropole, dans des locaux de police, pour sévir<sup>8</sup> contre des collecteurs de fonds du FLN. A Alger comme dans le bled, des « centres de tri » et des salles de torture sont aménagés ; l'usage de l'électricité - la « gégène<sup>9</sup> » - et du supplice<sup>10</sup> de la baignoire est répandu ; et lorsque les suppliciés<sup>11</sup> sont sommairement exécutés, on parle de « corvée de bois ». Aucun des responsables de ces atrocités<sup>12</sup>, couvertes il est vrai par les plus hautes autorités de la République, n'a jamais été inquiété.

4 Systématiquement niée par le pouvoir, cette réalité a été largement connue de l'opinion française sans provoquer de révolte, au-delà des cercles d'intellectuels et de militants qui en avaient révélé l'existence. « Dès maintenant, prévient pourtant *Hubert Beuve-Méry* dans Le Monde du 13 mars 1957, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo. » Quelques semaines plus tôt, l'écrivain catholique Pierre-Henri Simon avait publié un livre intitulé *Contre la torture*. Jusqu'à la fin du conflit, en 1962, des journaux comme *L'Humanité*, *L'Express*, *Témoignage chrétien*, *France-Observateur*,

Le Canard enchaîné et Le Monde multiplient les révélations sur la torture en Algérie, au prix d'une répression judiciaire permanente.

5 En février 1958, la publication de *La Question*, témoignage d'*Henri Alleg*, journaliste communiste victime de tortures, vaut à *Jérôme Lindon*, responsable des éditions de Minuit, d'être menacé d'inculpation<sup>13</sup> pour « participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, ayant pour objet de nuire<sup>14</sup> à la défense nationale ». Saisi, l'ouvrage a un immense retentissement<sup>15</sup>. Car la riposte<sup>16</sup> s'organise : à la fin de 1957, l'historien *Pierre Vidal-Naquet* a fondé le *Comité Audin*, du nom d'un enseignant de l'université d'Alger, communiste, disparu après être passé entre les mains des hommes de Massu. Après 1958, les vaines tentatives du nouveau pouvoir gaulliste pour interdire l'usage de la torture et les déchirements finaux du conflit algérien éclipsent<sup>17</sup> un débat qui restera tabou bien après les accords d'Evian en 1962.

### UNE DIMENSION POLITIQUE

6 En 1971, le général Massu lui-même lance un pavé dans la mare. Dans *La Vraie Bataille d'Alger* (éditions Plon), il assume la responsabilité d'un large usage de la torture par ses subordonnés<sup>18</sup>, le justifiant par la nécessité de stopper les attentats terroristes et d'éviter la mort d'innocents. « Alors, pratiquement, précise le général, si pour faire »cracher le morceau« il fallait que »ça cogne<sup>19</sup> un peu«, les questionneurs étaient conduits à faire subir aux prévenus des douleurs physiques dont la violence était graduée pour aboutir à l'aveu. Certes il y avait des risques, et des accidents se sont produits (...). Le procédé le plus couramment employé, en sus<sup>20</sup> des gifles, était l'électricité (...) »

7 Le brûlot<sup>21</sup> du « vainqueur » de la bataille d'Alger suscite une vive controverse, qui rebondit<sup>22</sup>, l'année suivante, avec la publication en France de *La Torture dans la République* de *Pierre Vidal-Naquet* (éditions de Minuit), écrit au lendemain de la guerre, mais interdit pendant dix ans en France et seulement disponible en Grande-Bretagne et en Italie. L'historien analyse « la dimension politique de la torture en tant qu'institution d'Etat », symptôme tragique des abandons successifs des gouvernants en matière de libertés publiques.

8 Si des méthodes dignes de la Gestapo ont pu resurgir<sup>23</sup> en France si peu de temps après la Libération, c'est que « toute société qui se sent menacée par la dissidence<sup>24</sup> (...) peut parfaitement (...) tolérer l'utilisation (...) de la torture », écrit *M. Vidal-Naquet*. A la banalisation de la « question », il oppose un constat<sup>25</sup> terrible : « Par son »aveu«, la victime fait beaucoup plus que donner un »renseignement«. Elle reconnaît son bourreau<sup>26</sup> comme maître et possesseur de sa parole, c'est-à-dire de son humanité. »

#### A. Explication du vocabulaire

1. **la besogne** : le travail, la tâche, la mission
2. **le garde des sceaux** : le ministre de la justice.
3. **la gangrène** : fig. la corruption, la pourriture.
4. **la coercition** : Action de forcer qqn à faire qqch, et, spécial., à obéir à la loi = la contrainte, l'obligation, la pression.
5. **l'euphémisme** : façon de présenter une réalité brutale ou blessante par une expression moins choquante. Exemple: l'euphémisme pour "mourir" est "s'en aller" ; on dit aussi « quelqu'un n'est plus » pour remplacer « quelqu'un est mort ».



6. **le paroxysme** : Point le plus aigu ou le point culminant (d'une passion, d'une sensation, etc.). Paroxysme de la colère, du plaisir.
7. **en proie à** : être victime de qqun/qqch. (*jdm/etwas ausgeliefert sein*)
8. **sévir** : se comporter durement ; punir, réprimer avec rigueur ou résolution.
9. **la gégène** : C'est un appareil manuel qui sert à produire du courant électrique. Il est menu d'une manivelle.
10. **le supplice** : tout ce qui cause une vive souffrance physique ou morale. Le supplice de la soif. Le supplice de l'attente.
11. **atrocité** : fait très cruel, pénible et insupportable.
12. **le supplicié** : personne qui a subi le supplice.
13. **l'inculpation** : l'accusation
14. **nuire à** : causer un dommage (à qqn, qqch). Il cherche à me nuire.
15. **le retentissement** : la réaction évoquée par une question ou un sujet critiques.
16. **la riposte** : réponse vive, promptement répartie à une attaque verbale.
17. **éclipser** : fig. empêcher (qqch ou qqn) de paraître, en attirant sur soi toute l'attention. Eclipser ses partenaires.
18. **le subordonné** : qui est hiérarchiquement inférieur à. Le chef du personnel est le subordonné du directeur.
19. **cogner** : battre, frapper (qqn.), frapper fort (avec l'idée de répétition). Cogner à la porte.
20. **en sus de** : en plus de
21. **le brûlot** : attaque par un écrit polémique et indiscutable.
22. **rebondir** : (ici) susciter des réactions différentes ...
23. **resurgir** : surgir de nouveau : Apparaître brusquement. Fig. Se manifester brusquement.
24. **la dissidence** : action, état de l'individu, du groupe qui cesse d'obéir à l'autorité établie ou qui se sépare de la communauté à laquelle il appartient; Province qui entre en dissidence = qui se sépare...
25. **le constat** : (ici) la constatation. Ce qu'on peut remarquer dans ses détails.
26. **le bourreau** : 1. exécuter des jugements criminels (surtout de la peine de mort). 2. Homme cruel, inhumain. (*Der Henker, der Peiniger*)

## B. Exercices de vocabulaire :

Chercher les équivalents des mots suivants dans le texte.

- confession (Paragraphe.1) :
- contradictoire (P.1) :
- discussion (P.1) :
- surtout (P.1) :
- recherche (P.1) :
- agression (P.2) :
- tuer (P.3) :
- refuser (P.4) :
- causer (P.4) :
- texte publié (P.5) :
- arriver à (réussir) (P.6) :
- délaissement (P.7) :

« Dictionnaire de la torture » :

Relevez tous les mots du texte évoquant l'idée de la torture et essayez de leur trouver des synonymes.

1. torturer
- 2.
- 3.

*Euphémismes :*

Quels sont les termes utilisés par les autorités françaises par euphémisme pour cacher la vérité de la pratique de la torture ?

- ✓ ....
- ✓ ....
- ✓ ....

*Des tournures idiomatiques :*

4. **lancer un pavé dans la mare** : briser le silence ; un pavé dans la mare: un événement inattendu qui trouble une situation jusque-là tranquille et sans surprise.
5. **trancher en faveur de** : se décider pour un camp, un groupe ou une idée etc.
6. **cracher le morceau** : dire la vérité difficile : « pour cracher le morceau, il faut que sa cogne » : pour révéler la vérité, il faut que sa fasse mal.

*C. Compréhension :*

*1. Questions de compréhension :*

- a. Qu'est-ce qui a accéléré le retour de la question de la torture en Algérie ?
- b. François Mitterrand était-il en faveur des investigations sur les pratiques de la torture en Algérie ?
- c. Quand est-ce que la pratique de la torture en Algérie a atteint son point culminant ? Pourquoi ?
- d. Dans quel but la torture a-t-elle été « exportée » en France ?
- e. qu'est ce que vous entendez sous le terme « centre de tri » ?
- f. Est-ce que l'opinion publique en France était-elle au courant de la pratique de la torture en Algérie ?
- g. Par quelles mesures les autorités françaises d'antan ont-elles procédé contre les journaux révélant la réalité de la torture en Algérie ?
- h. Par quel reproche a-t-on essayé d'intimider le responsable des Éditions de Minuit ?
- i. Qui était *Audin* et quel était son sort ?
- j. comment le général Massu justifie-t-il dans son aveu le recours à la torture ?

*2. Complétez le tableau suivant :*

<i>Personnages</i>	<i>Actions et faits</i>
Général Massu	
Louissette Ighilahriz	
Général Aussaresses	
Général Schmitt	
Pierre Henri Simon	
Henri Alleg	
Jérôme Lindon	
Pierre Vidal-Naquet	

3. *Vrai ou faux ?*

- a. P. Vidal-Naquet est d'avis que chaque société menacée de séparation a le droit absolu de recourir à la force. (-----)
- b. Les tentatives du pouvoir gaulliste pour interdire la pratique de la torture en Algérie étaient efficaces. (-----)
- c. Lionel Jospin et François Mitterrand partageaient le même avis envers la création de commission d'investigation sur les pratiques de la torture en Algérie. (-----)

4. *Commentez la phrase suivante :*

« Dès maintenant, ..., les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo. »

**Pour en savoir plus:**

## La Corvée de Bois

Parmi les méthodes, il en était une, secrète, inavouée, mais en réalité assez connue pour terroriser l'adversaire, «la corvée de bois». L'armée française l'a pratiquée (...) au nom de la République. On a vu des unités régulières, des sections, emmener en pleine campagne un groupe de «prisonniers de guerre» ou de simples «suspects» pour effectuer une corvée de bois, et là, faire mine de leur rendre la liberté, de les laisser partir, et puis de les abattre - comme les lapins de *la Règle du jeu*, de Renoir - ou, dans d'autres cas de figure, de leur faire creuser leur tombe avant de les achever, ou de leur tirer dessus parce qu'«ils tentaient de fuir».

*Jean Sprecher - à contre-courant - 2000*

*Dictionnaire du cancre:*

1. la torture: c'est un sport dur qui sert de preuve de puissance physique des tortionnaires et de l'endurance mentale des suppliciés !
2. la gégène: c'est une technologie de pointe permettant de générer l'électricité à partir du corps humain !!
3. l'aveu : c'est une histoire irréaliste qu'on est forcé de raconter lorsqu'en est sous la gégène pour pouvoir échapper aux douleurs mortelles et satisfaire le sadisme tortionnaires !!!

## La torture pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) Le rôle de l'armée française hier et aujourd'hui

Par Marianne Arens et Françoise Thull

*Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. [Article 5 de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10/12/1948]*

L'armée française a systématiquement pratiqué l'assassinat<sup>1</sup> et la torture sur ses adversaires. Un débat public à ce sujet est en cours en France depuis des mois. En novembre dernier, deux hauts responsables militaires français à la retraite ont révélé au quotidien *Le Monde* qu'ils avaient, torturé, maltraité et assassiné des membres du FLN (Front de libération nationale), le mouvement de libération algérien de l'époque, entre 1954 et 1962 lors de la guerre d'Algérie.

Le général Jacques Massu, 92 ans, qui était en 1957 le chef des tristement célèbres "paras" (10<sup>e</sup> division de parachutistes) et son bras droit le général Paul Aussaresses, 82 ans, chargé des services de renseignement à Alger, ont confirmé que plus de 3000 prisonniers qui avaient à l'époque été portés "disparus", avaient en réalité été exécutés. Aussaresses a reconnu la réalité, en 1957, de la torture et des exécutions sommaires dans les pratiques de la politique de guerre française. Il s'est **vanté**<sup>2</sup> d'avoir employé des moyens qui sortaient des normes établies par les lois de la guerre ainsi que d'avoir ordonné à ses subordonnés de tuer. Il reconnaît avoir lui-même procédé à 24 exécutions sommaires de membres du FLN. Et il ajouta " ne pas avoir à **se repentir**<sup>3</sup> ".

Le débat sur la torture fut relancé par la publication dans *Le Monde* du témoignage d'une ancienne victime de la torture: Louissetta Ighil Ahgiz, une jeune **militante**<sup>4</sup> de 20 ans à l'époque, qui était tombée en septembre 1957 entre les mains des **tortionnaires**<sup>5</sup>, et qui souffre aujourd'hui encore, à l'âge de 64 ans, des **séquelles**<sup>6</sup> physiques et psychiques de la torture. Elle avait été **capturée**<sup>7</sup> après être tombée avec son commando FLN dans une **embuscade**<sup>8</sup> du général Massu. Elle avait été emmenée, grièvement blessée, à son quartier général. Là, elle fut sévèrement torturée, **sans relâche**<sup>9</sup>, trois mois durant. Louissette précisa comment Massu ou bien le général Bigeard, quand ils venaient la voir, **l'insultaient**<sup>10</sup> et **l'humiliaient**<sup>11</sup> avant de donner l'ordre par gestes de la torturer. "C'est comme s'il existait un code muet établi" ajouta-t-elle. Elle ne doit sa survie qu'à un médecin militaire qui la découvrit fin décembre 1957. Il la fit transporter dans un hôpital où elle échappa à ses tortionnaires. C'est cet homme qu'elle voulait retrouver au moyen de son récit dans *Le Monde* pour pouvoir lui dire merci.

Le récit de Louissetta Ighil Ahgiz fut à l'origine d'un **flot**<sup>12</sup> de courriers de lecteurs et d'articles dans de nombreux médias français. Un autre ancien combattant du FLN, Noui M'Hidi Abdelkader, qui avait été lui-même arrêté à Paris en 1958 et **incarcéré**<sup>13</sup> et torturé à Versailles, confirme par exemple que la torture avait également été pratiquée dans la capitale. Il est convaincu que les archives, qui n'ont toujours pas été ouvertes, **recèlent**<sup>14</sup> les déclarations de milliers de victimes de la torture.

### La guerre d'Algérie 1954-1962

En 1954, la lutte pour l'indépendance de l'Algérie qui jusqu'alors ne faisait que **couver**<sup>15</sup>, prit réellement l'ampleur d'une guerre. Peu de temps auparavant, l'armée française, après sa défaite historique à Dien Bien Phu, avait dû se retirer du Vietnam et avait transféré la

majeure partie des troupes de la Légion étrangère en Algérie, sa plus importante et sa plus ancienne colonie. Alors que les attentats du mouvement de libération nationale FLN se multipliaient en 1954, le gouvernement français décida de ne céder en aucun cas l'Algérie qui était une colonie française depuis 1830. Pour la première fois les appelés du **contingent**<sup>16</sup> furent envoyés dans une colonie et, dès le milieu de l'année 1956, on trouvait quelque 500 000 soldats français en terre algérienne.

Durant cette période qui s'étendit jusqu'en 1962, 1,7 million de Français ont combattu en Algérie. 25 000 furent tués et 60 000 blessés, alors que du côté algérien plus d'un demi million de personnes trouvèrent la mort. En dépit de ces chiffres **exorbitants**<sup>17</sup>, il fut pendant longtemps interdit d'utiliser officiellement le nom de " guerre " et l'on ne parlait que des "événements d'Algérie" ou d'opérations de maintien d'ordre dans les trois provinces algériennes. C'est seulement en octobre 1999 que l'Assemblée nationale accepta que ces événements soient désignés du nom de guerre d'Algérie.

C'était un gouvernement social-démocrate, le gouvernement de Guy Mollet (SFIO), qui laissa à la force d'occupation les mains libres pour torturer: en juin 1956, avant la bataille d'Alger, l'Assemblée nationale accepta les propositions de Guy Mollet de **suspendre**<sup>18</sup> la garantie des libertés individuelles et de permettre aux gendarmes, aux policiers et aux militaires stationnés en Algérie le droit de pratiquer des "interrogatoires poussés", d'introduire des "mesures d'urgence" ou d'appliquer des "traitements spéciaux". "Ils [les responsables politiques de l'époque] nous laissaient faire ce que nous jugions nécessaire", confirme aujourd'hui Aussaresses, le général en retraite.

Robert Lacoste, le ministre résident de l'Algérie de l'époque, appartenait lui aussi au parti social-démocrate de la SFIO. Le social-démocrate François Mitterrand, le futur président de la République, déclarait devant le Parlement le 5 novembre 1954 en tant que ministre de l'Intérieur: "La **rébellion**<sup>19</sup> algérienne ne peut trouver qu'une forme terminale: la guerre". Il **clama**<sup>20</sup> pathétiquement que l'Algérie est la France et que la Méditerranée sépare la France comme la Seine Paris. Devenu ministre de la Justice, il se prononça le 10 février 1957 contre le recours en grâce demandé pour le militant communiste Fernand Iveton qui fut condamné à mort et exécuté.

(.....)

Les témoignages des victimes et les documents publiés récemment ne laissent aucun doute quant à la brutalité et à l'**ampleur**<sup>21</sup> de la pratique systématique et à grande échelle de la torture, entre autres, le viol, le jet d'eau froide, le supplice de la baignoire remplie **d'excréments**<sup>22</sup> et les électrochocs. Même l'arrière-pays, où l'électricité ne se rendait pas, ne fut épargné des électrochocs, administrés par la "gégène", la génératrice à pédale des postes de radio de campagne.

Le commandement en Algérie se trouvait entre les mains d'un groupe de généraux de haut rang qui avaient, lors de la Deuxième guerre mondiale, quelques années plus tôt, participé sous Charles de Gaulle à la lutte contre l'Allemagne nazie. Alors qu'en 1959, de Gaulle, qui était devenu Président de la République en 1958, envisageait **prudemment**<sup>23</sup> un **référendum**<sup>24</sup> sur l'indépendance de l'Algérie, ces généraux organisèrent une tentative de putsch en avril 1961, sous le cri de guerre "Algérie française". Après son échec, ils fondèrent l'OAS (Organisation armée secrète) qui devait commettre de nombreux attentats contre la population civile en Algérie et en France.

Grâce à l'amnistie générale qui fut partie intégrante des accords d'Evian proclamant l'indépendance de l'Algérie en 1962, et d'une nouvelle amnistie survenue à la fin des années 1960, ces généraux ne furent, par la suite, jamais poursuivis par la justice ni pour leur tentative de putsch ni pour la pratique systématique de la torture.

Source : [[http://www.wsws.org/francais/News/2001/avril01/01avril01\\_algerie.shtml](http://www.wsws.org/francais/News/2001/avril01/01avril01_algerie.shtml)]

Vocabulaire :

1. **l'assassinat** : le meurtre, assassiner = tuer. Assassin = meurtrier
2. **se vanter de** : se louer / se flatter avec exagération.
3. **se repentir**: exprimer son regret.
4. **le/la militant(e)** : un membre actif.
5. **le/la tortionnaire**: celui qui exécute la torture.
6. **la séquelle** : la conséquence ; l'effet.
7. **capturer** : attraper ; arrêter.
8. **l'embuscade** : le piège. (*der Hinterhalt*)
9. **sans relâche** : continuellement; sans pause; sans arrêt.
10. **insulter** : injurier ; blesser (moralement) ;
11. **humilier** : maltraiter de façon dégradante.
12. **le flot** : le débordement ; l'abondance.
13. **incarcérer** : emprisonner
14. **receler** : cacher ; renfermer ; détenir.
15. **couver** : en train de se développer, grandir et d'être mûr.
16. **le contingent** : (*der Jahrgang Wehrdienstpflichtiger*)
17. **exorbitant** : excessif ; exagéré.
18. **suspendre** : arrêter (une procédure) ; interrompre.
19. **la rébellion** : la révolte ; le soulèvement.
20. **clamer** : crier, proclamer,
21. **l'ampleur** : la grandeur; prendre de l'ampleur : devenir important.
22. **l'excrément** : mélange de boue et d'ordures
23. **prudemment** : (adv.) attentivement.
24. **le référendum** : le vote du peuple portant sur une affaire polémique.

*Compréhension :*1. *Vrai ou faux : mettez [V] pour vrai et [F] pour faux !*

- a. Le débat public sur la torture a nettement commencé après les aveux de deux anciens Généraux de l'armée française. [ \_\_\_ ]
- b. Le général Paul Aussaresses était le supérieur du général Jacques Massu. [ \_\_\_ ]
- c. Les aveux des deux généraux n'étaient pas conformes. [ \_\_\_ ]
- d. Les « moyens » employés par l'armée française (en Algérie) étaient contre les lois de la guerre. [ \_\_\_ ]
- e. Louissetta a été torturée par le général Massu et le général Bigeard. [ \_\_\_ ]
- f. C'est un médecin qui lui a sauvé la vie. [ \_\_\_ ]
- g. Noui M'Hidi Abdelkader était une autre victime de la torture en Algérie. [ \_\_\_ ]
- h. C'est le gouvernement social démocrate qui a donné le feu vert aux autorités françaises de pratiquer la torture en Algérie. [ \_\_\_ ]
- i. François Mitterrand, le futur président de la République, était en faveur d'une guerre contre les Algériens. [ \_\_\_ ]
- j. Les témoignages des victimes prouvent clairement la terrible pratique de la torture en Algérie. [ \_\_\_ ]
- k. Charles de Gaulle est devenu président de la République en 1959. [ \_\_\_ ]
- l. Les fondateurs de l'OAS sont les mêmes organisateurs de la tentative de putsch en avril 1961. [ \_\_\_ ]

2. *Répondez aux questions suivantes :*

- a. Quel est le nombre des « victimes directes » du général Aussaresses ? Est-ce qu'il regrette ses crimes ?
- b. Comment Louissetta était-elle tombée dans les mains des généraux tortionnaires ?
- c. Pourquoi le gouvernement français n'a jamais voulu céder l'Algérie ?
- d. Dans quel but a-t-on proposé la suspension de la garantie des libertés individuelles ?
- e. Relevez les différents moyens de la torture mentionnés dans le texte.
- f. À votre avis, quel était l'objectif principal de l'OAS ? Quels sont les moyens utilisés par ses militants pour achever cet objectif ?
- g. Est-ce que les auteurs de la tentative de putsch ont été jugés ?

3. *Question de réflexion :*

La France a occupé l'Algérie en 1830, mais elle n'était en Tunisie et au Maroc, les deux pays voisins de l'Algérie, qu'un demi siècle plus tard. Ces deux derniers pays ont accédé à l'indépendance en 1956, soit 6 ans avant l'Algérie.

Quelles sont les raisons qui faisaient l'intérêt de la France en Algérie beaucoup plus important qu'en Tunisie et au Maroc ?

4. *Tâche de recherche :*

Essayer à l'aide d'un moteur de recherche d'Internet quelconque de faire mieux connaître le général Massu et le général Aussaresses. Mentionnez surtout le sort de leur poursuite judiciaire.



## La torture à travers la presse

Massu reconnaît la généralisation et l'institutionnalisation de la torture : " Mais j'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie, elle a ensuite été institutionnalisée [...] et institutionnaliser la torture, je pense c'est pire que tout !"

- *Macro-tâche*: Faites une recherche sur l'utilisation de la torture pendant la guerre d'Algérie. (Cf. les articles parus dans *Le Monde* sur le site de Toulouse de la Ligue des Droits de l'Homme : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article154>)



Le général Paul Aussaresses par Plantu

"Tout ce que j'ai fait était conforme à la déontologie de tout militaire dans les conditions de guerre". "C'est efficace, la torture, la majorité des gens craquent et parlent. Ensuite, la plupart du temps, on les achevait. [...] Est-ce que ça m'a posé des problèmes de conscience ? Je dois dire que non". "La torture ne m'a jamais fait plaisir mais je m'y suis résolu quand je suis arrivé à Alger. A l'époque, elle était déjà généralisée. Si c'était à refaire, ça m'emmerderait, mais je referais la même chose car je ne crois pas qu'on puisse faire autrement."

- *Micro-tâches*: Présentez les généraux a) Massu; b) Aussaresses. (Cf. aussi le travail scolaire 2001-2002 du lycée Emmanuel Mounier à Châtenay-Malabry - <http://guerredalgerie.free.fr/archive.htm> - ainsi que les articles sur la "condamnation du général Aussaresses pour "apologie de crimes de guerre" le vendredi 25 janvier 2002 sur le site de Toulouse de la Ligue des Droits de l'Homme - <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article359>)

*Macro-tâches*

- Formez des équipes, choisissez un sujet dans la presse (Le monde, l'Express, le Nouvel Observateur) et préparez un exposé
1. Dossier présenté par l'Association Internet des droits de l'Homme [[http://www.droitshumains.org/faits\\_documents/algerie/index.html](http://www.droitshumains.org/faits_documents/algerie/index.html)]
  2. Articles de presse sur la torture [<http://portail-du-ffle.info/images/stories/algerie/tortpr.htm>] Jaques Massu Déclarations; Paul Aussaresses Déclarations; Les aveux de Paul Aussaresses - Mai 2001; Les propos du général Aussaresses : condamnations et plaintes
  3. Retour sur la torture en Algérie: Les dossiers de l'Express - Novembre 2000 - janvier 2001: Dossier 1; dossier 2; dossier 3; dossier 4
  4. Semaine du 14 décembre 2000, n°1884. Dossier - Torture: [[http://www.droitshumains.org/faits\\_documents/algerie/nobs\\_julliard.html](http://www.droitshumains.org/faits_documents/algerie/nobs_julliard.html)] ce que j'ai vu en Algérie. Les vrais auteurs du crime, c'était les politiques, par Jacques Julliard. "Si nous voulons empêcher le retour de cette honte, il faut la regarder en face. Il ne faut pas que les fils retrouvent un jour l'horreur sur leur chemin parce que leurs pères auront menti. Ma première rencontre avec la torture au cours de la guerre d'Algérie fut en quelque sorte pédagogique. J'étais alors élève officier à l'école militaire..."
  5. Semaine du 14 décembre 2000, n°1884. Dossier - Un fonctionnaire de la torture raconte [[http://www.droitshumains.org/faits\\_documents/algerie/nobs\\_vittori.html](http://www.droitshumains.org/faits_documents/algerie/nobs_vittori.html)] ... Dans une lettre inédite au journaliste Jean-Pierre Vittori, un ancien des détachements opérationnels de protection décrivait, en 1977, les méthodes de ce service spécial de l'armée, chargé de démanteler les réseaux du FLN. Accablant. "Ce document n'était pas destiné à être publié. Il a été écrit en 1977 par un ancien spécialiste de la torture pendant la guerre d'Algérie, décédé il y a quelques années. L'homme, qui voulait rester anonyme..."

*Pour aller plus loin:*

*Le Monde - Dossiers sur la guerre d'Algérie et la torture (2000-2001)*

*Le tabou des viols* Mohamed Garne, né d'un viol pendant la guerre d'Algérie, LE MONDE 23.11.01

Le tabou du viol des femmes pendant la guerre d'Algérie commence à être levé LE MONDE 11.10.01

"Dans l'esprit de nos parents, il aurait mieux valu que nous soyons mortes" LE MONDE 11.10.01

Les militaires face à la torture: LE MONDE | 15.06.01 | LE MONDE | 28.06.01 | LE MONDE | 28.06.01 |

LE MONDE | 14.06.01 | LE MONDE | 02.05.01 | LE MONDE | 03.05.01 | LE MONDE | 07.05.01 | LE MONDE | 22.11.00

*Les harkis*

Pendant vingt ans, des familles ont été parquées derrière les barbelés du camp de Bias LE MONDE.FR | 08.06.01 |

La communauté harkie demande à la justice de reconnaître son drame de 1962 LE MONDE | 08.06.01 |

*L'attitude de François Mitterand*

Torture en Algérie : que savait et qu'a fait François Mitterrand ? LE MONDE | 12.05.01 |

Les hésitations du futur chef de l'Etat, militaire puis fonctionnaire à Alger LE MONDE | 05.05.01 |

*Le procès de Paul Aussaresses*

*Le général Aussaresses jugé pour "complicité d'apologie de crimes de guerre" LE MONDE 26.11.01*

*"Le général Paul Aussaresses ne le cache pas : il ne regrette rien. D'abord parce que ce n'est pas son style, ensuite parce qu'il estime qu'il fallait que quelqu'un fasse le sale travail en Algérie..."*

*Au premier jour de son procès, Paul Aussaresses endosse tous les crimes qu'il a ordonnés LE MONDE 27.11.01*

*"Le général Aussaresses ne sera pas poursuivi pour "crimes contre l'humanité" LEMONDE.FR 14.12.01*

## Les massacres du 17 octobre 1961

*5 octobre 1961 communiqué du préfet de police Maurice Papon*

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin. (...)

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police. Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 heures.

### **Ce qui s'est passé le 17 octobre 1961**

*par Charlotte Nordmann*

Les événements du 17 octobre 1961 ont longtemps été frappés d'un oubli presque entier. Longtemps, nul ne semblait savoir qu'avait eu lieu en 1961 une manifestation de masse d'Algériens à Paris, ni qu'elle avait été réprimée avec une extrême violence. Il importe de déterminer les raisons de cet oubli, mais aussi de comprendre comment il a pu être, depuis les années 1980, progressivement et partiellement dissipé. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de rendre raison de l'ambiguïté de la "mémoire officielle" du 17 octobre 1961 qui se construit actuellement.

### **1. Le contexte**

En 1961, la nécessité d'une solution négociée au conflit algérien s'est imposée. Des négociations ont été officiellement ouvertes entre le gouvernement français et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne le 20 mai 1961. Il est hors de doute pour les participants que les négociations aboutiront à l'institution d'un État algérien indépendant : les discussions portent sur les conditions exactes de l'indépendance. Et pourtant c'est à partir de l'été 1961 qu'eurent lieu les plus terribles violences que connut le territoire métropolitain pendant la Guerre d'Algérie. C'est cette contradiction que met en évidence l'examen des faits qui ont conduit aux massacres du 17 octobre 1961.

En 1961, Maurice Papon est préfet de police de Paris. Nommé à ce poste en 1958 sous la IVème République, il y a été maintenu par le président Charles de Gaulle sous la Vème. Lorsqu'en 1958 M. Papon est nommé préfet, à la suite de violentes manifestations de policiers parisiens, sa recommandation est " l'efficacité " dont il a fait preuve lors de son mandat de préfet à Constantine. De 1956 à 1958, en tant que préfet et IGAME pour les départements de

L'Est algérien, il a instauré un système de répression dans lequel la torture est systématique, les exécutions sommaires courantes. Lorsqu'il est nommé préfet de police à Paris en 1958, il répond à une campagne d'attentats menés en métropole par le F.L.N. en organisant des rafles massives de "Français musulmans d'Algérie". Les violences à l'encontre de la population nord-africaine de Paris s'institutionnalisent : le préfet de police crée la Force de police auxiliaire, constituée de harkis, qui pratique la torture ; il fait ouvrir le Centre d'Identification de Vincennes, où peuvent être internés, sur simple décision administrative, sans jugement, les Nord-Africains " suspects". M. Papon va jusqu'à instaurer, le 1er septembre 1958, un couvre-feu pour les Nord-africains. Boycotté par le F.L.N., il tombe peu à peu en désuétude. Au cours des opérations de police, des internements, des rafles et des "contrôle" par les harkis, des hommes disparaissent. De nombreuses plaintes sont déposées, pour torture, pour meurtre ; malgré l'accumulation de témoignages accablants, malgré les constatations de sévices par des médecins, malgré le nombre de disparitions, aucune plainte n'aboutira. Toute la population nord-africaine de la région parisienne souffre de ces rafles systématiques et de la violence des harkis qui patrouillent dans les quartiers qu'elle habite, par exemple dans le 18<sup>ème</sup> ou le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Ces violences s'ajoutent à la condition extrêmement dure qui est faite par ailleurs aux travailleurs nord-africains en métropole. Dans leur très grande majorité, ce sont des célibataires que de grandes firmes industrielles françaises ont fait venir par contingents : la France manque de main d'œuvre et les populations rurales d'Algérie ou du Maroc constituent une force de travail docile. Ils vivent dans des hôtels à Paris ou dans des bidonvilles, comme à Nanterre. La surpopulation et l'isolement forcé qu'ils subissent tiennent à la fois à leur pauvreté et au refus des propriétaires français de leur louer des appartements. Les Algériens " immigrés " en métropole sont très strictement encadrés par le F.L.N. Cela signifie en particulier que tous sont contraints de cotiser - ceux qui refusent risquent la mort.

## **2. D'août 1961 au couvre-feu d'octobre**

En août 1961, les rafles et les perquisitions s'intensifient, les violences et les détentions arbitraires, au faciès, se multiplient. Ce redoublement de l'offensive policière se produit alors que le F.L.N. a cessé ses attentats à Paris et en banlieue depuis plusieurs semaines. Les attentats de l'O.A.S. deviennent au même moment de plus en plus nombreux, visant parfois des hôtels où vivent des Algériens. Fin juillet 1961, les négociations entre le gouvernement français et le G.P.R.A. ont échoué sur la question du Sahara, la France contestant la souveraineté du futur État algérien sur cette région. En août 1961, le président Charles de Gaulle est prêt à céder sur cette question d'importance pour relancer les négociations. Il entend en même temps être en position de force pour négocier. C'est le sens de son geste lorsque, fin août 1961, il démet de ses fonctions le Garde des Sceaux Edmond Michelet, favorable depuis longtemps à la négociation avec le F.L.N. Il cède ainsi à la pression de son Premier ministre Michel Debré, lequel est profondément partisan de l'Algérie française. En renvoyant Edmond Michelet, il signifie qu'il accepte le durcissement de la répression contre les « Français musulmans d'Algérie ».

Le F.L.N. décide, fin août 1961, de reprendre sa campagne d'attentats en métropole. Les policiers sont visés ; onze d'entre eux seront tués et dix-sept autres blessés de la fin août au début octobre 1961. A la suite de ces attentats, trois organisations syndicales de policiers, dont la principale, se constituent en un " Comité permanent de coordination et de défense " et exigent du pouvoir des exécutions de condamnés à mort et un couvre-feu pour les Nord-africains. A partir de septembre 1961, des rafles massives sont organisées. Au cours de ces

raffes, des personnes disparaissent. C'est aussi à partir de septembre que l'on commence à entendre parler de cadavres de Nord-africains retrouvés dans la Seine. A la pression des policiers, qui parlent de " se faire justice soi-même ", M. Papon répond par un discours sans ambiguïté : le 2 octobre, aux obsèques d'un policier, il déclare: " Pour un coup rendu, nous en porterons dix ", puis, plus tard, il assure les policiers que, s'ils tirent les premiers, ils seront " couverts ". Le 5 octobre, il instaure un couvre-feu pour les " Français musulmans d'Algérie ". Malgré les dénégations du ministre de l'Intérieur, ce couvre-feu raciste institutionnalise la confusion entre « Algérien » et criminel.

### **3. La manifestation**

Le F.L.N. décide d'organiser un boycott du couvre-feu. Une circulaire du 7 octobre met fin à la campagne d'attentats en métropole : il s'agit par ce boycott de changer entièrement de stratégie et de renverser l'opinion publique française. Alors que les attentats s'inscrivaient dans une logique de clandestinité et de guerre, le boycott du couvre-feu doit prendre la forme d'une manifestation pacifique de masse, au grand jour. La manifestation doit avoir lieu dans tout Paris, le long des artères principales de la ville. Tous doivent y participer, les familles entières. Les manifestants ont la consigne de ne répondre à aucune provocation, à aucune violence ; des cadres du F.L.N. les fouillent avant la manifestation pour s'assurer qu'ils n'ont rien qui puisse servir d'arme. Tous les Algériens de la région parisienne doivent participer à la manifestation, sous la contrainte si nécessaire : il s'agit non seulement pour la Fédération de France du F.L.N. de démontrer son emprise sur les Algériens en métropole, mais aussi de faire exister aux yeux des Français le peuple algérien. A l'institutionnalisation de l'arbitraire et du racisme, il faut répondre par la revendication d'une existence politique. Les dirigeants de la Fédération de France estiment que la répression qui ne peut manquer de s'abattre sur les manifestants mettra en lumière la violence du pouvoir et la légitimité de la lutte du peuple algérien pour son indépendance.

Au matin du mardi 17 octobre, la police sait qu'une manifestation de masse se prépare ; des cars de police quadrillent la ville, des policiers cernent les bouches de métro aux portes de Paris, prêts à arrêter les manifestants. Aux portes de Paris, à la sortie des métros Étoile, Opéra, dans les couloirs de la station Concorde, sur les Grands Boulevards, les manifestants seront systématiquement matraqués, à coups de crosse, de gourdin, de bâton, souvent jusqu'à ce qu'ils s'effondrent. Les policiers frappent au visage, au ventre, des manifestants qui ne font montre à aucun moment d'aucune violence ni d'aucune résistance. Sur le boulevard Bonne-Nouvelle, au pont de Neuilly, au Pont-Neuf d'Argenteuil et en d'autres lieux, les policiers tirent sur les manifestants. Sur les ponts aux portes de Paris et sur le pont Saint-Michel, des hommes sont précipités à la Seine. En plein Paris et pendant plusieurs heures se déroule une véritable chasse au faciès, à laquelle la population parisienne assiste et collabore même parfois. Le préfet de police M. Papon suit toutes les opérations et se rend lui-même à l'Etoile, pour constater leur " bon déroulement ". Il a aussi connaissance de toutes les liaisons radio de la police. Il sait donc que de faux messages d'information circulent selon lesquels des policiers auraient été tués. Il ne les démentira pas.

Plus de dix mille Algériens sont interpellés. Ils sont internés au palais des Sports, au Parc des Expositions, au stade de Coubertin, au Centre d'Identification de Vincennes, pendant près de quatre jours. Quatre jours pendant lesquels les violences continuent. A leur arrivée, les manifestants sont systématiquement battus. Dans l'enceinte des lieux d'internement, on assiste à des exécutions et nombreux sont ceux qui meurent de blessures non soignées. Au lendemain de la manifestation, le bilan officiel est de deux morts algériens. Il fait état de " tirs échangés "

entre la police et les manifestants. Malgré les efforts de quelques parlementaires, le gouvernement empêche la création d'une commission d'enquête. Aucune des plaintes déposées n'aboutira.

S'il n'est pas possible de déterminer exactement combien d'Algériens furent tués le 17 octobre 1961 et les jours qui suivirent, il reste que le chiffre de plusieurs centaines de morts, avancé par J-L. Einaudi dans son livre *La Bataille de Paris* à partir de l'étude de registres de cimetières, de témoignages et de documents internes du F.L.N., est le plus vraisemblable. De nombreuses archives administratives qui auraient été essentielles au dénombrement des victimes ont aujourd'hui disparu. Ceci explique pourquoi le rapport Mandelkern - commandité par le gouvernement et rendu public en 1998 - et le livre de J-P. Brunet, qui tous deux se fondent sur les archives existantes de la préfecture de Police, concluent à un nombre de morts bien inférieur - autour d'une quarantaine. Le rapport Mandelkern reprend du reste à son compte la version selon laquelle des tirs auraient été échangés entre les manifestants et la police.

Source : [<http://17octobre1961.free.fr/pages/Histoire.htm>]

## **L'oubli et la mémoire**

*par Charlotte Nordmann et Jérôme Vidal*

### 1. La censure étatique

L'oubli qui a frappé la journée du 17 octobre 1961 est-il dû à la censure organisée par le pouvoir ? C'est une explication que l'on a souvent invoquée ; et au regard du nombre des saisies et des interdictions de publication, elle semble justifiée. Le gouvernement chercha à imposer le silence sur la terrible répression qui frappa ce jour là les Algériens. Au lendemain de la manifestation, le bilan officiel est de trois morts. Pour maintenir cette version, le gouvernement doit faire taire ceux qui la contesteraient. Le 17 octobre même, on interdit aux journalistes d'être présents. Les quelques images de télévision qui existent sont dues à des télévisions étrangères. Ceux qui tentent malgré tout de prendre des photos voient leur matériel détruit. Les saisissantes photos prises par Elie Kagan durent l'être clandestinement. Les lieux d'internement restèrent interdits aux journalistes pendant les quatre jours que dura la détention des Algériens ; les seuls témoignages qui les décrivent sont dus aux manifestants eux-mêmes, à des médecins, à des militaires ou à des appelés.

Le journal Vérité-Liberté, qui dénonce les massacres et reproduit des témoignages, en particulier un tract de policiers dénonçant la violence extrême de la répression, est immédiatement saisi sur ordre du préfet de police M. Papon. Fin 1961, le livre *Ratonnades à Paris*, de P. Péju, est saisi lui aussi. Le film de J. Panijel, *Octobre à Paris*, qui reconstitue la manifestation à partir des photos de E. Kagan et de témoignages d'Algériens, est saisi par la police lors de sa première projection, en octobre 1962. Malgré les efforts de certains parlementaires, le gouvernement empêche la création d'une commission d'enquête sur les crimes du 17 octobre et des jours suivants. Aucune des poursuites judiciaires engagées, aucune des plaintes déposées n'a non plus abouti. Aucun policier ne sera condamné pour les crimes commis, aucun responsable politique n'aura à en répondre. Il ne fait pas de doute que le gouvernement a tout mis en œuvre pour s'assurer du recouvrement des crimes du 17 octobre 1961.

La censure ne semble pourtant pas suffire à expliquer l'oubli du 17 octobre, si l'on considère en particulier ce qui a été écrit dans la presse dans les jours qui ont suivi les massacres : beaucoup de choses ont été sues et portées à l'attention du public. L'oubli du 17 octobre ne s'explique donc pas simplement par un défaut de connaissance. En effet, si dans un premier temps chacun des journaux adopte un discours correspondant à sa position politique, moins d'une semaine après les faits, tous s'accordent pour dénoncer les violences policières. Au lendemain de la manifestation, seuls *L'Humanité* et *Libération* dénoncent la violence de la répression ; *Le Monde* et *La Croix*, se voulant neutres, relaient la version officielle de " heurts " avec la police tandis que *Le Figaro* et *France-Soir* affirment que ce sont les manifestants, " fanatisés " ou " manipulés " par le F.L.N., qui se sont rendus coupables de violences à l'encontre des policiers. Mais dans la semaine qui suit la manifestation, à mesure que les témoignages affluent, un consensus se dégage dans la presse : tous en viennent à dénoncer les " violences à froid " dont ont été victimes des manifestants pacifiques. La plupart des journaux publient des enquêtes sur le bidonville de Nanterre. Tous font état des corps que l'on retrouve quotidiennement dans la Seine. La presse n'a donc pas été silencieuse : elle a su l'essentiel des faits et en a traité publiquement, malgré la censure. Presque immédiatement après la manifestation, les violences terribles auxquelles elle a donné lieu ont été, pour une part essentielle, rendues publiques. La raison de l'oubli du 17 octobre 1961 doit donc être cherchée ailleurs que dans la censure organisée par l'Etat.

## 2. "L'oubli" de la Guerre d'Algérie

Un premier élément de réponse s'impose : le 17 octobre 1961 a d'abord été oublié au même titre tous les crimes de la Guerre d'Algérie. Ce ne sont pas seulement les violences du 17 octobre 1961 qui ont longtemps été recouvertes d'une chape de silence et d'oubli, c'est l'ensemble des crimes de la police et de l'armée française pendant cette " opération de maintien de l'ordre ". En effet, la guerre, qui dura près de dix ans, a déchiré les Français et, lorsque la paix est enfin conclue, c'est sur un oubli collectif autant qu'individuel que se reconstruit l'unité de la nation française. Le conflit a profondément divisé le pays : quelle unité aurait pu se dégager entre les colons prêts à commettre des attentats pour conserver une Algérie française, ceux dont l'Algérie est simplement le pays, qui y ont toujours vécu, entre les Français de la métropole qui désirent avant tout la paix et acceptent par conséquent que l'indépendance soit accordée à l'Algérie et ceux qui prennent parti pour l'indépendance et s'engagent à des degrés divers au côté du F.L.N. ? A cette division on n'a su opposer que le silence et l'oubli, individuel comme étatique. Combien d'appelés, contraints pendant la guerre à commettre les pires violences, n'ont trouvé de " solution " à ce déchirement intérieur que dans le silence ? L'indépendance proclamée, le gouvernement édicte la loi d'amnistie : aucun des crimes commis au titre de la poursuite de la guerre ne pourra faire l'objet de sanctions pénales.

Bibliographie: [<http://17octobre1961.free.fr/pages/dossiers/biblio.htm#livre>]

Témoignages: [<http://17octobre1961.free.fr/pages/Temoin-Docu.htm>]



## **Accords d'Évian**

Le général de Gaulle qui a mis à profit les événements d'Alger pour revenir au pouvoir en France reprend en main l'armée, puis prépare lentement l'opinion à des négociations avec le F.L.N. Celles-ci s'engagent en 1960 et, malgré la résistance désespérée des partisans de l' " Algérie française " regroupés dans l'Organisation de l'Armée Secrète (O.A.S.), elles aboutissent en mars 1962 aux accords d'Évian.

### **1 - L'Etat algérien exercera sa souveraineté pleine et entière à l'intérieur et à l'extérieur.**

Cette souveraineté s'exercera dans tous les domaines, notamment la défense nationale et les affaires étrangères. L'État algérien se donnera librement ses propres institutions et choisira le régime politique et social qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts. Sur le plan international, il définira et appliquera en toute souveraineté la politique de son choix (...)

L'État algérien souscrira sans réserve à la Déclaration universelle des droits de l'homme et fondera ses institutions sur les principes démocratiques et sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens sans discrimination de race, d'origine ou de religion. Il appliquera, notamment, les garanties reconnues aux citoyens de statut civil français.

### **2 - Des droits et libertés des personnes et de leurs garanties.**

Dispositions communes : nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison d'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination ; d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu. Aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien, ni empêché d'en sortir.

Dispositions concernant les citoyens français de statut civil de droit commun : dans le cadre de la législation algérienne sur la nationalité, la situation légale des citoyens français de statut civil de droit commun est réglée selon les principes suivants. Pour une période de trois années à dater du jour de l'autodétermination, les citoyens français de statut civil de droit commun : nés en Algérie et justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination ; ou justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination et dont le père ou la mère né en Algérie remplit, ou aurait pu remplir, les conditions pour exercer les droits civiques; ou justifiant de vingt années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination, bénéficieront, de plein droit, des droits civiques algériens et seront considérés, de ce fait, comme des nationaux français exerçant les droits civiques algériens (...)

Au terme du délai de trois années susvisé, ils acquièrent la nationalité algérienne par une demande d'inscription ou de confirmation de leur inscription sur les listes électorales ; à défaut de cette demande, ils sont admis au bénéfice de la convention d'établissement (...)

### **3 - De la coopération entre la France et l'Algérie.**

Les relations entre les deux pays seront fondées, dans le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties.

L'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales dans les conditions fixées par les présentes déclarations. En contrepartie, la France accordera à l'Algérie son assistance technique et culturelle et apportera à son développement économique et social une aide financière privilégiée. »

**Extrait de Jacques Dalloz, "Textes sur la décolonisation", PUF, Paris, 1989**

#### **Sujets d'étude**

1. Quelles sont les organisations françaises et algériennes avec lesquelles le Général de Gaulle doit négocier la question de l'indépendance algérienne?
2. Quels différents intérêts ces organisations défendent-elles?
3. Définissez et élucidez le terme souveraineté.
4. Dans quels domaines l'État algérien exercera-t-il sa souveraineté selon les accords d'Évian. Donnez des exemples précis.
5. Quels sont les principes qui régissent un État démocratique?
6. Quelles sont les garanties pour les citoyens ayant commis des actes politiques avant le jour du scrutin d'autodétermination?
7. Comment est réglé la citoyenneté française en Algérie?
8. Quels sont les différents intérêts dans le cadre de la coopération entre la France et l'Algérie?

## Les accords d'Évian

*Der 19. März 1962 – ein Datum, das in die französische Geschichte einging, denn an diesem Tag wurde der Krieg mit Algerien offiziell beendet. Einen Tag zuvor wurden die Verträge von Evian unterzeichnet, die in der Praxis allerdings kaum Anwendung fanden.*

L'an dernier, dans une petite ville de l'Ardèche, mon attention avait été attirée par le nom d'une rue adjacente de l'avenue principale : « Rue du 19 mars 1962. » En ma qualité de pied-noir je n'avais pas besoin d'explication mais j'avais cependant posé innocemment la question à sept ou huit personnes en demandant de quoi il s'agissait et que signifiait cette date : « Mais, mon cher monsieur, c'est la fin de la guerre d'Algérie. » Pauvre peuple de France, qui croit que la guerre a existé alors que, pour tous les gouvernements qui se sont succédé de 1954 à 1962, la guerre d'Algérie n'a jamais eu lieu car il ne s'est toujours agi que « d'opérations de maintien de l'ordre ». Eh oui... Les accords d'Évian furent en réalité conclus le 18 mars pour un cessez-le-feu proclamé le 19, accords assortis de déclarations de principe relatives à l'autodétermination. Ce que toutes les personnes interrogées dans cette petite ville ignoraient, et j'ai constaté que la plupart des Français l'ignorent également, c'est que les accords d'Évian ne furent jamais appliqués.

Mais que disaient ces fameux accords ? Voici, à titre d'information, le texte intégral de la déclaration générale. Il n'est pas long et mérite d'être cité : « Le peuple français a, par référendum du 8 janvier 1961 reconnu aux Algériens le droit de choisir, par voie d'une consultation au suffrage direct et universel, leur destin politique par rapport à la République française. Les pourparlers qui ont eu lieu à Évian du 7 au 18 mars 1961 entre le gouvernement de la République et le F.N.L. ont abouti à la conclusion suivante : un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars. Les garanties relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire ont été définies d'un commun accord. La formation, à l'issue de l'autodétermination, d'un État indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes et, dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le gouvernement français estime avec le F.N.L. que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. Le gouvernement et le F.N.L. ont donc défini d'un commun accord cette solution dans des déclarations qui seront soumises à l'approbation des électeurs lors du scrutin d'autodétermination. » Les accords portent la date du 18 mars 1962.

C'est le général de Gaulle qui, le 16 septembre 1959, substitua au postulat de « l'Algérie française » la formule « d'autodétermination ». Cette base nouvelle devait permettre la discussion. Ce qui ne signifiait pas la fin des combats, bien au contraire. Dix mois plus tard, le 14 juin 1960, le général de Gaulle offre « aux dirigeants de la rébellion » de venir en France « trouver une issue honorable aux combats ». Le premier contact officiel entre le gouvernement français et le F.N.L. a lieu à Melun en juin-juillet. Le temps passe. La situation devient de plus en plus pénible et, dans certains secteurs, les « opérations » sont de plus en plus meurtrières. Peu de temps après le référendum du 8 janvier 1961, en février exactement, Georges Pompidou prend secrètement contact en Suisse avec le F.N.L. Puis des conversations ont lieu à Évian en mai-juin et à Lugrin en juillet. Mais ces négociations échouent. Pourquoi ? Parce que le F.N.L. voulait que soient prises en compte deux revendications : la reconnaissance du Sahara comme territoire algérien et l'unité du peuple, ce dernier point signifiant le refus d'un statut spécial pour les Européens. Il faudra attendre plusieurs mois pour qu'en 1962 de nouveaux pourparlers aient lieu aux Rousses, dans le Jura, et enfin à Évian. Cette longue attente aura été marquée par deux déclarations du général de Gaulle : la première, le 5 septembre 1961, reconnaissant que le Sahara était algérien, la seconde, le 5 février 1962, renonçant à créer pour les Européens une minorité institutionnelle. Les deux

principaux obstacles étant levés, les discussions pouvaient commencer. Il était clair désormais que les négociations ne pouvaient déboucher que sur l'indépendance totale de l'Algérie. parallèlement à la déclaration générale des accords d'Evian, il y avait des précisions et des clauses particulières pour leur application. Ainsi des garanties étaient prévues pour les intérêts militaires de la France à Mers-el-Kébir, pour ses intérêts pétroliers au Sahara, et surtout des garanties pour les Français qui resteraient en Algérie après l'indépendance. deux régimes étaient prévus. L'un pour les Français qui, pendant une période transitoire de trois ans, ne seraient pas en situation de bénéficier des droits civiques algériens ou les Français qui, passé ce délai de trois ans, ne voudraient pas opter pour la nationalité algérienne : il existait pour cette catégorie de Français le principe d'une convention d'établissement. L'autre régime était réservé aux Français prétendant à la jouissance des droits civiques algériens ; cette jouissance garantissait le respect des particularités culturelles, religieuses, linguistiques ; l'institution des droits politiques dans des assemblées avec représentation proportionnelle, le respect de certains droits juridiques liés au statut personnel de cette minorité française.

De telles perspectives étaient séduisantes en théorie. Dans la pratique, elles ne furent jamais appliquées. D'un côté, l'Algérie indépendante et souveraine n'avait plus à se soucier des éventuels intérêts particuliers de la France à Mers-el-Kébir et au Sahara, d'un autre côté, ni le général de Gaulle ni son gouvernement n'avaient prévu que la minorité française, qui dépassait largement le million, refuserait de rester en Algérie. Après la signature des accords d'Evian, c'est par centaines de milliers que les Français quittèrent l'Algérie. Dès lors, les accords devenaient inutiles. Les raisons pour lesquelles les Français ne restèrent pas en Algérie sont indépendantes des accords d'Evian. Ces fameux accords furent pour certains le dénouement d'un long cauchemar et pour d'autres le triste symbole de ce que peut être la honte en politique.

Georges Beuchard, Écoute 21

<b>adjacent, e</b>	angrenzend	<b>innocemment</b>	Arglos
<b>se succéder</b>	aufeinander folgen	<b>le maintien</b>	Aufrechterhaltung, Erhalt
<b>les accords, m</b>	Vereinbarungen, Verträge	<b>le cessez-le-feu</b>	Waffenstillstand
<b>la déclaration de principe</b>	Grundsatzklärung	<b>relatif, ve à</b>	in Bezug auf, betreffend
<b>l'autodétermination (f.)</b>	Selbstbestimmung	<b>à titre d'information</b>	als, zur Information
<b>le référendum</b>	Volkssentscheid	<b>par voie de</b>	auf dem Wege
<b>au suffrage direct et universel</b>	mit direkter und allgemeiner Wahl	<b>les pourparlers (m.)</b>	Verhandlungen, Besprechungen
<b>F.L.N. le Front de Libération National</b>	algerische Befreiungsfront	<b>aboutir à</b>	führen zu
<b>transitoire,-</b>	Übergangs-	<b>à l'issue de</b>	am Ausgang von
<b>estimer</b>	schätzen, der Meinung sein	<b>soumettre qc à</b>	unterbreiten
<b>l'approbation (f.)</b>	Billigung	<b>le scrutin</b>	Wahlgang
<b>substituer qc à qc</b>	etw. durch etw.	<b>le postulat</b>	Forderung

	ersetzen		
<b>prendre en compte</b>	in Betracht ziehen, berücksichtigen	<b>la revendication</b>	Forderung
<b>déboucher sur</b>	münden in, führen zu	<b>bénéficiaire de</b>	Genießen
<b>le droit civique</b>	Bürgerrecht	<b>le délai</b>	Frist
<b>prétendre à qc</b>	streben nach, Anspruch erheben auf	<b>la jouissance</b>	Genuß
<b>séduisante, e</b>	verführerisch	<b>le dénouement</b>	Auflösung
<b>le cauchemar</b>	Alptraum		

### LES ACCORDS D'ÉVIAN RESTENT LETTRE MORTE

Le 18 mars 1962 à Évian-les-Bains (sur le lac Léman), la France et le Front de Libération nationale (FLN) algérien signent les accords qui mettent fin aux combats en Algérie et qui ouvrent le chemin vers l'indépendance du pays (proclamée le 5 juillet 1962). À l'époque, les autorités françaises sont bien conscientes des dangers qui planent sur les quelque 200 000 harkis et leurs familles vivant en Algérie. Après huit années de guerre, un sentiment de vengeance collective s'est installé dans le pays. Aux yeux des nationalistes algériens, les harkis ont collaboré avec l'ennemi français et sont des traîtres à punir. Ainsi, pour empêcher l'éventualité de représailles contre les anciens alliés de la France, des clauses de protection sont incluses dans les accords d'Évian : « Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle... Aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir », stipule, entre autres, le texte des accords. Cependant, quand la violence populaire se déchaîne contre les harkis, avec l'approbation tacite des nouvelles autorités algériennes, les dirigeants français restent passifs. Par crainte de provoquer un nouveau conflit militaire, ils préfèrent baisser les bras plutôt que de protéger leurs anciens amis. Une attitude qui scellera le sort de la majorité des harkis. À l'inverse des pieds-noirs, le nombre des harkis « rapatriés » en France - avec leurs familles quelque 50 000 personnes - restera limité.

<b>rester lettre morte</b>	(Vertrag) wirkungslos bleiben, missachtet werden
<b>le lac Léman</b>	der Genfer See
<b>FLN</b>	die künftige sozialistische Einheitspartei Algeriens
<b>conscient</b>	bewusst
<b>planer</b>	schweben
<b>vengeance (f.)</b>	Rache
<b>empêcher</b>	verhindern
<b>clause (f.)</b>	Klausel
<b>inclure</b>	einfügen
<b>s'engager</b>	sich verpflichten
<b>le recours (à la violence)</b>	der Rückgriff-, die Anwendung (von Gewalt)
<b>être contraint de faire qc</b>	gezwungen sein, etw. zu tun
<b>stipuler</b>	festlegen
<b>se déchaîner</b>	sich entladen
<b>l'approbation (f.) tacite</b>	die stillschweigende Billigung
<b>crainte (f.)</b>	Furcht
<b>baisser les bras (fig.)</b>	tatenlos zuschauen
<b>sceller</b>	besiegeln
<b>les pieds-noirs</b>	gem. : die ca. 1 Million Algerienfranzosen, die 1962 ins französische Zwangsexil gehen mussten, ebenfalls unter Missachtung der Beschlüsse von Evian.
<b>rapatrier</b>	in die Heimat zurückführen.

## **EXTRAITS DE LA CONSTITUTION du 28 Novembre 1996**

**<http://africol.net/constitution.htm>**

### **PREAMBULE**

Le peuple Algérien est un peuple libre, décidé à le demeurer.

Son histoire est une longue chaîne de luttes qui ont fait de l'Algérie de toujours une terre de liberté et de dignité. Placée au coeur des grands moments qu'a connus la Méditerranée au cours de son histoire, l'Algérie a su trouver dans ses fils, depuis le royaume numide et l'épopée de l'Islam jusqu'aux guerres coloniales, les hérauts de la liberté, de l'unité et du progrès en même temps que les bâtisseurs d'Etats démocratiques et prospères dans les périodes de grandeur et de paix.

Le 1er Novembre 1954 aura été un des sommets de son destin. Aboutissement d'une longue résistance aux agressions menées contre sa culture, ses valeurs et les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité, le 1er Novembre aura solidement ancré les luttes présentes dans le passé glorieux de la Nation.

Réuni dans le mouvement national puis au sein du Front de Libération Nationale, le peuple a versé son sang pour assumer son destin collectif dans la liberté et l'identité culturelle retrouvées et se doter d'institutions authentiquement populaires.

Couronnant la guerre populaire par une indépendance payée du sacrifice des meilleurs de ses enfants, le Front de Libération Nationale, restaure enfin, dans toute sa plénitude, un Etat moderne et souverain. Sa foi dans les choix collectifs a permis au peuple de remporter des victoires décisives, marquées par la récupération des richesses nationales et la construction d'un Etat à son service exclusif, exerçant ses pouvoirs en toute indépendance et à l'abri de toute pression extérieure. Ayant toujours milité pour la liberté et la démocratie, le peuple entend, par cette Constitution, se doter d'institutions fondées sur la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et qui réalisent la justice sociale, l'égalité et la liberté de chacun et de tous.

En approuvant cette Constitution, oeuvre de son génie propre, reflet de ses aspirations, fruit de sa détermination et produit de mutations sociales profondes, le peuple entend ainsi consacrer plus solennellement que jamais la primauté du droit. La Constitution est au-dessus de tous, elle est la loi fondamentale qui garantit les droits et libertés individuels et collectifs, protège la règle du libre choix du peuple et confère la légitimité à l'exercice des pouvoirs. Elle permet d'assurer la protection juridique et le contrôle de l'action des pouvoirs publics dans une société où règnent la légalité et l'épanouissement de l'homme dans toutes ses dimensions.

Fort de ses valeurs spirituelles, profondément enracinées, et de ses traditions de solidarité et de justice, le peuple est confiant dans ses capacités à oeuvrer pleinement au progrès culturel, social et économique du monde d'aujourd'hui et de demain. L'Algérie, terre d'Islam, partie

intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, s'honore du rayonnement de sa Révolution du 1er Novembre et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde. La fierté du peuple, ses sacrifices, son sens des responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale sont les meilleurs garants du respect des principes de cette Constitution qu'il adopte et transmet aux générations futures, dignes héritières des pionniers et des bâtisseurs d'une société libre.

## **TITRE PREMIER:**

### **DES PRINCIPES REGISSANT LA SOCIETE ALGERIENNE**

Chapitre Premier: De l'Algérie.

Chapitre Deuxième: Du peuple.

Chapitre Troisième: De l'Etat.

**Chapitre Quatrième: Des droits et des libertés.**

**Chapitre Cinquième: Des devoirs.**

#### **Chapitre I : De l'Algérie**

Article 1er.: L'Algérie est une République Démocratique et Populaire. Elle est une et indivisible.

Art. 2.: L'Islam est la religion de l'Etat.

Art. 3.: L'Arabe est la langue nationale et officielle.

Art. 4.: La capitale de la République est ALGER.

Art. 5.: L'emblème national, le sceau de l'Etat et l'hymne national sont définis par la loi.

#### **Chapitre II: Du Peuple**

Art. 6.: Le peuple est la source de tout pouvoir.

La souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple.

Art. 7.: Le pouvoir constituant appartient au peuple.

Le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne.

Le peuple l'exerce par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Le Président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple.

Art. 8.: Le peuple se donne des institutions ayant pour finalité:

La sauvegarde et la consolidation de l'indépendance nationale,

La sauvegarde et la consolidation de l'identité et de l'unité nationales,

La protection des libertés fondamentales du citoyen et l'épanouissement social et culturel de la Nation,

La suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme,

La protection de l'économie nationale contre toute forme de malversation ou de détournement, d'accaparement ou de confiscation illégitime.

Art. 9.: Les institutions s'interdisent:

les pratiques féodales, régionalistes et népotiques,

l'établissement de rapports d'exploitation et de liens de dépendance, les pratiques contraires à la morale islamique et aux valeurs de la Révolution de Novembre.

Art. 10.: Le peuple choisit librement ses représentants.

La représentation du peuple n'a d'autres limites que celles fixées par la Constitution et la loi électorale.

### **Chapitre III: De L' Etat**

Art. 11.: L'Etat puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple.

Sa devise est "Par le Peuple et pour le Peuple".

Il est au service exclusif du peuple.

Art. 14.: L'Etat est fondé sur les principes d'organisation démocratique et de justice sociale.

L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics.

Art. 22.: L'abus d'autorité est réprimé par la loi.

Art. 23.: L'impartialité de l'administration est garantie par la loi.

Art. 24.: L'Etat est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Il assure la protection de tout citoyen à l'étranger.

Art. 26.: L'Algérie se défend de recourir à la guerre pour porter atteinte à la souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples.

Elle s'efforce de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Art. 27.: L'Algérie est solidaire de tous les peuples qui luttent pour la libération politique et légitime et à la liberté d'autres peuples.

Art. 28.: L'Algérie oeuvre au renforcement de la coopération internationale et au développement des relations amicales entre les Etats, sur la base de l'égalité, de l'intérêt mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

### **Chapitre IV: Des droits et des libertés**

Art. 29.: Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

Art. 30.: La nationalité algérienne est définie par la loi.

Les conditions d'acquisition, de conservation, de perte et de déchéance de la nationalité algérienne sont déterminées par la loi.

Art. 31.: Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Art. 32.: Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis.

Ils constituent le patrimoine commun de tous les Algériens et Algériennes, qu'ils ont le devoir de transmettre de génération en génération pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité.

Art. 33.: La défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des



libertés individuelles et collectives est garantie.

Art. 34.: L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine.

Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite.

Art. 35.: Les infractions commises à l'encontre des droits et libertés, ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.

Art. 36.: La liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables.

Art. 37.: La liberté du commerce et de l'industrie est garantie. Elle s'exerce dans le cadre de la loi.

Art. 38.: La liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique est garantie au citoyen.

Les droits d'auteur sont protégés par la loi. La mise sous séquestre de toute publication, enregistrement ou tout autre moyen de communication et d'information ne pourra se faire qu'en vertu d'un mandat judiciaire.

Art. 39.: La vie privée et l'honneur du citoyen sont inviolables et protégés par la loi.

Le secret de la correspondance et de la communication privées, sous toutes leurs formes, est garanti

Art. 40.: L'Etat garantit l'inviolabilité du domicile.

Nulle perquisition ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et dans le respect de celle-ci.

La perquisition ne peut intervenir que sur ordre écrit émanant de l'autorité judiciaire compétente.

Art. 41.: Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.

## **Titre Deuxième:**

### **De l'Organisation des Pouvoirs**

#### **Chapitre I: Du Pouvoir Exécutif**

#### **Chapitre II: Du Pouvoir Législatif**

#### **Chapitre I: Du Pouvoir Exécutif**

Art. 70.: Le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne l'unité de la Nation.

Il est garant de la Constitution.

Il incarne l'Etat dans le pays et à l'étranger.

Il s'adresse directement à la Nation.

Art. 71.: Le Président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret.

L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les autres modalités de l'élection présidentielle sont fixées par la loi.

Art. 73.: Pour être éligible à la Présidence de la République, le candidat doit:

Jour uniquement de la nationalité algérienne d'origine;

Etre de confession musulmane;

Avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection;

Jour de la plénitude de ses droits civils et politiques;

Attester de la nationalité algérienne du conjoint;

Justifier de la participation à la Révolution du 1er Novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942;

Justifier de la non-implication des parents du candidat né après juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution du 1er Novembre 1954;

Produire la déclaration publique du patrimoine mobilier et immobilier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Algérie.

D'autres conditions sont prescrites par la loi.

Art. 74.: La durée du mandat présidentiel est de cinq (5) ans.

Le Président de la République est rééligible une seule fois.

Art. 75.: Le Président de la République prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection.

Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment.

Art. 76.: Le Président de la République prête serment dans les termes ci-après:

(texte en Arabe)

Art. 77.: Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Président de la République jouit des pouvoirs et prérogatives suivants:

1. Il est le Chef Suprême de toutes les Forces Armées de la République;
2. Il est responsable de la Défense Nationale;
3. Il arrête et conduit la politique extérieure de la nation;
4. Il préside le Conseil des Ministres;
5. Il nomme le Chef du Gouvernement et met fin à ses fonctions;
6. Il signe les décrets présidentiels;
7. Il dispose du droit de grâce, du droit de remise ou de commutation de peine;
8. Il peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum;
9. Il conclut et ratifie les traités internationaux;
10. Il décerne les décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat.

(...)

Art. 97.: Le Président de la République signe les accords d'armistice et les traités de paix. Il

recueille l'avis du Conseil Constitutionnel sur les accords qui s'y rapportent. Il soumet ceux-ci immédiatement à l'approbation expresse de chacune des chambres du Parlement.

## **Chapitre II: Du Pouvoir Législatif**

Art. 98.: Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement, composé de deux chambres, l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation. Le parlement élabore et vote la loi souverainement.

Art. 99.: Le Parlement contrôle l'action du Gouvernement dans les conditions fixées par les articles 80, 84, 133 et 134 de la Constitution

Le contrôle prévu par les articles 135 à 137 de la Constitution, est exercé par l'Assemblée Populaire Nationale.

(...)

Art. 137.: Lorsque la motion de censure est approuvée par l'Assemblée Populaire Nationale, le Chef du Gouvernement présente la démission de son Gouvernement au Président de la République.

## Six discours parlementaires

<http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/algerie.independance.html>

(TEXTES sur la Guerre d'Algérie (1954-1962) et quatre discours parlementaires  
Mots-clés. Algérie. France. guerre. accords. Evian. colonisation. colonie. colonialisme.  
anticolonialisme. Tiers. Monde. indépendance. décolonisation. pouvoir. constitution.  
chronologie. XX.)

### Sous la IV<sup>e</sup> République

1. M. Pierre Mendès France, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 12 novembre 1954
2. M. François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, le 12 novembre 1954.

### Sous la V<sup>e</sup> République

3. Discours du général de Gaulle (4 juin 1958)
4. M. Michel Debré, Premier ministre du Général De Gaulle présente le programme du Gouvernement à l'Assemblée nationale le 15 janvier 1959
5. Discours du général de Gaulle (23 avril 1961)
6. Message du général de Gaulle au Parlement, Assemblée nationale et Sénat, 20 mars 1962
7. Général Maurice Challe, La victoire militaire en Algérie (Extrait de: Notre révolte pp. 41-43, 48)

### Sous la IV<sup>e</sup> République

**1** - M. Pierre Mendès France, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le 12 novembre 1954 devant l'Assemblée nationale.

"Il y a quelques semaines à peine, je m'étais fait votre interprète, l'interprète de l'émotion ressentie par tous les Français devant la catastrophe qui, dans la région d'Orléansville, venait d'endeuiller l'Algérie (1). J'avais alors affirmé la solidarité de la nation entière avec les populations éprouvées. L'Algérie, hélas ! vient d'être frappée à nouveau, et cette fois la violence provient de la volonté criminelle de quelques hommes, mais elle n'est pas moins cruelle, inutile et aveugle. A nouveau la nation doit s'affirmer unie et solidaire devant le malheur, devant les forces de destruction.

Vous pouvez être certains, en tout cas, qu'il n'y aura, de la part du Gouvernement, ni hésitation, ni atermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi. Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir.

On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Leurs populations qui jouissent de la citoyenneté française et sont représentées au Parlement, ont d'ailleurs donné, dans la paix comme autrefois dans la guerre, sans distinction d'origine ou de religion, assez de preuves de leur attachement à la France pour que la France à son tour ne laisse pas mettre en cause cette unité. Entre elles et la métropole il n'y a pas de sécession concevable.

Cela doit être clair une fois pour toutes et pour toujours aussi bien en Algérie et dans la métropole qu'à l'étranger. (Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.)

Jamais la France, aucun Gouvernement, aucun Parlement français, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cédera sur ce principe fondamental."

(1) Il s'agit d'un tremblement de terre.

---

**2** - "M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Intérieur. M. François Mitterrand, ministre de l'Intérieur."  
( 12 novembre 1954, même séance)

"Mesdames, messieurs, je pense que l'Assemblée nationale, à la fin de ce débat, voudrait connaître le plus exactement possible le déroulement des faits dont nous parlons. C'est ainsi que, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, des attaques à main armée, des attentats à la bombe, des sabotages de lignes et de voies de communication, des incendies enfin ont eu lieu sur l'ensemble du territoire algérien, de Constantine à Alger et d'Alger à Oran.

Dans le département de Constantine, vous le savez, se produisirent les événements les plus graves. Là, cinq personnes furent tuées : un officier, deux soldats qui remplissaient leur devoir, un caïd et un instituteur, dans les conditions qui furent rappelées à cette tribune et dont personne ne dira suffisamment le caractère symbolique. De jeunes instituteurs sont venus accomplir - et c'était le premier jour - la tâche qu'ils avaient choisie. Et voilà qu'ils sont frappés. Sauront-ils pourquoi ? Sans doute non, les choses sont vite faites. Assassins, ils ont quand même le temps d'apercevoir le frère musulman qui tente de les défendre et qui meurt le premier.

Je prétends qu'actuellement certains doivent cruellement méditer sur le déclenchement hâtif de l'émeute, qui les a précipités dans une aventure qui les conduira à leur perte. Voilà donc qu'un peu partout, d'un seul coup, se répand le bruit que l'Algérie est à feu et à sang.

De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène du terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle ?

Eh bien ! non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements de l'Algérie sont des départements de la République française. Des Flandres jusqu'au Congo, s'il y a quelque différence dans l'application de nos lois, partout la loi s'impose et cette loi est la loi française ; c'est celle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul Parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer comme dans les départements d'Algérie comme dans la métropole.

Telle est notre règle, non seulement parce que la Constitution nous l'impose, mais parce que cela est conforme à nos volontés.

Personne ici n'a le droit de dire que le Gouvernement de la République a pu hésiter un seul instant sur son devoir car l'action qu'il a menée correspond à l'essentiel même de sa politique.

M. le Président du Conseil l'a déclaré cet après-midi : comment pourrait-on expliquer, autrement qu'avec beaucoup de vilenie, le règlement des affaires françaises que nous avons été contraints de conclure en Asie si l'on n'admettait pas que nous avons agi alors conformément aux principes que nous avons les uns et les autres définis, écrits et proclamés, afin de préserver le domaine français, ce domaine qui s'étend fondamentalement - je viens de le dire - des Flandres au Congo ?

C'est là notre vérité, l'axe de notre politique. C'est pourquoi il n'est certes pas contradictoire qu'on traite, lorsque cela paraît nécessaire, à Genève, et qu'on se batte parce que cela est également nécessaire dans l'Aurès ou en tout lieu où on tentera d'abattre, de détruire, de s'attaquer à l'unité de la patrie.

Les mesures que nous avons prises ont été immédiates. On me permettra, je suppose, de ne pas les énumérer. Mais, je ne vois vraiment aucun inconvénient à indiquer à l'Assemblée nationale, comme je l'ai fait à la commission de l'intérieur, qu'en l'espace de trois jours, seize compagnies républicaines de sécurité ont été transportées en Algérie, ce qui a porté à vingt le nombre total de ces compagnies sur le territoire algérien.

En trois jours tout a été mis en place. On a dit : Est-ce pour maintenir l'ordre? Non pas seulement. Mais pour affirmer la force française et marquer notre volonté. Il ne s'agissait pas seulement de réprimer, de passer à la contre-offensive de caractère militaire afin de reconquérir un territoire qui n'était point perdu ! Il s'agissait d'affirmer, à l'intention des populations qui pouvaient s'inquiéter, qu'à tout moment, à chaque instant, elles seraient défendues."

Sous la Ve République

Discours du général de Gaulle (4 juin 1958)

Dès son arrivée au pouvoir, de Gaulle se rend en Algérie et prononce un discours qui rassure les partisans de l'Algérie française.

### 3. "Je vous ai compris !

Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité.

Je dis la rénovation à tous égards. Mais très justement vous avez voulu que celle-ci commence par le commencement, c'est-à-dire par nos institutions, et c'est pourquoi me voilà. Et je dis la fraternité parce que vous offrez ce spectacle magnifique d'hommes qui, d'un bout à l'autre, quelles que soient leurs communautés, communient dans la même ardeur et se tiennent par la main.

Eh bien ! de tout cela je prends acte au nom de la France et je déclare qu'à partir d'aujourd'hui la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière -- des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cela signifie qu'il faut ouvrir des voies qui, jusqu'à présent, étaient fermées devant beaucoup.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas.

Cela signifie qu'il faut reconnaître la dignité de ceux à qui on la contestait.

Cela veut dire qu'il faut assurer une patrie à ceux qui pouvaient douter d'en avoir une.

L'armée, l'armée française, cohérente, ardente, disciplinée, sous les ordres de ses chefs, l'armée éprouvée en tant de circonstances et qui n'en a pas moins accompli ici une oeuvre

magnifique de compréhension et de pacification, l'armée française a été sur cette terre le ferment, le témoin, et elle est le garant, du mouvement qui s'y est développé.

Elle a su endiguer le torrent pour en capter l'énergie. Je lui rends hommage. Je lui exprime ma confiance. Je compte sur elle pour aujourd'hui et pour demain.

Français à part entière, dans un seul et même collège ! Nous allons le montrer, pas plus tard que dans trois mois, dans l'occasion solennelle où tous les Français, y compris les 10 millions de Français d'Algérie, auront à décider de leur propre destin.

Pour ces 10 millions de Français, leurs suffrages compteront autant que les suffrages de tous les autres.

Ils auront à désigner, à élire, je le répète, en un seul collège, leurs représentants pour les pouvoirs publics, comme le feront tous les autres Français.

Avec ces représentants élus, nous verrons comment faire le reste.

Ah ! puissent-ils participer en masse à cette immense démonstration, tous ceux de vos villes, de vos douars, de vos plaines, de vos djebels ! Puissent-ils même y participer ceux qui, par désespoir, ont cru devoir mener sur ce sol un combat dont je reconnais, moi, qu'il est courageux -- car le courage ne manque pas sur cette terre d'Algérie --, qu'il est courageux mais qu'il n'en est pas moins cruel et fratricide !

Oui, moi, de Gaulle, à ceux-là, j'ouvre les portes de la réconciliation.

Jamais plus qu'ici et jamais plus que ce soir, je n'ai compris combien c'est beau, combien c'est grand, combien c'est généreux la France !

Vive la République ! Vive la France ! "

(Discours et messages, t. III, Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962 , pp. 15-17)

Cité dans Les collections de L'Histoire No 1, 1998 (Hors série No 1 de L'Histoire ) p.36.

**4.** - M. Michel Debré, Premier ministre du Général De Gaulle présente le programme du Gouvernement à l'Assemblée nationale le 15 janvier 1959

"Dans nos préoccupations nationales, l'Algérie a la priorité absolue.

Des hommes et des femmes y vivent, dont les pères ont fait l'Algérie, et qui continuent à la faire chaque jour. La France y a groupé autour de son drapeau, et par ses hautes conceptions politiques, des Européens et des Africains, les uns et les autres citoyens comme nous-mêmes. Nos concitoyens musulmans sont, comme les descendants de ceux qui ont traversé la Méditerranée, des hommes et des femmes dans le regard desquels nous voyons l'image d'une commune espérance.

Il est des esprits qui pèsent avant toute chose le doit et l'avoir, les profits et les charges : disons hautement, à l'honneur de notre peuple, et spécialement à l'honneur des officiers et des soldats, que nous mettons avant toute chose cet élan des sentiments qui unit des millions d'Algériens, de la ville et du bled, dans l'affection spontanée qui crée, au-dessus et par-delà les différences d'origine, de race et de religion, la communauté d'espérance.

Faut-il convaincre les calculateurs ? Montrons-leur le Sahara, ce désert où le coq gaulois s'est longtemps en vain réchauffé les ergots. Que de puissances désormais y viendraient volontiers gratter le sable brûlant ! Acceptons de les associer à une oeuvre immense qui peut ouvrir une ère nouvelle à l'Algérie et à l'Afrique, à la France et à l'Europe.

A ceux que ne contente pas la vision des grandes possibilités économiques et humaines auxquelles nous accédons grâce à l'Algérie, recommandons de réfléchir au problème de notre sécurité. La France est à Alger par une nécessité fondamentale que nos ancêtres ont connue et que nous ne pouvons méconnaître sans trahir. C'est par notre présence indiscutée, notre autorité incontestée, que nous garantissons la sécurité de la Méditerranée occidentale, et, par là, notre sécurité.

Devant les troubles du Moyen-Orient et leurs très fâcheuses conséquences, nous pouvons mesurer la valeur de la tranquillité maintenue dans cette partie plus proche d'une mer dont ce

serait une grave faute que d'oublier la capitale importance stratégique. Quelle tragédie ce serait pour nous, pour l'Europe, pour l'Occident, si, tout entière, la Méditerranée redevenait une frontière entre deux mondes hostiles. L'Occident a suffisamment perdu au cours des dernières années ; que les moins imaginatifs veuillent bien, désormais, imaginer où mèneraient de nouveaux abandons. (Applaudissements.)

Osons dire, enfin, au-delà de nos sentiments profonds, au-delà des intérêts économiques et des exigences militaires, que notre siècle remet en lumière la véritable hiérarchie des valeurs politiques. Les États, leurs aspirations, leurs ambitions, leurs méthodes, ne peuvent être appréciés du seul point de vue des résultats. Les succès acquis parle mensonge, le mépris des dignités de l'homme ou de la femme, sont sans doute efficaces : ils mènent de tragédie en tragédie. La légitimité française en Algérie, dépassant le fait que l'Algérie est une création commune à divers éléments mais qui ont été soudés et fondus par l'action de la France, dépassant cet autre fait que, demain, il ne peut y avoir d'enrichissement et d'amélioration sociale que par l'effort de la France, la légitimité française, dis-je, est fondamentalement établie au regard des valeurs éternelles parce qu'elle est la seule qui soit inspirée par la volonté de fraternité humaine."

## 5. Discours du général de Gaulle (23 avril 1961)

Le lendemain du coup de force du 22 avril, à Alger, par lequel les généraux Salan, Jouhaud, Zeller et Challe tentent de mettre fin à la politique d'autodétermination, le général de Gaulle décide d'assumer des pouvoirs exceptionnels et en informe la nation.

"Un pouvoir insurrectionnel s'est établi en Algérie par un pronunciamiento militaire.

Les coupables de l'usurpation ont exploité la passion des cadres de certaines unités spécialisées, l'adhésion enflammée d'une partie de la population de souche européenne qu'égarèrent les craintes et les mythes, l'impuissance des responsables submergés par la conjuration militaire.

Ce pouvoir a une apparence : un quarteron de généraux en retraite (1) . Il a une réalité : un groupe d'officiers, partisans, ambitieux et fanatiques (2) . Ce groupe et ce quarteron possèdent un savoir-faire expéditif et limité. Mais ils ne voient et ne comprennent la nation et le monde que déformés à travers leur frénésie. Leur entreprise conduit tout droit à un désastre national.

Car l'immense effort de redressement de la France, entamé depuis le fond de l'abîme, le 18 juin 1940, mené ensuite jusqu'à ce qu'en dépit de tout la victoire fût remportée, l'indépendance assurée, la République restaurée ; repris depuis trois ans, afin de refaire l'Etat, de maintenir l'unité nationale, de reconstituer notre puissance, de rétablir notre rang au-dehors, de poursuivre notre oeuvre outre-mer à travers une nécessaire décolonisation, tout cela risque d'être rendu vain, à la veille même de la réussite, par l'aventure odieuse et stupide des insurgés en Algérie. Voici l'Etat bafoué, la nation défiée, notre puissance ébranlée, notre prestige international abaissé, notre place et notre rôle en Afrique compromis. Et par qui ? Hélas ! hélas ! par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir et d'obéir.

Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient employés pour barrer partout la route à ces hommes-là, en attendant de les réduire. J'interdis à tout Français et, d'abord, à tout soldat d'exécuter aucun de leurs ordres. L'argument suivant lequel il pourrait être localement nécessaire d'accepter leur commandement sous prétexte d'obligations opérationnelles ou administratives ne saurait tromper personne. Les seuls chefs, civils et militaires, qui aient le droit d'assumer les responsabilités sont ceux qui ont été régulièrement nommés pour cela et que, précisément, les insurgés empêchent de le faire. L'avenir des usurpateurs ne doit être que celui que leur destine la rigueur des lois.

Devant le malheur qui plane sur la patrie et la menace qui pèse sur la République, ayant pris l'avis officiel du Conseil constitutionnel, du Premier ministre, du Président du Sénat, du

Président de l'Assemblée nationale, j'ai décidé de mettre en oeuvre l'article 16 de notre Constitution. A partir d'aujourd'hui, je prendrai, au besoin directement, les mesures qui me paraîtront exigées par les circonstances. Par là même, je m'affirme, pour aujourd'hui et pour demain, en la légitimité française et républicaine que la nation m'a conférée, que je maintiendrai, quoi qu'il arrive, jusqu'au terme de mon mandat ou jusqu'à ce que me manquent, soit les forces, soit la vie, et dont je prendrai les moyens d'assurer qu'elle demeure après moi. Françaises, Français ! Voyez où risque d'aller la France, par rapport à ce qu'elle était en train de redevenir.

Françaises, Français ! Aidez-moi ! "

1) Quatre généraux (Challe, Salan, Zeller, Jouhaud) prétendent constituer le Haut commandement d'Alger

2) Les colonels Argoud, Godart et Lacheroy

(Discours et messages, t. III, Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962 , pp. 306-308)  
Cité dans Les collections de L'Histoire No 1, 1998 (Hors série No 1 de L'Histoire ) p.38.

**6** - Message du général de Gaulle au Parlement, Assemblée nationale et Sénat, 20 mars 1962

"Mesdames, Messieurs les députés,

La politique poursuivie par la République depuis tantôt quatre années au sujet de l'Algérie a été, à mesure de son développement, approuvée par le Parlement, soit explicitement, soit du fait de la confiance qu'il n'a cessé d'accorder au gouvernement responsable. Le référendum du 8 janvier 1961 a démontré, quant à la direction ainsi tracée, l'accord massif et solennel du pays.

Mais, voici que la proclamation du cessez-le-feu, les mesures fixées pour l'autodétermination des populations, les conditions adoptées quant à la coopération de l'Algérie et de la France - y compris les garanties assurées à la population de souche française - dans le cas où l'autodétermination instituerait un État algérien indépendant, marquent une étape décisive de cette politique. L'ensemble des dispositions arrêtées en conclusion des négociations d'Evian avec les représentants du FLN (1) et des consultations menées auprès d'autres éléments représentatifs algériens se trouve maintenant formulé dans les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 (2).

Nul ne peut se méprendre sur la vaste portée de cet aboutissement en ce qui concerne, tant la vie nationale de la France, que son oeuvre africaine et son action internationale. Nul ne peut, non plus, méconnaître les difficultés d'application qui en résultent aujourd'hui et risquent d'en résulter demain, non seulement quant à la situation d'un grand nombre de personnes et de beaucoup de choses, mais aussi dans le domaine de l'ordre public et de la sûreté de l'État. Il m'apparaît donc comme nécessaire que la nation elle-même sanctionne une aussi vaste et profonde transformation et confère au chef de l'État et au Gouvernement les moyens de résoudre, dans les moindres délais des problèmes qui seront posés à mesure de l'application.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 11 de la Constitution j'ai décidé, sur la proposition du Gouvernement, de soumettre au référendum (3) un projet de loi comportant l'approbation des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ; autorisant le Président de la République à conclure les actes qui seront à établir au sujet de la coopération de la France et de l'Algérie si l'autodétermination institue un État algérien indépendant et enfin et jusqu'à ce que soient, dans cette éventualité, créés en Algérie des pouvoirs publics algériens, attribuant au Président de la République le pouvoir d'arrêter, par ordonnances ou par décrets pris en conseil des ministres, toutes mesures relatives à l'application de ces mêmes déclarations.



Au moment où semblent s'achever enfin les combats qui se déroulent depuis plus de sept ans et où s'ouvre à la France nouvelle et à l'Algérie nouvelle, la perspective d'une féconde et généreuse coopération, je suis sûr, mesdames, messieurs les députés, que vous voudrez vous joindre à moi pour élever le témoignage de notre confiance et de notre espérance vers la patrie et vers la République. "

(1) Front de libération nationale.

(2) Déclaration rendant compte des accords d'Evian (18 mars 1962) qui reconnaissent l'indépendance de l'Algérie.

(3) Le 8 avril 1962 les accords d'Evian seront approuvés par référendum : les Français répondent oui (90,7 % des suffrages exprimés).

Les 4 discours sont tirés de : "Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours", rassemblés et commentés par Michel Mopin - Notes et études documentaires - La Documentation française - Paris, 1988

"Documents repris de

<http://www.clionautes.org/clio01/TropesCafe/DebatsParlementairesAlgerie.rtf>

sur le site des Clionautes sur proposition de Sylviane Tabarly (stabarly@wanadoo.fr)"

## **7.** La victoire militaire en Algérie (Général Maurice Challe, Notre révolte , pp. 41-43, 48)

"Au printemps 60 il n'y a plus de katibas (1) , le diagramme de la formation d'une armée révolutionnaire a été coupé. Après être passée par un maximum, la courbe des armes et des effectifs groupés diminue très vite. Sauf dans les Aurès, il n'y a plus partout que des embryons de sections, occupés surtout à échapper à nos troupes.

Le quadrillage, trop statique auparavant, a pu se démultiplier et ses éléments dynamiques peuvent faire la course au rebelle avec des unités de plus en plus petites.

Le rebelle n'est plus le roi du djebel; il est traqué. Alors par tout petits groupes, il se réfugie de plus en plus dans le terrorisme. La phase militaire de la rébellion est terminée à l'intérieur de l'Algérie par la défaite du fellagha.

Cependant en Tunisie et au Maroc, les effectifs rebelles se sont groupés et organisés. Mais leurs tentatives sur les barrages se soldent par des échecs.

(...) le G.P.R.A. (2) ne se fait plus aucune illusion sur ses possibilités de victoire militaire et compte maintenant sur son action diplomatique dans le monde, action bien plus vigoureuse que celle de la diplomatie française, désuète et inefficace.

Au fur et à mesure que nos troupes remportent des succès sur la rébellion interne, jusqu'à la faire disparaître presque complètement, notre situation psychologique internationale se dégrade et le gouvernement français multiplie des concessions qui ne satisfont personne. La politique impérialiste des Sovièts est évidente. Mais la politique américaine n'en est pas moins agressive à notre égard. Nous assistons à un phénomène ahurissant d'autodestruction de l'Occident par lui-même.

(...) On l'a vu depuis plusieurs années. C'est en partie l'Occident qui a obligé les Hollandais à abandonner les Indes néerlandaises à la dictature, les Belges à se retirer précipitamment du Congo en y laissant le chaos; c'est lui qui se réjouit des difficultés du Portugal en Angola, des Sud-Africains sur leur territoire ou des Français en Algérie et au Sahara.

(...) On allait assister à cette chose inouïe : un gouvernement dont l'armée était victorieuse allait faire cadeau de cette victoire à son adversaire. Cela ne s'était pas produit en France depuis la rétrocession gratuite par Louis IX à l'Angleterre de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge. (...)

Le cadeau fait à un G.P.R.A. qui ne représente qu'une fiction, qui est organisé suivant une structure totalitaire, qui est anti-occidental et antichrétien, dépasse les limites de l'entendement (...)."

1) Equivalent d'une compagnie.

2) Gouvernement provisoire de la République d'Algérie

Général Maurice Challe, Notre révolte , pp. 41-43, 48

**Relevez les thèmes principaux des discours et interprétez les dans le contexte historique de l'époque.**

## Chronologie

### 1830

14.06. une armée française forte de 37.000 hommes débarquent dans la baie de Sidi-Ferruch.  
05.07. le dey d'Alger appose son sceau sur la convention qui livre Alger aux Français

### 1832

22.11. Abd el-Kader proclame le premier *jihad* contre les infidèles et devient émir des croyants

### 1834

22.07. Ordonnance qui confirme le caractère définitif de la conquête française. Un gouverneur général est nommé pour administrer "les possessions françaises dans le nord de l'Afrique".

### 1837

30.05. Traité de la Tafna, signé par Bugeaud, reconnaît Abd- el-Kader comme le souverain des deux tiers de l'Algérie.

### 1841

22.02. Bugeaud est nommé gouverneur général de l'Algérie. Fin de "l'occupation restreinte" et guerre totale.

### 1843

14.03. Abd el-Kader se réfugie au Maroc.

### 1848

12.11. L'Algérie proclamée dans la Constitution partie intégrante de la France

### 1860

17.09. Voyage de Napoléon III à Alger. Il évoquera la possibilité d'un "royaume arabe".

### 1865

14.07. Le droit à la **naturalisation sur demande** est accordé aux indigènes juifs et musulmans.

### 1870

24.10. Décrets Crémieux qui accordent la **nationalisation française** aux juifs d'Algérie

**1881** L'Algérie est intégrée directement à la France et est formée de 3 départements (Alger, Oran, Constantine ) qui sont rattachés au ministère de l'Intérieur et dirigés par un gouvernement général. - Code de l'indigénat qui fixe une série de pénalités exorbitantes de droit commun pour les Algériens musulmans.

### 1889

26.07. Une loi impose la **citoyenneté française** à tous les fils d'étrangers qui ne la refusent pas. Cette naturalisation automatique ne concerne pas les Algériens musulmans.

**1914-1918**

Pour la guerre, le recrutement indigène fournit 173.000 militaires dont 67.500 engagés; 25.000 soldats musulmans et 22.000 Français d'Algérie tombent sur les champs de bataille. 119.000 travailleurs viennent, en plus, travailler en métropole.

**1919**

Le décret de 1919 accorde la **nationalité française** à 20.000 Algériens. En effet, celle-ci est donnée à des conditions jugées draconiennes: la renonciation au statut personnel de musulman, autant dire l'apostasie (conversion).

**1922**

Avril Parution du premier numéro du Paria, créé à l'initiative des communistes, pour l'indépendance des colonies.

**1926**

20.06 Fondation de *l'Étoile nord-africaine*, à Paris, qui réclame l'indépendance de l'Afrique du Nord.

**1931**

05.05. Abdelhamid Ben Badis fonde l'*Association des oulemas réformistes d'Algérie*. Avec pour devise: "L'arabe est ma langue, l'Algérie est mon pays, l'islam est ma religion." Ferhat Abbas publie *Le jeune Algérien*.

**1936**

07.06. Les oulémas et les communistes fondent le *Congrès musulman algérien*, dans le cadre du *Front populaire*.

**1937**

11.03. Les nationalistes algériens proclament le *Parti du peuple algérien (PPA)*.

**1939**

26.09. Arrestations des principaux dirigeants nationalistes algériens

**1940**

07.10. Le ministre de l'Intérieur abolit le décret Crémieux de **naturalisation** des juifs d'Algérie.

**1942**

08.11. Débarquement anglo-américain à Alger.

**1943**

30.05. Arrivée du général de Gaulle à Alger.

12.09. Dans son discours de Constantine, le général de Gaulle annonce des réformes pour l'Algérie

**1944**

07.03 De Gaulle signe une ordonnance qui abolit toutes les mesures d'exception applicables aux musulmans.

**1945**

02.04. Premier Congrès des *Amis du manifeste et de la liberté*.

08.05. Début des violentes répressions dans le Constantinois, à Sétif et Gulema. 103 morts parmi les Européens, plusieurs milliers de morts algériens musulmans.

### 1947

15.02. Création d'une organisation clandestine pour la lutte armée en Algérie, *l'organisation spéciale* (O.S.)

### 1954

Mars-avril: création du C.R.U.A. (Comité révolutionnaire de l'unité algérienne) qui entend préparer l'insurrection en Algérie

01.11. Le C.R.U.A. se transforme en F.L.N. (Front de libération nationale) qui déclenche la rébellion armée.

05.11. Le gouvernement français envoie des renforts en Algérie.

### 1955

30.09. L'Assemblée générale de l'ONU vote l'inscription à l'ordre du jour de l'affaire algérienne.

12.12. Les élections en Algérie sont reportées.

### 1956

Août: le FLN s'organise : création du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) et du Comité de coordination et d'exécution (CCE) qui se transformera en gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) le 19 septembre 1958

29.10. Israël, l'Angleterre et la France déclenchent une opération militaire contre l'Egypte.

15.11. L'ONU inscrit la question algérienne à son ordre du jour.

05.12. Le gouvernement français dissout les conseils généraux et les municipalités en Algérie.

### 1957

07.01. Le général Massu est chargé du maintien de l'ordre à Alger.

20.09. L'ONU inscrit la question algérienne à son ordre du jour.

29.11. L'Assemblée nationale vote la loi-cadre et la loi électorale de l'Algérie.

### 1958

26.04. 30 000 Algérois demandent un Gouvernement de salut public après la chute du gouvernement Gaillard.

13.05. Un Comité de salut public est créé à Alger sous la présidence du général Massu; on fait appel à de Gaulle.

15.05. De Gaulle se déclare prêt à assumer les pouvoirs de la République.

01.06. L'Assemblée nationale investit de Gaulle par 339 voix contre 224.

28.09. La nouvelle Constitution est approuvée par référendum (79 % de oui en métropole, 95 % en Algérie).

23.10. De Gaulle propose au F.L.N. la paix des braves.

21.12. De Gaulle est élu président de la République.

### 1959

30.01. De Gaulle renouvelle l'offre de paix en Algérie.

16.09. De Gaulle proclame le droit des Algériens l'autodétermination.

### 1960

24.01. Début de la semaine des barricades à Alger.

25.06. Pourparlers préliminaires de Melun.

### 1961

08.01. La politique algérienne du général est approuvée par référendum (75 % de oui).

25.04. Putsch des généraux à Alger; de Gaulle assume les pleins pouvoirs aux termes de l'article 16 de la Constitution.

20.05. Ouverture des pourparlers d'Evian.

14.07. Recrudescence des attentats de l'O.A.S. (Organisation Armée Secrète).

**1962**

18.02. Pourparlers des Rousses.

07.03. Négociations d'Evian.

19.03. Cessez-le-feu en Algérie.

08.04. Référendum à propos de l'Algérie (90,7 % des voix approuvent les accords d'Evian).

01.07. Référendum d'autodétermination en Algérie ; l'indépendance est approuvée par 99,72 des voix.

03.07. Le G.P.R.A. (Gouvernement provisoire de la République d'Algérie) s'installe à Alger.

## LA COLONISATION TELLE QU'ON L'ENSEIGNE

### L'histoire expurgée de la guerre d'Algérie

Par MAURICE T. MASCHINO

Journaliste, auteur de *Oubliez les philosophes*, Complexe, Bruxelles, 2001.

Le Monde Diplomatique

FÉVRIER 2001. Pages 8 et 9.

<http://www.monde-diplomatique.fr/2001/02/MASCHINO/14870.html>

## LA COLONISATION TELLE QU'ON L'ENSEIGNE

### L'histoire expurgée de la guerre d'Algérie

**IL aura fallu près de quarante ans pour que s'engage enfin en France le débat sur la torture durant la guerre d'Algérie (1954-1962), pour que l'on accepte d'écouter les voix meurtries des victimes. Avec bien des embarras et des et malgré les réticences, voire les entraves des autorités officielles, tant il est difficile de revenir sur cette « guerre sans nom », enfouie au plus profond des mémoires. Tant il est difficile aussi de lever le voile qui s'est abattu sur l'histoire coloniale et ses innombrables crimes, cette histoire que les manuels scolaires présentent toujours comme « une belle aventure intellectuelle » dont le bilan serait « globalement positif ».**

Septembre 1957 : composée de diverses personnalités et nommée par le gouvernement français sous la pression de l'opposition de gauche, la Commission de sauvegarde des droits et des libertés individuelles constate, dans un rapport accablant, que la torture est une pratique courante en Algérie.

Décembre 2000 : devant l'émoi suscité par la publication, dans *Le Monde*, de nouveaux témoignages sur la torture, le premier ministre estime qu'il s'agit là de « *dévoiements minoritaires* ». Première contrevérité. Mais il n'est pas hostile, ajoute-t-il sans rire, à ce que les historiens fassent la lumière sur ces « *dévoiements* » : deuxième contrevérité... Contrairement à son engagement du 27 juillet 1997, et sauf dérogation durement arrachée, les archives les plus sensibles ne sont toujours pas consultables.

1957-2001 : depuis quarante-quatre ans, de Guy Mollet à M. Lionel Jospin, la France officielle vit dans la culture du mensonge. Fait mine de vouloir s'informer et bloque le libre accès à l'information. Avoue à demi (« *La France a éprouvé quelque difficulté à regarder sa propre histoire avec lucidité* », dit M. Jospin), puis se rétracte. Et ne veut rien savoir. Ou le moins possible. Et, lorsqu'un général déclare au journal télévisé de 20 heures qu'il a, de sa propre main, et au mépris de toutes les lois de la guerre, exécuté froidement vingt-quatre prisonniers algériens, fait la sourde oreille.

Au demeurant, sans le moindre remords. Si forte aussi est la conviction, largement partagée par les citoyens, y compris des historiens et des enseignants, que, malgré d'inévitables et « regrettables » « bavures », la France a beaucoup apporté - des routes, des hôpitaux, des écoles, comme on sait... - aux peuples qu'elle a soumis.

« *Oui, la colonisation a eu du positif*, affirme B.D., professeur en classe préparatoire dans l'un des deux lycées parisiens où se concentre l'élite de demain. *On a quand même légué à l'Algérie des infrastructures modernes, un système éducatif, des bibliothèques, des centres*

*sociaux... Il n'y avait que 10 % d'étudiants algériens en 1962 ? C'est peu, bien sûr, mais ce n'est pas rien ! »*

Bonne conscience des uns, mauvaise foi des autres : c'est dans cette atmosphère d'autosatisfaction, de déni permanent et d'occultation à tout prix d'une réalité épouvantable (lorsqu'on l'examine sans lunettes tricolores) que s'inscrit, dans les écoles, l'enseignement de l'histoire. Chapeauté par un pouvoir politique, tous partis confondus, qui entend maintenir les citoyens dans l'ignorance, tout en leur faisant croire qu'il les informe, cet enseignement est incapable d'instruire les jeunes sur les réalités du système colonial - la négation absolue qu'il représente de l'être humain comme des valeurs proclamées de la République - pas davantage qu'il ne leur permet de comprendre ce que, jusqu'au 10 août 1999, on se refusait, officiellement, à appeler une guerre.

Instructions ministérielles, programmes, horaires, manuels, tout l'arsenal pédagogique est mis en oeuvre pour que les élèves des écoles, des collèges et des lycées en sachent le moins possible.

Tout commence dès l'école élémentaire. Où l'instituteur doit survoler en cinq ans deux mille ans d'histoire. « *La colonisation ? Oui, j'en parle, très vite*, dit l'un d'eux. *Mais les photos du livre complètent le cours.* » Ou le contredisent (éventuellement) : presque toutes donnent une image positive de l'occupation française. Algérie 1860, de gentils petits « indigènes » boivent la parole du maître, des colons mettent en valeur des terres (Hachette [1]).

L'instituteur, sans doute, peut en faire un commentaire critique, mais, le plus souvent, il ne veut pas « *choquer* » de « *jeunes esprits* », et, comme le reconnaît notre interlocuteur, « *on n'insiste pas trop sur les mauvais côtés de la colonisation* ». Nul doute que ces « côtés »-là sont vite oubliés, d'autant plus qu'aucune photo - enfumades de Bugeaud, coups de matraque, enfants loqueteux, gourbis misérables - n'en donne la moindre idée.

En guise d'histoire, de la propagande. La plus grossière qui soit. La plus cynique. Autant par ce qu'elle tait que par ce qu'elle célèbre : rien n'est dit aux élèves, qui étudient en 4e « le partage du monde », des pillages et exactions de toutes sortes auxquels ce partage a donné lieu ; tout les incite, au contraire, à admirer la belle « aventure intellectuelle » qu'a représentée pour les Européens l'exploration du monde du XIXe siècle. « *On sera attentif*, précisent les instructions officielles de 1995, *aux aspects culturels du phénomène : développement des sociétés de géographie, essor de l'ethnologie* (2)... » De l'utilité du « bon sauvage »...

## **Des programmes réduits et réducteurs**

MIS en condition par leurs années d'école et de collège, les élèves sont prêts, au lycée, à accepter sans le moindre esprit critique (puisqu'on a tout fait pour l'étouffer) la version tronquée, expurgée et globalement propre de la guerre d'Algérie.

A condition, naturellement, que l'enseignant la prenne comme objet d'étude. La guerre d'Algérie n'est pas expressément mentionnée dans le programme de 3e, ou dans cette partie du programme, elle-même réduite à la portion congrue, qui permet de l'aborder : « *De la guerre froide au monde d'aujourd'hui (relations Est-Ouest, décolonisation, éclatement du monde communiste).* »

« *Les programmes actuels sont beaucoup plus réduits, et réducteurs, que les précédents*, constate O.D., professeur agrégé. *Loin de former un chapitre à part, la décolonisation ne représente plus qu'un paragraphe dans l'étude des relations internationales de 1945 à nos jours. Autrement dit, presque rien. Quel temps peut-on consacrer à la guerre d'Algérie*



*lorsqu'on doit expliquer la conférence de Bandung, la décolonisation de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Indochine ? Une heure, c'est déjà beaucoup, et les manuels sont très succincts : conformes aux programmes de 1989, les nouveaux accordent moins de place à la décolonisation qu'à la colonisation et à la seconde guerre mondiale. »*

Sur la table, dans la « salle des profs », quelques spécimens. « *En Algérie, la répression et la guerre (1954-1962) répondent à la guérilla menée par le FLN* » (Bréal, 3e). Mais pourquoi cette « guérilla » ? La chronologie, dans la partie « documents », n'explique rien, et pas davantage les extraits d'un discours de Bigeard. Le Magnard fait encore mieux : dans la partie « cours », il « liquide » en cinq lignes la guerre d'Algérie et publie comme « documents » quatre photos peu suggestives (par exemple, un bureau de vote à Alger en 1962).

Ecole élémentaire, collège, lycée : austérité jospinienne oblige - le régime maigre, pour tous, est de rigueur.

Les « terminales » ne sont pas mieux servis. Et ne sont même pas en état, pour la plupart, d'entendre les propos sensés qu'un enseignant, éventuellement, peut leur tenir : le matraquage idéologique auquel ils ont été soumis les années précédentes les rend souvent insensibles à un contre-discours. « *Seuls ceux dont la famille a été touchée posent des questions*, observe G.R., professeur agrégé dans un lycée de province. *Les autres prennent des notes, gentiment. Comme j'en prenais quand, en classe, on me parlait de la guerre de 14... »*

Abreuvés d'images qui célèbrent, même si elles ne la nomment pas, la « mission civilisatrice » de la « métropole », ignorant presque tout des profits (matériels, symboliques) que « métropolitains » et colons tiraient de l'exploitation du peuple algérien, n'ayant jamais eu l'occasion d'analyser le système colonial dans ses manifestations « concrètes », telles que les ont subies les colonisés (racisme - dont aucun manuel, excepté le Bréal de terminale, ne dit mot -, injustices de toutes sortes, inégalités économiques, sociales, politiques, culturelles), ils ne sont pas à même de comprendre pour quelles raisons, sinon leur « fanatisme » ou leur « ingratitude », les « musulmans » se sont révoltés, ni pourquoi la France s'est opposée si violemment à leur « émancipation », comme disent pudiquement les livres de classe.

*« Comme les Algériens n'apparaissent pas dans leur condition d'"indigènes" et leur statut de sous-citoyens, comme l'histoire du mouvement nationaliste n'est jamais évoquée, comme aucune des grandes figures de la résistance - Messali Hadj, Ferhat Abbas - n'émerge ni ne retient l'attention, dit Benjamin Stora, bref, comme on n'explique pas aux élèves ce qu'a été la colonisation, on les rend incapables de comprendre pourquoi il y a eu décolonisation. »*

*« C'est vrai, admet Jean-Pierre Rioux, inspecteur général d'histoire, la décolonisation arrive un peu ex-abrupto. Mais rien n'interdit au professeur de combler les lacunes. »* Rien non plus ne l'y oblige ; tout l'incite, au contraire - et d'abord, la façon même, quasi clandestine, dont la guerre d'Algérie s'insère dans le programme -, à ne pas s'attarder sur une question « mineure ».

De la même manière qu'en 3e, et selon la même logique de désinformation, ou d'information au rabais qui sévit dans l'ensemble des programmes d'histoire, la guerre d'Algérie n'est pas l'objet, en terminale, d'un chapitre particulier.

Elle n'est même mentionnée, comme telle, dans aucune des sections du programme - le monde de 1939 à nos jours. « *Elle est repoussée dans les coins* », constate l'historien Gilles Manceron. Marginalisée. Étudiée éventuellement comme exemple dans la rubrique Emancipation des peuples colonisés (« *Certains collègues l'expédient en quelques mots et préfèrent insister sur l'Inde ou l'Indonésie* », assure L.P., professeur agrégé), elle peut aussi

être abordée en rapport avec la fin de la IV<sup>e</sup> République, c'est-à-dire comme une affaire française (qui a mal tourné) et dans une perspective avant tout hexagonale. « *On a pour mission de présenter aux élèves un paysage vu du côté français* », confirme l'inspecteur général Rioux.

### **Ne pas surcharger l'élève de mauvais souvenirs**

IL n'est donc pas étonnant que beaucoup d'enseignants ne s'y attardent pas. Non (ou pas seulement) à cause du manque de temps et de la surcharge des programmes, mais parce que ce paysage-là n'est pas particulièrement plaisant à contempler. Evoquer les horreurs que l'armée française a commises, la lâcheté et la duplicité des divers gouvernements, les compromissions des partis, de gauche comme de droite, en gêne plus d'un : « *La guerre d'Algérie n'est pas très bien placée dans une vision du politiquement correct qui découlerait tout entier du plus jamais ça après Auschwitz* », convient l'inspecteur général Rioux, qui ne semble pas souhaiter, au demeurant, qu'on s'y arrête trop longtemps.

Et de poursuivre : « *Au nom de quoi faudrait-il s'attarder délibérément sur la guerre d'Algérie ? Pourquoi ne pas s'attarder sur la guerre du Vietnam ou le Kosovo ? C'est un peu sans fin. Et au détriment d'aspects plus flatteurs ou plus positifs du siècle. Nous n'attirons pas assez l'attention des élèves sur ce qu'a été le développement des médias ou le développement des sciences et des techniques Je ne suis pas sûr qu'on prépare bien les jeunes à comprendre des révolutions du type Internet. Et puis, il y a d'autres échéances civiques : l'Europe, par exemple. C'est aussi important qu'un long épilogue sur la guerre d'Algérie.* »

Affaire entendue - et classée : comme les élèves ne doivent pas être « *les otages du devoir de mémoire* », selon l'inspecteur général Jean-Louis Nembrini, il n'est donc pas question de les surcharger de (mauvais) souvenirs. Et le mieux (dans cette optique) est de s'en tenir aux quelques repères, toujours très maigres, que proposent les manuels.

Légèrement retouchés, ils parlent bien de guerre. Mais, comme effrayés de leur audace, ils n'en disent pas plus : de quelle guerre s'agit-il ? D'une guerre de libération ? Impensable dans une perspective française, la seule retenue. D'une guerre de reconquête coloniale ? Assurément, mais l'expression est gênante, et trop parlante. Excepté le Bréal - le seul qui n'ait pas peur des mots et soit d'une honnêteté remarquable : « *Du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », annonce le titre du chapitre sur la guerre d'Algérie -, tous les autres s'en tiennent à un prudent clair-obscur.

La même ambiguïté concerne les combattants. Si l'on ne sait pas de quelle guerre il s'agit, on ne sait pas davantage qui se bat : les termes qu'on emploie tout naturellement lorsqu'on traite de la seconde guerre mondiale (les Allemands, les SS, l'occupant / les Français, les résistants) sont évidemment bannis. « *L'occupant ? s'insurge une professeure agrégée. Mais vous perdez la tête ! L'occupant, c'est Klaus Barbie à Lyon.* » Et Massu à Alger, non ? « *Ah non, dit-elle en s'étouffant presque, vous exagérez ! Pourquoi vouloir assimiler la colonisation à autre chose ?* »

Mais que les manuels assimilent implicitement la guerre d'Algérie à une croisade ne la choque pas outre mesure : « *Les mots qui reviennent le plus souvent - les Européens, les musulmans - ne sont pas très exacts, j'en conviens, mais ce sont les plus commodes.* » Les plus commodes, en effet, pour brouiller les cartes et diaboliser l'ennemi : comment s'identifier à des musulmans, quand, à l'école primaire, on a pris parti pour Charles Martel ?

## Ni maquisards, ni résistants, ni patriotes

LE vocabulaire des manuels manque totalement de rigueur et d'honnêteté, prête constamment à confusion, mêle les genres (le politique et le psychologique) : l'un parle de « *séparation douloureuse* » (Hachette) - mais « *douloureuse* » pour qui ? l'autre, de « *déchirements coloniaux* » (Magnard), tel autre, d'indépendance « *arrachée* », avec guillemets, tandis qu'un quatrième, plus audacieux, n'en met pas. Presque tous éprouvent les plus grandes difficultés à nommer clairement cette guerre, sa finalité, ceux qu'elle confronte : aux Européens, aux colons, aux parachutistes s'opposent des musulmans, des fellaghas, des terroristes - jamais des maquisards, des résistants, des patriotes.

Les manuels sont tout aussi mal à l'aise quand il s'agit de nommer les faits. La plupart s'en tiennent au minimum, très peu évoquent les massacres de Sétif en 1945, encore moins le carnage de Philippeville en août 1955 et, entre le 1er novembre 1954 (« *Toussaint rouge* », « *insurrection* », « *vague d'attentats* ») et les accords d'Evian, citent, de la façon la plus neutre, la plus plate, les épisodes majeurs de la guerre : bataille d'Alger, chute de la IV<sup>e</sup> République, arrivée au pouvoir de de Gaulle, putsch des généraux, OAS, « *retour des pieds-noirs* ».

Presque tous évoquent la torture, mais la minimisent : « *Certains militaires utilisent la torture* » (Hatier), les massacres d'Européens entraînent une répression très dure « *et même des tortures de la part de l'armée* » (Belin). C'est regrettable, mais l'armée y est « *contrainte* » (Hachette), et comme il s'agit d'« *arracher des renseignements* » (Istra, Nathan), de « *démonter les réseaux du FLN* » (Hatier) et d'empêcher des attentats (presque toujours cités dans la même phrase où l'on parle des tortures), la fin, somme toute, justifie les moyens.

Ce n'est certes pas écrit noir sur blanc, c'est suggéré : loin de faire réfléchir les élèves sur le scandale d'une République qui foule aux pieds ses valeurs, les manuels font le dos rond, excusent quasiment, quand ils ne s'efforcent pas de justifier ou de légitimer ce qu'ils présentent presque tous comme un mal nécessaire, mais efficace : « *Les paras brisent par la torture les réseaux du FLN* » (Magnard). Les voilà donc absous : de tortionnaires, ils deviennent des Tarzans au grand cœur.

Gênés, d'autres emploient des euphémismes et disent sans dire : « *Le FLN est malmené* » (« *bataille d'Alger* »). « *On est bien obligé de tenir compte des groupes de pression, du lobby de l'armée, par exemple, qui est très fort* », explique un responsable éditorial des éditions Hachette, qui « *assume* », comme il dit, la phrase incriminée : « *Nous avons fait le choix de ne pas citer la torture, qui est un sujet polémique. Un manuel n'est pas une tribune... On ne s'interdit pas de citer les faits, naturellement, mais il y a trois ans, quand le manuel a été écrit, donc avant le livre et les aveux de Massu, la torture n'était pas encore un fait historique.* »

Un cas particulier, ce manuel ? Sur la torture, oui. Mais la plupart des autres choisissent tout autant leurs faits. Très discrets sur les raisons de cette guerre (ils invoquent plus volontiers l'opposition des Etats-Unis et de l'Union soviétique au maintien de la présence française en Algérie que les horreurs du colonialisme), très circonspects sur le déroulement des opérations (ratissages de mechtas, exécutions sommaires, napalm sur les Aurès, camps de regroupement ne sont pas évoqués), très avares de chiffres (aucun ne précise que plus de deux millions d'appelés ont été envoyés en Algérie), ils ne disent presque rien de l'opposition française à la reconquête.

Quelques-uns citent la démission du général de Bollardière, publient, dans la partie « documents » (ce qui évite de commenter), le « Manifeste des 121 » (3), signalent *La Question*,

d'Henri Alleg. Mais aucun ne présente des extraits du *Déserteur*, de Maurienne, ou du *Désert à l'aube*, de Noël Favrelière, aucun ne rappelle la lettre-réquisitoire de Sartre au procès Jeanson (ici ou là, une vague allusion aux « porteurs de valises »), aucun ne mentionne les 269 saisies de livres et journaux en « métropole » (586 en Algérie), ni les films interdits (4), aucun n'analyse cette extraordinaire manipulation de l'opinion à laquelle se sont livrés, pendant huit ans, les différents gouvernements de la République : fausses promesses, mensonges, dénis - les « historiens » scolaires ne connaissent pas.

Aucun, enfin, ne prête attention aux conséquences, politiques, humaines, en France comme en Algérie, de la guerre : à la trappe les harkis, les pieds-noirs, les rappelés et leurs traumatismes, les centaines de milliers d'Algériens aux douars détruits, aux vies saccagées. La guerre, dites-vous ? Mais quelle guerre ? Commencée sans raison (puisqu'on n'en parle pas), la guerre d'Algérie s'achève, huit ans plus tard, sans laisser de traces (puisqu'on ne les évoque pas). Neutralisée, aseptisée, quasiment évacuée, elle ne risque pas d'inciter les élèves à la réflexion. Ce n'est pas l'opinion, évidemment, de l'inspecteur général Jean-Louis Nembrini, qui se réjouit que sa présentation, dans les manuels, évite toute « dramatisation » : « *Faire ressortir de manière excessive l'émotionnel, ce n'est pas servir l'objectivité historique. Il faut éviter le clinquant... Faire assimiler aux élèves les valeurs de la démocratie et de la République, ce n'est pas rechercher des coupables.* »

Mais quelles valeurs transmet-on lorsque, sous prétexte d'objectivité, on met sur le même plan les bourreaux et les victimes, les tortionnaires et les torturés, le général de Bollardière, mis aux arrêts de forteresse pour s'être opposé à la torture, et les généraux putschistes, réhabilités par François Mitterrand ? Loin de respecter les valeurs, les porte-parole du pouvoir les bafouent, tout autant que leurs commanditaires.

« *Les manuels sont de véritables véhicules de l'histoire officielle* », analyse Sandrine Lemaire, agrégée d'histoire, chercheuse, et qui eut le plus grand mal à faire accepter à l'éditeur son chapitre sur la guerre d'Algérie. « *Ce sont des échantillons particulièrement révélateurs de ce qu'un Etat veut faire passer en tant que mémoire.* »

Les enseignants, sans doute, ne sont pas obligés de transmettre le message tel qu'il est émis : ils sont libres - les Instructions officielles ne cessent de le rappeler - de construire leur cours comme ils l'entendent et de fournir aux élèves tous matériaux de réflexion qu'ils jugent utiles.

C'est vrai, mais l'exercice de cette liberté est singulièrement difficile. « *Les programmes sont agencés de telle sorte, explique Mme V., qu'après avoir étudié la conquête de l'Algérie en Ire, les élèves abordent, en terminale, la décolonisation. Mais le système colonial lui-même, et les résistances qu'il a suscitées dès le début, sont évacués de la lettre des programmes. Il y a un grand vide entre la mise en place du système impérialiste et sa contestation.* »

Le plus contraignant, poursuit cette historienne, n'est pas tellement le contenu idéologique - « *Nous sommes quand même capables de prendre de la distance !* », mais « *l'obligation d'assurer un enseignement exclusivement synthétique, sans avoir donné des pistes d'analyse. C'est là que le bât blesse. On présente aux élèves une synthèse que ne prépare aucune analyse.* » Autrement dit, une pseudo-synthèse. Ou un résumé, sans étude préalable de ce qui est résumé. C'est absurde, et c'est voulu : c'est à ce prix-là qu'on n'entre pas dans les détails, passe sous silence ce qui gêne, construit un discours le plus consensuel possible et propose aux élèves une lecture sans relief des événements.

### « Un cours d'histoire n'est pas une cour d'appel »

LA parade, pour l'enseignant qui respecte son métier et refuse de faire le jeu (truqué) du pouvoir ? Essayer de combler les lacunes, en privilégiant l'étude détaillée de deux ou trois questions du programme - du coup, il en sacrifie d'autres -, en composant pour ses élèves des fiches complémentaires, en chargeant des volontaires de constituer un dossier. « *Tâche difficile*, souligne Mme V. *Il faut ruser avec le temps, qui nous presse, et ne pas oublier qu'en fin d'année il y a l'examen - le brevet, le bac. On doit donc faire tout le programme, et si l'on s'arrête un peu trop sur une question, on risque de passer trop vite sur une autre. C'est un vrai casse-tête.* »

De temps à autre, Mme V. et ses collègues invitent un intervenant. Mais en dehors des heures de cours, et à condition que l'administration donne son accord. Celle de leur lycée est libérale. Mais il arrive qu'à l'échelon du proviseur, de l'inspecteur d'académie ou du rectorat il y ait blocage : en poste, il y a peu d'années, dans l'académie de Reims, Sandrine Lemaire se vit interdire par le recteur l'organisation d'une exposition sur « images et colonies » : le bureaucrate qui la reçut pour lui signifier cette interdiction refusa de lui transmettre la lettre du recteur - parfaitement arbitraire.

Mme V., Sandrine Lemaire, d'autres professeurs, ici et là : une minorité. La plupart ne prennent pas d'initiatives « intempestives », font leur cours sans zèle excessif et s'en tiennent à un discours qu'ils croient neutre : « *Un cours d'histoire n'est pas une cour d'appel*, décrète une agrégée... *La torture ? Je n'y passe pas plus de dix minutes !* ajoute-t-elle, excédée. *Il y a beaucoup trop de pathos autour de ça. Moi, je réagis en historienne... Ce qui n'autorise pas, bien sûr, à tenir un discours purement chirurgical, mais enfin...* »

Sont-ils moins méprisants, bien des enseignants ne sont pas outillés intellectuellement pour construire un contre-discours. Formés comme tout le monde par l'école républicaine, ils manquent souvent d'éléments pour s'écarter des chemins balisés. D'une université à l'autre, les programmes varient - on peut très bien réussir aux concours sans avoir étudié en détail la guerre d'Algérie, qui, au demeurant, « tombe » très rarement à l'oral, et encore plus rarement à l'écrit - et l'on peut devenir professeur des écoles (instituteur) sans avoir appris ce qu'on devra enseigner : « *Les deux tiers des candidats qui se présentent au concours d'entrée à l'IUFM n'ont pas fait d'histoire depuis le bac*, explique Gilles Ragache, maître de conférences en poste dans un institut universitaire de formation des maîtres. *Et au concours, l'histoire est une matière à option...* »

Mais il y a pire : il n'est pas sûr que les horaires d'histoire, dans les nouveaux programmes, ne soient pas réduits. Certains craignent même que l'histoire, comme les arts plastiques ou la musique, ne soit reléguée dans les matières à option : « *L'introduction à l'école élémentaire des langues vivantes et de la technologie exige des coupes claires ailleurs*, annonce une responsable d'IUFM. *L'histoire est directement menacée.* »

Des programmes allégés (au mieux !), des maîtres encore moins bien formés, des élèves encore plus ignorants et, dans le second cycle, moins capables d'assimiler des connaissances encore plus condensées et souvent biaisées : c'est toute la mémoire d'une jeunesse qu'en fidèles héritiers de Guy Mollet les faussaires en place manipulent. « *La décolonisation, la guerre d'Algérie, c'est un peu comme une étoile qui s'éloigne*, conclut un enseignant, *ce n'est déjà plus qu'un point dans le ciel.* » Un point, si toutes choses demeurent égales, que demain on ne verra plus.

### Groupe A : L'histoire expurgée de la guerre d'Algérie

- 1) Commentez la citation d'un professeur en classe préparatoire  
 « *Oui, la colonisation a eu du positif, affirme B.D., professeur en classe préparatoire dans l'un des deux lycées parisiens où se concentre l'élite de demain. On a quand même légué à l'Algérie des infrastructures modernes, un système éducatif, des bibliothèques, des centres sociaux... Il n'y avait que 10 % d'étudiants algériens en 1962 ? C'est peu, bien sûr, mais ce n'est pas rien !* »
- 2) Commentez :  
 Bonne conscience des uns, mauvaise foi des autres : c'est dans cette atmosphère d'autosatisfaction, de déni permanent et d'occultation à tout prix d'une réalité épouvantable (lorsqu'on l'examine sans lunettes tricolores) que s'inscrit, dans les écoles, l'enseignement de l'histoire.
- 3) Comment la guerre d'Algérie est traitée
  - a) à l'école primaire
  - b) au collège

### Groupe B : Des programmes réduits et réducteurs

- 1) Commentez le titre
- 2) Comment la guerre d'Algérie est traitée
  - a) en troisième
  - b) au lycée
  - c) les « terminales »
- 3) Quels manuels soulèvent la question et comment ?
- 4) Quelles questions les manuels n'entament-ils pas ? Pourquoi ?
- 5) Qu'entendez-vous par « matraquage idéologique » ?
- 6) Quel est le rapport entre « colonisation » et « décolonisation » ?

**En plenum** : Peut-on parler de désinformation systématique ou d'information au rabais ?

### Groupe C : Ne pas surcharger l'élève de mauvais souvenirs

- 1) Pourquoi la plupart des enseignants n'abordent pas l'étude de la guerre d'Algérie ? Quel est le rapport avec le « politiquement correct » ?
- 2) Commentez : Et de poursuivre : « *Au nom de quoi faudrait-il s'attarder délibérément sur la guerre d'Algérie ? Pourquoi ne pas s'attarder sur la guerre du Vietnam ou le Kosovo ? C'est un peu sans fin. Et au détriment d'aspects plus flatteurs ou plus positifs du siècle. Nous n'attirons pas assez l'attention des élèves sur ce qu'a été le développement des médias ou le développement des sciences et des techniques Je ne suis pas sûr qu'on prépare bien les jeunes à comprendre des révolutions du type Internet. Et puis, il y a d'autres échéances civiques : l'Europe, par exemple. C'est aussi important qu'un long épilogue sur la guerre d'Algérie.* »
- 3) Commentez l'énoncé de l'inspecteur général Jean-Louis Nembrini « les élèves ne doivent pas être « les otages du devoir de mémoire »... »
- 4) Expliquez l'ambiguïté de l'emploi de termes « guerre » et « combattants ».

**Groupe D : Ni maquisards, ni résistants, ni patriotes**

- 1) En quoi consiste la confusion au niveau de l'emploi du vocabulaire ?
- 2) Quels faits les manuels évoquent-ils / n'évoquent-ils pas ?
- 3) Comment minimisent-ils les faits ou la responsabilité ?
- 4) Comment justifient ou légitiment-ils la trahison des valeurs républicaines ?
- 5) Parlent-ils des raisons de cette guerre ? En quels termes ?
- 6) Parlent-ils des conséquences de la guerre ? Quels faits dissimulent-ils ?
- 7) Commentez : « *Les manuels sont de véritables véhicules de l'histoire officielle* », analyse Sandrine Lemaire, agrégée d'histoire, chercheuse, et qui eut le plus grand mal à faire accepter à l'éditeur son chapitre sur la guerre d'Algérie. « *Ce sont des échantillons particulièrement révélateurs de ce qu'un Etat veut faire passer en tant que mémoire.* »

**Groupe E: « Un cours d'histoire n'est pas une cour d'appel »**

- 1) Commentez le titre.
- 2) Pourquoi la plupart des professeurs ne sortent pas des chemins « balisés » ?
- 3) Commentez : Des programmes allégés (au mieux !), des maîtres encore moins bien formés, des élèves encore plus ignorants et, dans le second cycle, moins capables d'assimiler des connaissances encore plus condensées et souvent biaisées : c'est toute la mémoire d'une jeunesse qu'en fidèles héritiers de Guy Mollet les faussaires en place manipulent. « *La décolonisation, la guerre d'Algérie, c'est un peu comme une étoile qui s'éloigne*, conclut un enseignant, *ce n'est déjà plus qu'un point dans le ciel.* » Un point, si toutes choses demeurent égales, que demain on ne verra plus.
- 4) Quelle est, à votre avis, la responsabilité des professeurs d'histoire en France ou de français en Allemagne lorsqu'il s'agit d'exposer un passé peu glorieux et compromettant pour la nation ?

**En plenum** : Faites quelques propositions pour étudier la guerre d'Algérie en cours de français. Esquissez un petit plan !

## La colonisation

La colonisation, c'est la conquête et la domination d'un pays au nom d'une supériorité économique, politique et culturelle ; action de coloniser ; colonies d'exploitation / de peuplement.

<b>Définition positive - par les colonisateurs -</b>	<b>Définition négative - par les opposants ou les colonisés -</b>
1. La volonté d'élever des peuples dont on met en doute la nature humaine ; caractère inférieur des indigènes	1. le fait d'assujettir un pays, de le soumettre à la tutelle d'un pays supérieur en force
2. La volonté de christianiser les peuples pour les conduire vers Dieu	2. exploitation des matières premières d'un pays et de la main-d'œuvre sous forme de l'esclavage sans se soucier de l'identité culturelle et ethnique des hommes du pays
3. Selon Condorcet, une mission civilisatrice incombe aux nations civilisées et éclairées, celle d'apporter la lumière à tous. « La population européenne (...) ne doit-elle pas civiliser ou faire disparaître, même sans conquête, les nations sauvages qui y occupent encore de vastes contrées. » ? – Instauration d'un État universel homogène.	3. la violation des droits de l'homme (droits naturels, inaliénables et sacrés) et du citoyen (26. août 1789) et des peuples (La Déclaration universelle des droits des peuples, Alger, 4.juillet 1976 – art. 5 : Tout peuple a un droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination. Il détermine son statut politique en toute liberté, sans aucune ingérence étrangère extérieure.) par une volonté impérialiste qui se dit « civilisatrice » Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.
4. Amener les ignorants vers la « lumière » et la démocratie	
5. libérer les indigènes du despotisme	

<b>La colonisation</b>		<b>telle qu'on l'enseigne</b>
Les vrais faits historiques		s'oppose à telle qu'elle était
du point de vue algérien	du point de vue français	<ul style="list-style-type: none"> <li>- implique la falsification de l'histoire</li> <li>- l'enseignement est soumis à la tutelle de l'idéologie étatique</li> <li>- cacher, occulter, masquer, obscurcir, farder, déguiser, camoufler, manipuler, dissimuler, embellir, mentir, tromperie, maquillage, mutilation, corruption</li> </ul>

- Il faut étudier quel a été l'impacte que la version officielle de l'État français sur la guerre d'Algérie a eu sur l'enseignement du sujet dans les écoles.



La « vérité »	La culture du mensonge à travers les lunettes tricolores
Mars 1956 Premier article de Sartre sur « Le colonialisme est un système » Parus entre mars 1956 et avril 1962, les textes de Sartre révèlent une vigueur polémique et un courage peu courants à notre époque : la vie du philosophe était menacée, son appartement de la rue Bonaparte fut plastiqué à deux reprises par l'Organisation armée secrète (OAS).	Entre 1957 et 2001, c'est-à-dire entre Guy Mollet et Lionel Jospin on ne veut rien savoir, ou le moins possible sur la guerre d'Algérie  - en 1954 on parle d' « insurrection », de « rebelles » d' « opérations de maintien de l'ordre », des « événements d'Algérie »
Septembre 1957 : la Commission de sauvegarde des droits et des libertés individuelles constate, dans un rapport accablant, que la torture est une pratique courante en Algérie.	- 1957 la torture est institutionnalisée, mais les voix officielles se taisent ; la radio est contrôlée par l'État
1957 une scission de l'opinion / fêlure dans la conscience politique / premières interventions pour dénoncer les actions militaires françaises	- cacher, occulter, masquer, obscurcir, farder, déguiser, camoufler, manipuler, dissimuler, embellir, mensonge, tromperie, maquillage, mutilation, corruption
1958 L'affaire Alleg (« La question ») sur la torture fait scandale	
6. septembre 1960 : <b>Manifeste des 121</b> Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie suivi de la première liste des signataires	1961 L'O.A.S. 17. octobre 1961 massacres à Paris
27 juillet 1997 Déclaration du Premier ministre sur l'ouverture des archives... mais l'accès reste bloqué jusqu'en 2000 sauf dérogation spéciale	Le Ministre parle de « dévoiements minoritaires » Bonne conscience / mauvaise foi. Pour maintenir les citoyens dans l'ignorance, on se refuse à dire la vérité dans une atmosphère d'autosatisfaction
1. juin 1999 Sur proposition de M. Jacques Floch le terme de « guerre d'Algérie » est reconnu au sein de l'assemblée nationale en substitution de l'expression « opérations effectuées en Afrique du Nord »	
Décembre 2000 : Émoi suscité par la publication, dans <i>Le Monde</i> , de nouveaux témoignages sur la torture	
2001 La parution du livre du général Aussarresses « Services spéciaux. Algérie 1955-1957 » met sous les feux de l'actualité la pratique de la torture et des assassinats. 2001 Raphaëlle Branche : « La torture et l'armée » : « Torturer, ce n'est pas seulement faire parler, c'est aussi <u>faire entendre</u> qui a le pouvoir. » Selon elle, 108 175 personnes <u>ont subi</u> la torture	Des réticences, entraves des autorités, enfoui au plus profond des mémoires, ne lève pas le voile qui s'est abattu sur l'histoire coloniale, dévoiements minoritaires, archives fermés, ne veut rien savoir, fait la sourde oreille, avoue à demi
25 septembre 2001 Jacques Chirac fait l'aveu d'une responsabilité française : « La France, en quittant le sol algérien, n'a pas su <u>empêcher</u> le massacre des harkis. Elle n'a pas su sauver ses enfants. »	

Malgré quelques dévoiements et bavures le bilan général de cette belle aventure intellectuelle serait globalement positif.

### La colonisation dans le contexte des « Lumières »

(Extraits tirés du livre de Todorov, Tzvetan (2006) : *L'esprit des lumières*. Paris : Robert Laffont.)

L'un des reproches habituels qu'on adresse aux Lumières est qu'elles ont fourni les fondements idéologiques du colonialisme européen du XIX<sup>ème</sup> et de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Le raisonnement est le suivant : Les Lumières affirment l'unité du genre humain, donc l'universalité des valeurs. Les États européens, convaincus d'être porteurs de valeurs supérieures, se sont cru autorisés à apporter leur civilisation aux moins favorisés qu'eux ; pour s'assurer de la réussite de leur entreprise, ils ont dû occuper les territoires où habitaient ces populations...

Il est vrai aussi qu'une centaine d'années plus tard les idéologues de la colonisation française auront recours à ce genre d'arguments pour la légitimer : tout comme on a le devoir d'élever ses enfants, on a celui d'aider les peuples encore peu développés. « La colonisation, écrit en 1874 l'un de ses partisans, Paul Leroy-Beaulieu, économiste et sociologue, professeur au Collège de France, c'est dans l'ordre social, ce qu'est, dans la famille, je ne dis pas la génération seulement, mais l'éducation. » C'est la réponse à une demande pressante, ajoute-t-il quelques années plus tard (en 1891) : « On commençait à s'aviser que la moitié du globe environ, à l'état sauvage ou barbare, sollicitait l'action méthodique et persévérante des peuples civilisés. » Ce n'est pas un hasard si Jules Ferry, partisan de l'éducation gratuite et obligatoire en France, devient, en ces mêmes années, le grand promoteur des conquêtes coloniales, en Indochine ou en Afrique du Nord. Les races supérieures, tels les Français ou les Anglais, ont- dit-il, un devoir d'ingérence envers les autres : « Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. »

(...) Les colons espagnols et portugais du XVI<sup>ème</sup> siècle n'agissaient pas autrement quand, pour justifier leurs conquêtes, ils invoquaient le besoin de répandre la religion chrétienne. Mais lorsque les colonisateurs se trouvent obligés de défendre leurs actions pas à pas, ils laissent rapidement tomber les arguments humanitaires. Le maréchal Bugeaud, conquérant de l'Algérie au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, ne cherche pas à faire le beau quand il se voit obligé, devant la Chambre des députés française, d'assumer les massacres d'Algériens. « Je préférerais toujours les intérêts français à une absurde philanthropie pour les étrangers qui coupent la tête de nos soldats prisonniers ou blessés. » Dans une intervention devant la même Chambre, Tocqueville, alors député, lui emboîte le pas : je ne pense pas, dit-il que « le mérite dominant de M. le maréchal Bugeaud soit précisément d'être un philanthrope : non, je ne crois pas cela ; mais ce que je crois, c'est que M. le maréchal Bugeaud a rendu sur la terre d'Afrique un grand service à son pays. »

Lorsque Jules Ferry, à son tour, se trouve acculé par les objections de ses contradicteurs à la Chambre l'accusant de trahir les principes des Lumières, il bat en retraite : de tels arguments, affirme-t-il, « ce n'est pas de la politique, cela, ni de l'histoire : c'est de la métaphysique politique ». La politique de colonisation se camoufle derrière les idéaux des Lumières, mais elle est en réalité conduite au nom du simple intérêt national. Or le nationalisme n'est pas un produit des Lumières, il en est, dans le meilleur des cas, un détournement : celui qui ne reconnaît aucune limite imposée à la souveraineté populaire. Les mouvements anticolonialistes sont, à cet égard, bien plus directement inspirés des principes des Lumières, en particulier quand ils réclament de l'universalité humaine, de l'égalité entre les peuples et de la liberté des individus.

## Pour ou contre le foulard islamique à l'école

Revue de la Presse, No 11, novembre 2001, par Sonia Nowoselsky

Impasse. C'était en automne 1992. *Encadré* par un foulard, le visage d'une *adolescente*, Samira Kherouaa, 13 ans, était au cœur de l'actualité. Avec ses parents, la jeune musulmane venait alors de gagner une bataille. *Expulsée*, deux ans plus tôt, d'un collège de *Seine-Saint-Denis* pour avoir *refusé d'ôter son voile* en classe, elle y revenait, tête haute et voilée. Ainsi en avait décidé le *Conseil d'État*. L'affaire, comme la première du *genre* en 1989, avait *fait du bruit*. D'autres, semblables, ont suivi - près de 400 entre 1994 et 1998. Si la *circulaire Bayrou* de 1994 interdit le *port ostentatoire* de *signes* religieux à l'école, le problème n'est pas *régulé pour autant* et *divise* régulièrement les classes intellectuelle et politique françaises. *Tandis que* de nombreux *chefs d'établissement* ne veulent pas du foulard islamique dans *l'espace* scolaire au nom de la *laïcité*, les *tribunaux administratifs*, eux, ont de plus en plus tendance à le tolérer au nom de la *liberté d'expression*. C'est l'impasse.

Laïcité, principe fondamental. En France, la laïcité de l'enseignement public *remonte* à 1882. Depuis cette date, l'école de la République est *neutre*, et le *contenu* des programmes laïque, tout comme le personnel pédagogique du *primaire* et du secondaire. *Pression*, propagande ou provocation de nature religieuse n'y sont pas acceptées. Selon les *récentes décisions* du Conseil d'État, le port du voile islamique n'est pas incompatible avec le principe de la laïcité. *A condition de rester discret*. Mais où sont les limites ? L'État, laïque depuis la « *loi de séparation* » de 1905, « assure la liberté de conscience » et « garantit le *libre exercice des cultes* ». Dans quelle mesure les religions ont-elles alors le droit de *quitter* la sphère du privé et d'être *visibles* aux yeux de tous ?

Pour le foulard à l'école, *revendiquent* d'abord le droit à la *différence*, qui lui aussi fait partie des traditions républicaines de liberté. L'école, disent-ils, est un *lieu* où on devrait apprendre à accepter l'autre non l'*exclure* ; si son enseignement est laïc, elle n'a pas à *imposer* l'athéisme. La France, pays multiculturel, devrait respecter les *particularités* de toutes les religions pratiquées sur son sol. *D'autant que* l'islam est la deuxième religion de l'Hexagone. Quelque 4 millions de musulmans, soit 7 % de sa population totale, y vivent. Dont la moitié est de nationalité française.

Contre le foulard. Tolérance zéro chez les féministes ou des intellectuels comme le philosophe Alain Finkielkraut. Le voile symbolise *l'oppression* des filles et des femmes musulmanes dans la vie publique et leur *soumission* complète à leurs familles. Incompatible avec le principe de l'égalité des sexes, il est *en outre* l'expression d'un extrémisme religieux : en Algérie, des femmes ont été *assassinées* par des islamistes parce qu'elles avaient refusé de porter ce vêtement. Autoriser de le mettre en classe est scandaleux : c'est *menacer* les *valeurs* républicaines de liberté et de laïcité. L'école doit permettre la *coexistence* de tous les élèves dans une absolue neutralité. Sinon, c'est la porte ouverte à tous les excès.

Que disent les jeunes voilées ? Leurs parents ne les *contraignent* pas à porter le foulard islamique, entend-on ici et là. Elles le feraient, au contraire, en toute liberté. Ce qui est sûr, c'est que les jeunes musulmanes d'aujourd'hui cherchent leur *voie* entre la culture de leurs pères et celle de la France, où elles ont grandi. À certaines, il semble possible d'être *citoyenne française à part entière* tout en étant musulmane. D'occuper une vraie place dans la société française tout en choisissant de porter le foulard par *conviction* religieuse.

Après le 11 septembre. Depuis les attentats à New York et Washington le 11 septembre dernier, la question du foulard pourrait à nouveau *peser* lourdement *sur* les écoles.

La situation, au quotidien, est délicate pour tous les acteurs : professeurs, élèves, chefs d'établissement. La tolérance de tous est *mise à rude épreuve*. Mais là encore, avec sa grande capacité d'intégration des différences, le subtil principe de laïcité devrait être assez fort pour *faire face* à ces temps difficiles.

### Sujets d'étude

1. Trouvez des synonymes pour « impasse », puis interprétez le terme dans le contexte.
2. Décrivez la « bataille » de Samira Kherouaa. Y a-t-il eu des cas similaires auparavant ?
3. Pourquoi la circulaire Bayrou ne règle-t-elle pas le problème ?
4. Expliquez les trois principes de laïcité et donnez-en des exemples.
5. Quelles actions religieuses sont rejetées ?
6. Quelles sont les garanties assurées par la loi de séparation ?
7. Énumérez tous les arguments avancés en faveur du port du voile. Donnez des exemples concrets.
8. Énumérez tous les arguments avancés en défaveur du port du voile.
9. Formulez votre avis personnel par écrit.

### Discussion en plenum

10. En équipes, élaborez une liste avec des arguments pour ou contre le port du voile pour entamer une discussion en classe.
11. A votre avis, peut-on être citoyen français à part entière tout en étant musulmane et en portant le foulard par conviction religieuse ?
12. Pourquoi, à votre avis, la situation reste délicate pour les professeurs, les élèves et les chefs d'établissement ? Organiser un débat.

### Pour aller plus loin :

13. Préparez un petit exposé sur la loi de séparation de 1905 en exploitant des sites internet.

### Vocabulaire

**Le foulard islamique** d. islamische Schleier/Kopftuch – **impasse** (f.) Sackgasse – **encadré** eingerahmt – **adolescent/e** Jugendliche/r – **expulser qn de qc** jdn. von etw. verweisen – **Seine-Saint-Denis** département de la région parisienne – **refuser** ablehnen, sich weigern – **ôter** h. : ablegen – **voile** (m.) Schleier – **le Conseil d'État** das höchste Verwaltungsgericht Frankreichs – **genre** (m.) Art – **faire du bruit** großes Aufsehen erregen – **circulaire** (f.) Runderlass, **François Bayrou** damaliger Ministre de l'Éducation nationale – **le port** das Tragen, h. : das ostentative Zurschaustellen – **signe** (m.) h.: sichtbares Zeichen – **régler un problème** ein Problem lösen – **pour autant** deswegen – **diviser** spalten – **tandis que** während – **le chef d'établissement (scolaire)** der Schulleiter – **espace** (m.) Raum – **(le principe de) la laïcité** das Prinzip der Trennung von Staat und Kirche („la laïcité, c'est-à-dire l'État neutre entre les religions“, Ernest Renan) – **le tribunal administratif** das Verwaltungsgericht – **la liberté d'expression** (f.) die Meinungsfreiheit – **remonter à** von

etw. datieren – **neutre** gem. das Schulwesen respektiert die Religionen und ist unparteilich – **contenu** (m.) Inhalt – **laïc, -que** religionsfrei – **le primaire** die Grundschule – **pression** (f.) (gesellschaftlicher, sozialer) Druck – **récent** jüngst – **décision** (f.) Entscheidung, h.: Urteil – **incompatible avec qn** unvereinbar mit einer Sache – **à condition de rester discret** vorausgesetzt, es (das Tragen) bleibt unauffällig – **la loi de séparation (de l'État et de l'Église)** – **assurer la liberté de conscience** die Gewissensfreiheit garantieren – **le libre exercice des cultes** die freie Ausübung der Religionen – **quitter** verlassen – **visible** sichtbar – **revendiquer** geltend machen – **le droit à la différence** das Recht auf das Anderssein – **lieu** (m.) Ort – **exclure** ausschließen – **imposer** aufzwingen, durchsetzen – **particularité** (f.) Eigenart, Spezifität – **d'autant que** zumal – **l'Hexagone** (m.) das Sechseck, gem.: Frankreich – **oppression** (f.) Unterdrückung – **soumission** (f.) Unterwerfung – **en outre** außerdem – **assassiner** ermorden – **menacer** bedrohen, gefährden – **valeur** (f.) Wert – **coexistence** (f.) Nebeneinanderbestehen, -leben – **contraindre** zwingen – **voie** (f.) Weg – **être citoyen/enne français/e à part entière** frz. Staatsbürger/in mit allen Rechten und Pflichten sein – **conviction** (f.) Überzeugung – **peser sur qc** auf einer Sache lasten – **mettre qc à rude épreuve** (f.) etw. auf eine harte Probe stellen – **faire face à qc** h.: einer Sache gewachsen sein.

**Manifeste des 121**  
**Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie**

suivi de la première liste des signataires  
 6. septembre 1960

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incomprises. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur honneur et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de ressaisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivie, soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme français, mais qui, eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de "défense nationale", ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est, aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée, par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire les complices d'une action factieuse et avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ?

C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la "trahison" signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ?

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre préétablis, une résistance est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle ; considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

- Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien.
- Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.
- La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres

Arthur ADAMOV - Robert ANTELME - Georges AUCLAIR - Jean BABY - Hélène BALFET - Marc BARBUT - Robert BARRAT - Simone de BEAUVOIR - Jean-Louis BEDOUIN - Marc BEIGBEDER - Robert BENAYOUN - Maurice BLANCHOT - Roger BLIN - Arsène BONNAFOUS-MURAT - Geneviève BONNEFOI - Raymond BORDE - Jean-Louis BORY - Jacques-Laurent BOST - Pierre BOULEZ - Vincent BOUNOURE - André BRETON - Guy CABANEL - Georges CONDAMINAS - Alain CUNY - Dr Jean DALSA - Jean CZARNECEI - Adrien DAX - Hubert DAMISCE - Bernard DORT - Jean DOUASSOT - Simone DREYFUS - Marguerite DURAS - Yves ELLEOUËT - Dominique ÉLUARD - Charles ESTIENNE - Louis-René des FORETS - Dr Théodore FRAENKEL - André FRENAUD - Jacques GERNET - Edouard GLISSANT - Anne GUÉRIN - Daniel GUÉRIN - Jacques HOWLETT - Edouard JAGUER - Pierre JAOUEN - Gérard JARLOT -

Robert JAULIN - Alain JOUBERT - Henri KREA - Robert LAGARDE - Monique LANGE - Claude LANZMANN - Robert LAPOUJADE - Henri LEFEBVRE - Gérard LEGRAND - Michel LEIRIS - Paul LEVY - Jérôme LINDON - Eric LOSFELD - Robert LOUZON - Olivier de MAGNY - Florence MALRAUX - André MANDOUZE - Maud MANNONI - Jean MARTIN - Renée MARCEL-MARTINET - Jean-Daniel MARTINET - Andrée MARTY-CAPGRAS - Dionys MASCOLO - François MASPERO - André MASSON - Pierre de MASSOT - Jean-Jacques MAYOUX - Jehan MAYOUX - Théodore MONOD - Marie MOSCOVICI - Georges MOUNIN - Maurice NADEAU - Georges NAVEL - Claude OLLIER - Hélène PARMELIN - Marcel PÉJU - José PIERRE - André PIEYRE de MANDIARGUES - Edouard PIGNON - Bernard PINGAUD - Maurice PONS - J.-B. PONTALIS - Jean POUILLON - Denise RENE - Alain RESNAIS - Jean-François REVEL - Alain ROBBE-GRILLET - Christiane ROCHEFORT - Jacques-Francis ROLLAND - Alfred ROSMER - Gilbert ROUGET - Claude ROY - Marc SAINTSAENS - Nathalie SARRAUTE - Jean-Paul SARTRE - Renée SAUREL - Claude SAUTET - Jean SCHUSTER - Robert SCIPION - Lonis SEGUIN - Geneviève SERREAU - Simone SIGNORET - Jean-Claude SILBERMANN - Claude SIMON - SINÉ - René de SOLIER - D. de la SOUCHERE - Jean THIERCELIN - Dr René TZANCK - VERCORS - J.-P. VERNANT - Pierre VIDAL-NAQUET - J.-P. VIELFAURE - Claude VISEUX - YLIPE - René ZAZZO.

Source: [[http://www.planetenonviolence.org/Les-intellectuels-et-les-guerres-d-Algerie-et-du-Vietnam,2006-04-02\\_a653.html](http://www.planetenonviolence.org/Les-intellectuels-et-les-guerres-d-Algerie-et-du-Vietnam,2006-04-02_a653.html)]

### *Sujets d'étude*

1. Comment expliquez-vous le droit à l'insoumission ?
2. Quel est le mouvement qui se forme en France et quel est son objectif ?
3. Décrivez en quelques phrases la crise qui s'est ouverte il y a six ans.
4. Pour quels motifs est-ce que l'on poursuit des Français ?
5. Quelles en sont les conséquences pour eux ?
6. Expliquez en quelques lignes la signification de cette protestation qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée.
7. Commentez : « ...elle est menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme français, mais qui, eux, luttent précisément pour cesser de l'être. »
8. Analysez : « Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute la guerre, et l'équivoque persiste. »
9. Si la lutte des Algériens reste sans aucune équivoque, il n'en est pas de même pour les combats menés par les Français. Expliquez les différents motifs.
10. Dans quelle mesure l'Etat français a abusé de ses citoyens ?
11. Quelles sont les raisons qui ont amené les Algériens à se révolter ?
12. Interprétez la citation suivante : « ..., la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée... »
13. En quoi consistent les accusations contre l'armée ?
14. Expliquez le rapport entre « civisme » et « soumission honteuse »
15. Dans quelle mesure le refus de faire la guerre peut être considérée comme « un devoir sacré » et « la trahison » comme un « respect courageux du vrai » ?
16. Pourquoi la guerre d'Algérie se pose-t-elle comme un « cas de conscience » pour les Français ?
17. Quelles sont les mesures immédiates à prendre telles qu'elles sont exigées par les signataires de « Manifeste des 121 » ?



## **Jean-Paul Sartre et la guerre d'Algérie**

### **Un engagement déterminé contre le colonialisme**

ANNE MATHIEU

L'engagement des *Temps modernes* dans la guerre d'Algérie précède celui de son fondateur et directeur, Jean-Paul Sartre. En mai 1955, la revue fait paraître un numéro sur le conflit et, dans sa livraison de novembre, un article intitulé « L'Algérie n'est pas la France ». Le ton est donné. *Les Temps modernes* seront saisis tout au long de la guerre : quatre fois en Algérie, une fois en France.

C'est en mars 1956 que paraît le premier article de Sartre sur le sujet. Titré « Le colonialisme est un système », il reprend une intervention effectuée lors d'un meeting pour la paix en Algérie, organisé salle Wagram, à Paris, le 27 janvier 1956, sous l'égide du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Algérie. L'article démonte les mécanismes politiques et économiques du colonialisme et appelle au combat contre ce « système ».

La prise de conscience anticolonialiste de Sartre ne date pourtant ni de cette date ni du soulèvement algérien de la Toussaint 1954. Depuis plusieurs années, l'intellectuel soutient, en Tunisie, la cause du Néo-Destour (1), au Maroc celle de l'Istiqlal (Indépendance), au congrès duquel il participa en 1948. En 1952, il accorde un entretien au journal de Ferhat Abbas, *La République algérienne*, et, à l'automne de 1955, apporte son appui au Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre d'Algérie. Francis Jeanson, collaborateur des *Temps modernes*, qui a publié avec sa femme Colette *L'Algérie hors la loi* en décembre 1955, contribue également à l'évolution du philosophe.

Le véritable moment de l'engagement sartrien *en tant qu'individu* intervient en 1956. En janvier, Guy Mollet, dirigeant de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO), devient président du Conseil. Deux mois plus tard, il obtient les pouvoirs spéciaux, qu'il utilisera pour intensifier la guerre. Le vote favorable des communistes à cette occasion amorce la rupture de Sartre avec eux, laquelle sera effective en novembre, quand le PCF approuvera l'invasion de la Hongrie par les chars soviétiques. Mohammed Harbi le résumera en 1990 : « *A partir de là, il s'opère chez lui un glissement éthique qui le mène, par touches successives, à découvrir un nouveau sujet de l'Histoire, plus radical que le prolétariat : les colonisés. La cause algérienne en bénéficiera* (2). »

Parus entre mars 1956 et avril 1962, les textes de Sartre (3) révèlent une vigueur polémique et un courage peu courants à notre époque : la vie du philosophe était menacée, son appartement de la rue Bonaparte fut plastiqué à deux reprises par l'Organisation armée secrète (OAS). Et il ne s'agissait nullement des pseudo-provocations comme celles d'aujourd'hui, destinées à lancer la vente d'un ouvrage ou à déclencher des invitations à en parler dans les médias...

En 1957, l'écrivain et essayiste tunisien Albert Memmi publie *Portrait du colonisé* précédé du *Portrait du colonisateur*, dont les premiers extraits paraissent dans *Les Temps modernes* et dans *Esprit*. Sartre en rend compte dans le numéro de juillet-août des *Temps modernes*, dans un article qui servira plus tard de préface à ce livre (4).

Le texte revient largement sur la question de la violence, déjà développée en mars de l'année précédente dans « Le colonialisme est un système ». Sartre y souligne notamment : « *La conquête s'est faite par la violence ; la surexploitation et l'oppression exigent le maintien de la violence, dont la présence de l'armée. (...) Le colonialisme refuse les droits de l'homme à*

*des hommes qu'il a soumis par la violence, qu'il maintient de force dans la misère et l'ignorance, donc, comme dirait Marx, en état de "sous-humanité". Dans les faits eux-mêmes, dans les institutions, dans la nature des échanges et de la production, le racisme est inscrit (5). »*

Au couple oppresseur-opprimé récurrent dans l'ensemble des articles sartriens se trouve ici corrélé, implicitement, le couple du colonisateur et du colonisé, notera Mohammed Harbi. L'oppression coloniale paraît à la fois économique et idéologique, et la thématique de la « sous-humanité » demeurera au centre des articles que Sartre consacra à la guerre d'Algérie. Cette violence prend par conséquent divers visages oppressifs. Le philosophe y reviendra aux lendemains des accords d'Evian, en avril 1962 : dans un article intitulé « Les somnambules » se lit son amertume, mais aussi sa colère encore vivace : « *Il faut dire que la joie n'est pas de mise : depuis sept ans, la France est un chien fou qui traîne une casserole à sa queue et s'épouvante chaque jour un peu plus de son propre tintamarre. Personne n'ignore aujourd'hui que nous avons ruiné, affamé, massacré un peuple de pauvres pour qu'il tombe à genoux. Il est resté debout. Mais à quel prix (6) ! »*

L'idée de la « sous-humanité » vient du fait que, pour Sartre, les colonisés ont été « *maintenus par un système oppressif au niveau de la bête (7)* », lequel s'est traduit aussi bien par le déni de droit que par le déni de la culture, contrairement au respect des « droits de l'homme » sans cesse invoqués par la France. Un texte fameux insiste particulièrement sur ces thématiques de la « violence » et de la « sous-humanité » : il s'agit de la préface qu'il rédige, en septembre 1961, pour les *Damnés de la terre*, de Frantz Fanon. Psychiatre martiniquais qui épouse très vite la lutte indépendantiste algérienne, membre du Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), animateur d'*El Moudjahid* clandestin, Fanon s'est déjà fait connaître par les essais *Peau noire, masques blancs* (1952) et *L'An V de la révolution algérienne* (1959). La rencontre – intellectuelle mais aussi fraternelle – entre deux hommes qui deviendront amis marquera l'itinéraire sartrien.

*Les Damnés de la terre*, essai-bréviaire de la lutte anticolonialiste et tiers-mondiste, décrit minutieusement les mécanismes de la violence mis en place par le colonialisme pour asservir le peuple opprimé. Dans sa préface, Sartre soutient sans réserve les thèses de Fanon et se les réapproprie par son style propre, si particulier. Il y écrit notamment : « (...) *ordre est donné de ravalier les habitants du territoire annexé au niveau du singe supérieur pour justifier le colon de les traiter en bêtes de somme. La violence coloniale ne se donne pas seulement le but de tenir en respect ces hommes asservis, elle cherche à les déshumaniser. Rien ne sera ménagé pour liquider leurs traditions, pour substituer nos langues aux leurs, pour détruire leur culture sans leur donner la nôtre ; on les abrutira de fatigue (8).* » Ce terme de « bête » sera également utilisé au sujet de la torture : pour les bourreaux, dira Sartre, « *le plus urgent, s'il en est temps encore, c'est d'humilier [leurs victimes], de raser l'orgueil de leur cœur, de les ravalier au rang de la bête (9)* ».

Le premier article de Sartre entièrement consacré à la dénonciation de la torture, « Vous êtes formidables », paraît en mai 1957 dans *Les Temps modernes*. Au départ, il s'intitulait « Une entreprise de démoralisation », et avait été commandé par *Le Monde*, qui le refusa, le jugeant trop violent. Un recueil de récits de jeunes recrues, pour la plupart prêtres et aumôniers, venait d'être publié deux mois plus tôt.

La préface collective, « Des rappelés témoignent », porte notamment les signatures de Jean-Marie Domenach, Paul Ricœur et René Rémond. Sartre commente l'ouvrage en s'insurgeant contre la complicité des Français et des médias, seulement capables de porter secours au nom

de l'humanitarisme, comme dans une émission populaire de Jean Nohain (« Vous êtes formidables »). Sartre y dénonce avec vigueur la torture, mais aussi les autres formes de violence à l'œuvre en Algérie, qui « *ont en commun de révéler cette gangrène (...), l'exercice cynique et systématique de la violence absolue. Pillages, viols, représailles exercées contre la population civile, exécutions sommaires, recours à la torture pour arracher des aveux ou des renseignements* (10) ».

La métaphore de la gangrène – qui s'inscrit dans le champ sémantique de la maladie, courant dans ces textes sartriens – sera à nouveau employée un an plus tard, dans la critique du livre d'Henri Alleg *La Question*. Cet ouvrage, publié en février 1958 aux Editions de Minuit, donne lieu, en mars, à un numéro spécial des *Temps modernes*. Militant du Parti communiste algérien (PCA), directeur d'*Alger républicain*, de 1950 à son interdiction en sep-tembre 1955, Alleg est arrêté par les parachutistes en juin 1957 et torturé au centre de tri d'El-Biar. *La Question*, premier document de ce type à conquérir une réelle audience, est saisi le 28 mars 1958. André Malraux, Roger Martin du Gard, François Mauriac et Sartre rédigent alors une adresse solennelle au président de la République (Albert Camus refuse de s'y associer). Le 30 mai, Sartre participe, avec l'épouse d'Henri Alleg, Laurent Schwartz et François Mauriac, à une conférence de presse sur « les violations des droits de l'homme en Algérie ».

Le 6 mars précédent, au moment de la sortie de *La Question*, Sartre écrit dans L'Express un article, titré « Une victoire », qui provoqua la saisie de l'hebdomadaire, alors dirigé par Jean-Jacques Servan-Schreiber. Il y écrivait notamment : « *Vous savez ce qu'on dit parfois pour justifier les bourreaux : qu'il faut bien se résoudre à tourmenter un homme si ses aveux permettent d'épargner des centaines de vies. Belle tartufferie. Alleg pas plus qu'Audin n'était un terroriste ; la preuve, c'est qu'il est inculpé d'“atteinte à la sûreté de l'Etat et de reconstitution de ligue dissoute”*. *Etait-ce pour sauver des vies qu'on lui brûlait les seins, le poil du sexe ? Non : on voulait lui extorquer l'adresse du camarade qui l'avait hébergé. S'il eût parlé, on eût mis un communiste de plus sous les verrous : voilà tout. Et puis l'on arrête au hasard ; tout musulman est “questionnable” à merci : la plupart des torturés ne disent rien parce qu'ils n'ont rien à dire* (11). » Et l'intellectuel d'y reprendre sa métaphore de la maladie contagieuse : « *Et d'ailleurs la gangrène s'étend, elle a traversé la mer : le bruit a même couru qu'on mettait à la question dans certaines prisons de la “Métropole”* (12). »

#### Contre le cynisme des dirigeants

Une fois l'Algérie devenue une affaire de politique intérieure française, Sartre étend l'analogie au-delà du colonialisme, écrivant en septembre 1958, à propos du référendum relatif à l'adoption, le mois suivant, de la Constitution de la Ve République : « *Le corps électoral est un tout indivisible ; quand la gangrène s'y met, elle s'étend à l'instant même à tous les électeurs* (13). » La même image avait été utilisée en 1955 par l'écrivain antillais Aimé Césaire dans son *Discours sur le colonialisme* : « *Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur (...), une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend* (14). »

Cette image va prendre d'autres formes, tel ce passage de la préface aux *Damnés de la terre* où Sartre apostrophe les Français : « *Il n'est pas bon, mes compatriotes, vous qui connaissez tous les crimes commis en notre nom, il n'est vraiment pas bon que vous n'en souffriez mot à personne, pas même à votre âme, par crainte d'avoir à vous juger. Au début vous ignoriez, je veux le croire, ensuite vous avez douté, à présent vous savez, mais vous vous taisez toujours. Huit ans de silence, ça dégrade. (...) Il suffit aujourd'hui que deux Français se rencontrent*

*pour qu'il y ait un cadavre entre eux. Et quand je dis : un... La France, autrefois, c'était un nom de pays ; prenons garde que ce ne soit, en 1961, le nom d'une névrose (15). »*

Dès son premier article de 1956, Sartre insiste sur le silence des Français devant l'horreur, dans l'espoir de leur faire comprendre que le colonialisme engage leur responsabilité collective. Il martèle que la domination coloniale s'oppose aux idéaux dont la France se réclame – « *Quel bavardage : liberté, égalité, fraternité, amour, honneur, patrie, que sais-je ? Cela ne nous empêchait pas de tenir en même temps des discours racistes, sale nègre, sale juif, sale raton (16) »* – mais, pis, en fait un synonyme de fascisme : « *Il est notre honte, il se moque de nos lois ou les caricature ; il nous infecte de son racisme (...). Il oblige nos jeunes gens à mourir malgré eux pour les principes nazis que nous combattions il y a dix ans ; il tente de se défendre en suscitant un fascisme jusque chez nous, en France. Notre rôle, c'est de l'aider à mourir. Non seulement en Algérie, mais partout où il existe. (...) La seule chose que nous puissions et devrions tenter – mais c'est aujourd'hui l'essentiel –, c'est de lutter à ses côtés pour délivrer à la fois les Algériens et les Français de la tyrannie coloniale (17). »*

Du silence à la complicité, il n'y a qu'un pas, ce que Sartre illustre dans « Vous êtes formidables ». Sa colère le conduit au rappel d'une histoire relativement proche, celle de la seconde guerre mondiale : « *Fausse candeur, fuite, mauvaise foi, solitude, mutisme, complicité refusée et, tout ensemble, acceptée, c'est cela que nous avons appelé, en 1945, la responsabilité collective. Il ne fallait pas, à l'époque, que la population allemande prétendît avoir ignoré les camps. "Allons donc ! disions-nous. Ils savaient tout !" Nous avons raison, ils savaient tout, et c'est aujourd'hui seulement que nous pouvons le comprendre : car nous aussi nous savons tout. (...) Oserons-nous encore les condamner ? Oserons-nous encore nous absoudre (18) ? »*

Cette analogie n'est pas le seul fait de Sartre. Elle s'inscrit dans le discours de la presse acquise à la cause de l'indépendance algérienne, de *L'Express* à *France-Observateur* – où Claude Bourdet publie en janvier 1955 « Votre Gestapo d'Algérie » – en passant par *Esprit*. Et Sartre d'assener : « *Les crimes que l'on commet en notre nom, il faut bien que nous en soyons personnellement complices puisqu'il reste en notre pouvoir de les arrêter (19). »*

Des mots encore difficiles à entendre

La mystification des gouvernants profite de la complicité de médias désireux que les Français ne sachent pas ce qui se passe en Algérie : « *Cacher, tromper, mentir : c'est un devoir pour les informateurs de la Métropole ; le seul crime serait de nous troubler (20). »* L'ensemble apparaît aussi comme le signe de la décadence d'une civilisation : « *Fiévreuse et prostrée, obsédée par ses vieux rêves de gloire et par le pressentiment de sa honte, la France se débat au milieu d'un cauchemar indistinct qu'elle ne peut ni fuir ni déchiffrer. Ou bien nous verrons clair ou bien nous allons crever (21). »* Le philosophe utilise ce dernier verbe, qui abjure toute litote, pour réagir au cynisme criminel de dirigeants à qui il fait dire : « *Mollet, au nom de la Compagnie, a fait tomber la foudre sur ces fellahs insolents : qu'ils crèvent de misère pourvu que les actionnaires de Suez touchent leurs dividendes (22). »*

Mais la contamination ne s'arrêtera pas aux confins de l'Occident. La maladie va s'emparer des colonisés : « *L'indigénat est une névrose introduite et maintenue par le colon chez les colonisés avec leur consentement (23) »*, écrit Sartre dans la préface aux *Damnés de la terre*. La « folie », désormais intrinsèque aux comportements de la gauche française et aux « agents du colonialisme », va atteindre les colonisés. Cette fois, cependant, ils vont s'en emparer et se

l'approprier : « *Lisez Fanon : vous saurez que, dans le temps de leur impuissance, la folie meurtrière est l'inconscient collectif des colonisés (24).* »

En cautionnant leur réaction, à l'instar de Fanon, Sartre opère un renversement axiologique : il charge d'une valeur positive la « folie », retournée par l'opprimé contre l'opresseur pour se débarrasser de son esclavage, pour se soustraire à la domination coloniale. Il peut alors conclure : « *Guérirons-nous ? Oui. La violence, comme la lance d'Achille, peut cicatrifier les blessures qu'elle a faites. (...) C'est le dernier moment de la dialectique : vous condamnez cette guerre, mais n'osez pas encore vous déclarer solidaires des combattants algériens ; n'ayez crainte, comptez sur les colons et sur les mercenaires : ils vous feront sauter le pas. Peut-être, alors, le dos au mur, débriderez-vous enfin cette violence nouvelle que suscitent en vous de vieux forçats recuits. Mais ceci, comme on dit, est une autre histoire. Celle de l'homme. Le temps s'approche, j'en suis sûr, où nous nous joindrons à ceux qui la font (25).* »

Le combat de Sartre pendant la guerre d'Algérie ne fut pas uniquement une « bataille de l'écrit ». Engagé, l'intellectuel le fut, et sur tous les fronts que lui commandèrent les événements. Il intervint dans plusieurs meetings pour la paix en Algérie (en juin 1960 et, en décembre 1961, à Rome, par exemple) ; il participa à la manifestation silencieuse du 1er novembre 1961 consécutive aux massacres du 17 octobre, à celle du 13 février 1962 protestant contre la répression meurtrière du métro Charonne ; il témoigna à plusieurs procès de « porteurs de valise », dont celui, emblématique, de septembre 1960, connu sous le nom de « procès Jeanson ». « *Utilisez-moi comme vous voulez* », avait insisté Sartre, qui venait de signer le Manifeste des 121 (26), avant de s'envoler pour l'Amérique latine, où il sut, là-bas aussi, porter la cause de l'indépendance algérienne.

« *Fusillez Sartre !* », scandèrent des mouvements d'anciens combattants au cours d'une manifestation, en octobre 1960. En juillet 1961 et en janvier 1962, son appartement fut plastiqué. « *Où sont les sauvages, à présent ? Où est la barbarie ? Rien ne manque, pas même le tam-tam : les klaxons rythment "Algérie française" pendant que les Européens font brûler vifs des musulmans (27)* », criait Sartre dans la préface aux *Damnés de la terre*.

« *Qu'il est plus simple de ne pas faire cas des objets dangereux, de travailler simplement à donner un dernier poli au bel outil universel de la Raison ! De reposer dans le silence, dans l'heureux demi-sommeil conformiste pendant lequel l'Esprit arrangera tout* », s'exclamait Paul Nizan, camarade de Sartre à l'Ecole normale, dans *Les Chiens de garde*, en 1932 (28).

« *Non récupérable* », la voix de Sartre dérange encore. Elle nous permet de regarder avec moins de honte cette période de notre histoire. Un intellectuel, fidèle à sa conception de l'engagement du clerc, mit sa plume et sa notoriété au service d'une cause qu'il estimait juste. Pour lui, comme pour Jeanson d'ailleurs, cette bataille valait d'autant plus d'être menée qu'elle permettrait aux Algériens de ne pas avoir pour toute vision de la France celle d'un Etat dont les parachutistes torturaient dans les prisons.

La réconciliation franco-algérienne exigeait aux yeux de Sartre que les Français se confrontent à la réalité de leur histoire algérienne : « *Vous savez bien que nous sommes des exploiters. Vous savez bien que nous avons pris l'or et les métaux, puis le pétrole des "continents neufs", et que nous les avons ramenés dans les vieilles métropoles. (...) L'Europe, gavée de richesses, accorda de jure l'humanité à tous ses habitants : un homme, chez nous, ça veut dire un complice puisque nous avons tous profité de l'exploitation coloniale (29).* » Il n'est pas certain que ces mots soient plus faciles à entendre aujourd'hui qu'en 1962.

Si le consensus médiatique et la répression policière ont largement dominé en France, lors des guerres coloniales, notamment après l'insurrection dite de la Toussaint qui marqua le déclenchement de la guerre d'Algérie, des intellectuels connus ont su s'en dégager pour se situer résolument du côté des mouvements d'indépendance. Jean-Paul Sartre fut de ceux-là, auxquels des publications comme « L'Express » ou « Les Temps modernes » ont ouvert leurs colonnes, au risque d'être interdits. Dénonçant la torture niée par les gouvernements et les médias officiels, l'écrivain a surtout démonté les mécanismes du système oppressif colonial. Un engagement riche d'enseignements, aujourd'hui encore.

- (1) Destour : « Constitution » ; parti de l'indépendance tunisienne, scindé en deux branches, l'une islamisante, le Vieux Destour, et l'autre plus moderniste, le Néo-Destour.
- (2) Mohammed Harbi, « Une conscience libre », *Les Temps modernes*, Paris, octobre-décembre 1990, p. 1034.
- (3) Tous publiés dans *Situations V*, Gallimard, Paris, 1964. Voir Michel Contat et Michel Rybalka, *Les Ecrits de Sartre*, Gallimard, Paris, 1970.
- (4) Albert Memmi publiera *Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres*, Gallimard, Paris, 2004.
- (5) *Les Temps modernes*, juillet-août 1957 et *Situations V*, *op. cit.*, p. 51-52.
- (6) « Les somnambules », *Les Temps modernes*, avril 1962, dans *Situations V*, *op. cit.*, p. 161.
- (7) « Portrait du colonisé », *Situations V*, *op. cit.*, p. 56.
- (8) Dans Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, Maspero, coll. « Cahiers libres », Paris, 1961, p. 9-26.
- (9) « Une victoire », *L'Express*, 6 mars 1958 ; dans *Situations V*, p. 86.
- (10) « Vous êtes formidables », *op. cit.*, p. 57.
- (11) *L'Express*, 6 mars 1958. Dans *Situations V*, p. 81.
- (12) *Ibid.*, p. 80.
- (13) « La Constitution du mépris », *L'Express*, 11 septembre 1958. Dans *Situations V*, p. 105.
- (14) Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Présence africaine, 1955, p. 11. En 1959, cette métaphore de la maladie donnera son titre à un recueil de témoignages d'étudiants algériens torturés à Paris en décembre 1958. L'ouvrage (*La Gangrène*, Editions de Minuit, Paris) sera saisi lui aussi.
- (15) *Situation V*, *op. cit.*, p. 192.
- (16) *Ibid.*, p. 187.
- (17) « Le colonialisme est un système », *op. cit.*, p. 47-48. C'est Sartre qui souligne.
- (18) « Vous êtes formidables », *op. cit.*, p. 66.
- (19) *Ibid.*, p. 59.
- (20) *Ibid.*, p. 59.
- (21) *Ibid.*, p. 58.
- (22) « Le fantôme de Staline », *Les Temps modernes*, novembre-décembre 1956 - janvier 1957. Dans *Situations VII*, p. 153. Ici Sartre évoque l'expédition franco-britannique de novembre 1956 contre l'Egypte, peu après que Nasser eut décidé de nationaliser la compagnie du canal de Suez.
- (23) *Situations V*, *op. cit.*, p. 181.
- (24) *Ibid.*, p. 179.
- (25) *Ibid.*, p. 192-193.
- (26) « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie ». En exposant ainsi leurs positions, les signataires provoquaient directement l'Etat français. Lire Laurent Schwartz, « Au nom de la morale et de la vérité », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.
- (27) *Situations V*, *op. cit.*, p. 190.
- (28) Paul Nizan, *Les Chiens de garde*, Editions Agone, Marseille, 1998, p. 79.
- (29) *Situations V*, *op. cit.*, p. 187.

**Source:** Le Monde diplomatique, Novembre 2004, pages 30-31.  
 [http://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/MATHIEU/11678]

*Sujets d'étude*

- 1) Quand est-ce que la revue des « Temps modernes » fait paraître pour la première fois un numéro consacré aux « événements d'Algérie » ?
- 2) Elucidez le titre de l'article et comparez-le avec les paroles de François Mitterand prononcées en 1956 alors qu'il était Ministre de l'intérieur : « L'Algérie, c'est la France ».
- 3) Comment les autorités publiques ont-elles réagi face aux idées politiques promulguées par « Les Temps modernes » ?
- 4) Quand est-ce que Jean-Paul Sartre fait paraître son premier article dans « Les Temps modernes » et comment était-il intitulé ?
- 5) Quel événement avait précédé la parution de l'article ?
- 6) Interprétez le titre de l'article de Sartre « Le colonialisme est un système ».
- 7) Quelles sont les activités qui démontrent clairement la conscience anticolonialiste de Jean-Paul Sartre entre 1948 et 1955 ?
- 8) Commentez le titre de l'entretien que Sartre a accordé au journal de Ferhat Abbas en 1952 « La République algérienne » dans son contexte historique ainsi que le titre du numéro des « Temps modernes » « L'Algérie hors la loi » paru en 1955 dont l'auteur était Francis Jeanson, ami de J.-P. Sartre collaborateur de la revue.
- 9) Qui était Guy Mollet ?
- 10) Quelles sont les circonstances qui ont poussé J.-P. Sartre à rompre avec le Parti communiste ?
- 11) Analysez le commentaire de Mohammed Harki sur la scission de l'opinion de J.-P. Sartre qui s'opère à cette occasion : « A partir de là, il s'opère chez lui un glissement éthique qui le mène, par touches successives, à découvrir un nouveau sujet de l'Histoire, plus radical que le prolétariat : les colonisés. La cause algérienne en bénéficiera<sup>1</sup> ».
- 12) Qu'est-ce qui prouve que J.-P. Sartre a mis sa vie en danger pour défendre la cause algérienne ?
- 13) Quel était le rôle de l'O.A.S ?

**Pour aller plus loin :**

- a) Faites une recherche internet sur la revue « Les Temps modernes » et présentez-en les idées directrices.
- b) Faites une petite recherche sur Guy Mollet.
- c) Dressez le « Portrait du colonisé » et le « Portrait du colonisateur ».
- d) Faites une petite recherche sur l'expression « sous-humanité ».
- e) Essayez de trouver lors d'une recherche internet des idées/commentaires sur l'essai de Frantz Fanon « Les Damnés de la terre ».

14. Quel rôle Sartre attribue-t-il à la « violence » dans son article « Le colonialisme est un système » ? Interprétez l'extrait suivant : « La conquête s'est faite par la violence ; la surexploitation et l'oppression exigent le maintien de la violence, dont la présence de l'armée. (...) Le colonialisme refuse les droits de l'homme à des hommes qu'il a soumis par la violence, qu'il maintient de force dans la misère et l'ignorance, donc, comme dirait Marx, en état de « sous-humanité ». Dans les faits eux-mêmes, dans les institutions, dans la nature des échanges et de la production, le racisme est inscrit<sup>2</sup>. »
15. Interprétez l'extrait tiré de l'article de J.-P. Sartre intitulé « Les somnambules », publié aux lendemains des accords d'Evian en avril 1962 : « Il fait dire que la joie n'est pas de mise : depuis sept ans, la France est un chien fou qui traîne une casserole à sa queue et s'épouvante chaque jour un peu plus de son propre tintamarre. Personne n'ignore

<sup>1</sup> Mohammed Harbi, „Une conscience libre“, *Les Temps modernes*, Paris, octobre-décembre 1990, p.1034.

<sup>2</sup> *Les Temps modernes*, juillet-août 1957 et *Situations V*, op.cit., p.51-52.

aujourd'hui que nous avons ruiné, affamé, massacré un peuple de pauvres pour qu'il tombe à genoux. Il est resté debout. Mais à quel prix<sup>3</sup> ! »

16. Expliquez l'idée de la « sous-humanité » en vous référant aussi aux citations où J.-P. Sartre dresse le portrait de la « bête opprimée ».
17. Elucidez la métaphore de la « gangrène » dans le contexte de la torture institutionnalisée en Algérie à partir de 1957.
18. Qui était Henri Alleg ?
19. Quel est le contenu de son livre « La Question » ?
20. Comment ce livre a-t-il été accueilli et quel rôle Sartre a-t-il joué ?
21. Quelle argumentation Sartre dénonce-t-il comme « Belle tartufferie » ? Expliquez la métaphore.
22. Analysez les quatre citations suivantes :
  - a) « Le corps électoral est un tout indivisible ; quand la gangrène s'y met, elle s'étend à l'instant même à tous les électeurs<sup>4</sup>. »
  - b) « Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur (...), une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend<sup>5</sup>. »
  - c) « Il n'est pas bon, mes compatriotes, vous qui connaissez tous les crimes commis en notre nom, il n'est vraiment pas bon que vous n'en souffriez mot à personne, pas même à votre âme, par crainte d'avoir à vous juger. Au début vous ignoriez, je veux le croire, ensuite vous avez douté, à présent vous savez, mais vous vous taisez toujours. Huit ans de silence, ça dégrade. (...) Il suffit aujourd'hui que deux Français se rencontrent pour qu'il y ait un cadavre entre eux. Et quand je dis : un...La France, autrefois, c'était un nom de pays ; prenons garde que ce ne soit, en 1961, le nom d'une névrose<sup>6</sup>. »
  - d) « Quel bavardage : liberté, égalité, fraternité, amour, honneur, patrie, que sais-je ? Cela ne nous empêchait pas de tenir en même temps des discours racistes, sale nègre, sale juif, sale raton<sup>7</sup> » – mais, pis, en fait synonyme de fascisme : « Il est notre honte, il se moque de nos lois ou les caricature ; il nous infecte de son racisme (...) Il oblige nos jeunes gens à mourir malgré eux pour les principes nazis que nous combattions il y a dix ans ; il tente de se défendre en suscitant un fascisme jusque chez nous, en France. Notre rôle, c'est de l'aider à mourir. Non seulement en Algérie, mais partout où il existe. (...) La seule chose que nous puissions et devrions tenter – mais c'est aujourd'hui l'essentiel –, c'est de lutter à ses côtés pour délivrer à la fois les Algériens et les Français de la tyrannie coloniale<sup>8</sup>. »
23. Etudiez l'analogie entre le fascisme nazi et le mutisme des Français pendant la guerre d'Algérie. « Fausse candeur, fuite, mauvaise foi, solitude, mutisme, complicité refusée et, tout ensemble, acceptée, c'est cela que nous avons appelé, en 1945, la responsabilité collective. Il ne fallait pas, à l'époque, que la population allemande prétendît avoir ignoré les camps. 'Allons donc ! disions-nous. Ils savaient tout !' Nous avons raison, ils savaient tout, et c'est aujourd'hui seulement que nous pouvons le comprendre : car nous aussi nous savons tout. (...) Oserons-nous encore les condamner ? Oserons-nous encore nous absoudre<sup>9</sup>. »
24. Comment Sartre décrit-il l'attitude des médias ?
25. Qu'est-ce que Sartre entend par « La folie intrinsèque de la gauche » ?
26. Quel est l'engagement de Sartre en dehors de la « bataille de l'écrit » ?
27. Quelles sont les réactions des adversaires de Sartre ?

<sup>3</sup> « Les somnambules », *Les Temps modernes*, avril 1962, dans *Situations V*, op. cit., p. 161.

<sup>4</sup> „La constitution du mépris“, *L'Express*, 11 septembre 1958. Dans *Situations V*, p. 105.

<sup>5</sup> Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Présence africaine, 1955, p. 11. En 1959, cette métaphore de la maladie donnera son titre à un recueil de témoignages d'étudiants algériens torturés à Paris en décembre 1958.

L'ouvrage (*La Gangrène*, Editions de Minuit, Paris) sera saisi lui aussi.

<sup>6</sup> *Situation V*, op. cit., p.192.

<sup>7</sup> *Situation V*, op.cit., p. 187.

<sup>8</sup> « Le colonialisme est un système », op. cit., p. 47-48. C'est Sartre qui souligne.

<sup>9</sup> « Vous êtes formidables », op. cit., p. 66.



## Camus et la guerre d'Algérie (1913-1960)

*"J'ai toujours condamné la terreur. Je dois condamner aussi un terrorisme qui s'exerce aveuglément dans les rues d'Alger par exemple, et qui peut un jour frapper ma mère ou ma famille. Je crois à la justice, mais je défendrai ma mère avant la justice."*

La position d'Albert Camus sur le devenir de l'Algérie est attendue à double titre : d'abord en tant qu'intellectuel, ensuite en tant que Français d'Algérie. Mais dans un climat de passions exacerbées, il sera peu écouté et très souvent mal compris. Aussi arrêtera-t-il dès 1958 de s'exprimer publiquement, laissant son point de vue dans *Algérie 1958 (Actuelles III)*. Pour Albert Camus, la revendication arabe est équivoque. Autant sont légitimes la dénonciation du colonialisme, de l'attitude méprisante des Français, d'une répartition agraire injuste et d'une assimilation toujours proposée mais jamais réalisée, autant est illégitime le concept de nation algérienne : l'Algérie est issue d'immigrations successives (Juifs, Turcs, Grecs, Italiens, Berbères, Arabes puis Français), et les Arabes sont poussés par l'impérialisme mené par l'Égypte et soutenu par l'URSS, pas par le sentiment d'appartenance à une nation algérienne.

La troisième voie qu'il préconise consiste à intégrer davantage les Français Musulmans dans la République :

- Par la création d'un parlement à deux sections : la première, de 500 membres, composée de 485 élus métropolitains et de 15 élus d'outre-mer gérant seule ce qui n'intéresse que la métropole (le droit civil par exemple), la seconde, de 100 membres composée d'élus musulmans de statut coranique, gérant seule les questions intéressant les Musulmans; le parlement dans sa totalité gérant les questions communes (fiscalité, budget, défense...)
- Par l'extension de ce parlement aux autres pays du Maghreb et de l'Afrique Noire, en créant une structure fédérale française (un Sénat fédéral, des Assemblées régionales) *compatible avec les institutions européennes à venir*, ce qui renforce la pérennité de cette solution. Cette voie doit surmonter deux obstacles majeurs : le cessez-le-feu préalable, difficile à obtenir d'un FLN intransigeant, et la volonté nécessaire à la métropole pour réformer la constitution.

Elle ne sera jamais retenue : le FLN, loin d'arrêter les combats, renforcera les attentats, et la métropole, avec De Gaulle au pouvoir, changera sa constitution mais pas dans le sens de l'intégration des Français Musulmans (au nom d'une certaine idée de la France ?). Aussi la France s'engagera-t-elle dans la voie redoutée par Camus dès Janvier 1958 : *Un grand nombre de Français, plutôt que de renoncer à leur niveau de vie, préféreront abandonner les Algériens à leur destin [...] et se désolidariser de leurs compatriotes d'Algérie [...] La France se trouvera forcée de lâcher également les Arabes et les Français d'Algérie; nous sommes devant cet enjeu. Si ce dernier malheur arrivait, les conséquences seraient nécessairement graves et les Algériens ne seraient pas certainement seuls à entrer en sécession. C'est le dernier avertissement qu'il faille honnêtement formuler.*

### *Sujets d'étude*

1. Pourquoi la revendication arabe est-elle équivoque?
2. Quelles sont selon Camus les revendications légitimes des arabes ?
3. Pourquoi Camus rejette-t-il « le concept de nation algérienne » ?
4. Quel est l'objectif de la « troisième voie » ?
5. Quelles seraient les fonctions respectives d'un parlement à deux sections ?
6. En quoi consisterait une structure fédérale française ?
7. Quels sont les deux obstacles qui devaient être surmontés auparavant ?
8. Est-ce que Camus a encore de l'espoir que la France adopte la bonne voie ?
9. En quoi consiste la voie redonnée par Camus dès janvier 1958 ?

## Camus, l'Algérie au coeur

*Fils de l'Algérie, Albert Camus condamnait à la fois l'exploitation coloniale et le terrorisme du FLN. Si la violence est inséparable de l'Histoire, elle ne peut en aucun cas être légitimée, disait-il. Aujourd'hui, ses écrits sont d'une saisissante actualité.*

Sur les relations complexes entre Albert Camus et sa terre natale, et sur ses positions à propos de la guerre d'Algérie, une phrase célèbre, croit-on, aurait tout dit. Le fameux: *"Entre la justice et ma mère, je préfère ma mère"*. Or, non seulement la phrase n'est pas exacte, mais elle ne reflète qu'imparfaitement la pensée de l'écrivain.

Pour le lauréat du prix Nobel de littérature (en décembre 1957), un écrivain ne trouve sa justification que s'il accepte *"les deux charges qui font la grandeur de son métier: le service de la vérité et celui de la liberté"*. A relire les écrits de Camus, il apparaît que, dans toutes les grandes querelles qui ont agité son époque et divisé les esprits - de la Résistance à la guerre d'Algérie, du communisme soviétique au terrorisme -, il est resté fidèle à ces deux vertus. Plus encore que la lucidité, le courage et l'honneur se sont, presque toujours, trouvés de son côté. C'est que l'homme échappait aux vices si répandus dans le milieu intellectuel: à l'idéologie comme au fanatisme, à l'utopie comme à la mauvaise foi. Il n'avait rien, non plus, d'un pacifiste béat et d'un humaniste juste-milieu, caricature à quoi ses ennemis l'ont souvent réduit. La justesse de ses positions, voire le prophétisme de certaines de ses vues, ressortent avec force d'une anthologie de ses *"Réflexions sur le terrorisme"*, présentées par Jacqueline Lévi-Valensi, et commentées par Antoine Garapon et Denis Salas, ainsi que de la réédition de ses *"Chroniques algériennes"*. Ecrits entre 1939 et 1958, ces textes relèvent des genres les plus divers: la fiction, avec *"La Peste"*, l'essai, avec *"Lettres à un ami allemand"* ou *"L'Homme révolté"*, le théâtre, avec *"L'Etat de siège"* ou *"Les Justes"*, le journalisme à *"Combat"* et à *"L'Express"*, la conférence, avec *"Appel pour une trêve civile en Algérie"*.

Plus de quarante ans après la mort de l'écrivain, non seulement ces écrits n'ont pas vieilli, mais ils semblent avoir été rédigés pour notre époque. Comme le note Jacqueline Lévi-Valensi, les analyses de Camus, à la fois enracinées dans l'histoire et s'efforçant d'y préserver *"cette part de l'homme qui ne lui appartient pas, ont gardé toute leur valeur, leur puissance et leur actualité"*.

Rien d'abstrait ni de dogmatique dans ses *"Réflexions sur le terrorisme"*, considéré dans ses implications historiques et dans ses rapports avec les notions de révolte, de justice, de liberté et de dignité humaine. Nullement angélique, l'écrivain admet que la violence est inséparable de l'histoire et de la lutte que les hommes mènent pour la liberté ou la justice, mais elle doit se fixer des règles et des limites, ne jamais être acceptée comme naturelle et légitime et, surtout, ne jamais devenir une fin en soi. *"Je dis qu'il faut refuser toute légitimation de la violence, que cette légitimation lui vienne d'une raison d'Etat absolue ou d'une philosophie totalitaire. La violence est à la fois inévitable et injustifiable. Il faut lui garder son caractère exceptionnel et la resserrer dans les limites qu'on peut."*

Et Camus de définir le sens de son combat par un plaidoyer en faveur de la nuance, cette nuance qui sépare le sacrifice de la mystique, l'énergie de la violence, la force de la cruauté, le justicier du terroriste, le vrai du faux et *"l'homme que nous espérons des dieux lâches que vénèrent terroristes et totalitaires"*. Contre la *"casuistique du sang"*, la dialectique infernale de l'agression et des représailles, contre la tentation du recours aux mêmes armes que celles du terrorisme, Camus en appelle, sans illusions, à la *"pensée du midi"* qui, seule, peut assurer la victoire sur la violence indifférenciée du nihilisme terroriste. *"Si je peux comprendre,*

écrivait-il, *le combattant d'une libération, je n'ai que dégoût devant le tueur de femmes et d'enfants*".

Le drame algérien mit cruellement à l'épreuve cet impératif moral dont il refusa toujours de se départir. Se sentant par toutes ses fibres fils de l'Algérie, l'écrivain ne cessa, dans tous ses écrits, de lutter à la fois contre l'exploitation coloniale et contre le terrorisme du FLN, et de plaider pour une politique qui permettrait aux deux peuples constitutifs de l'Algérie de vivre en bonne entente: *"Toute autre politique, concluait-il, n'amènera pas seulement la mort inutile de Français et d'Arabes, elle accentuera la solitude arabe et la solitude française, et le malheur de deux peuples"*. Dans son appel poignant pour une trêve entre les deux camps, l'écrivain invitait ses frères de sang, pieds-noirs et Arabes, à n'être *"ni victimes ni bourreaux"*, à refuser *"d'exercer et de subir la terreur"* et à mériter de vivre en hommes libres. On sait ce qu'il en advint mais l'on peut rêver à ce qu'aurait pu être cette Algérie nouvelle qu'il appelait de ses vœux, une Algérie fondée sur une fédération de nationalités différentes associées à la gestion de leur intérêt et de leur devenir communs...

*Bruno de CESSOLE*

[[http://www.presse-francophone.org/GAZETTE/gazette\\_110camus.htm](http://www.presse-francophone.org/GAZETTE/gazette_110camus.htm)]

### *Sujets d'étude*

1. Commentez la phrase célèbre d'Albert Camus : « Entre la justice et ma mère, je préfère ma mère. »
2. Quelles sont selon Camus les deux vertus d'un écrivain ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que Camus est resté fidèle à ces principes dans ses écrits ?
3. Quels sont les événements historiques qui marquent l'époque de Camus ?
4. Quels sont les vices auxquels Camus a échappé ? Commentez-les.
5. Quand est-ce que les « Chroniques algériennes » ont été publiées et quels genres de textes en faisaient partie ?
6. Quels sont grands thèmes de Camus ?
7. En quoi consiste la dialectique de la violence ?
8. Est-ce que selon Camus la violence peut être vaincue par l'homme raisonnable ?
9. Est-ce qu'Albert Camus défend plutôt les intérêts arabes ou français ?
10. Quel est le projet politique de Camus pour que les deux peuples vivent en bonne entente ?

## LE TOURMENT ALGÉRIEN D'ALBERT CAMUS

par Jean Daniel

Lorsqu'en mai 1955 Camus accepte la proposition de Jean-Jacques Servan-Schreiber de collaborer à « l'Express », il ne croit plus depuis longtemps à l'Algérie française, exactement depuis les événements de Sétif et de Guelma en 1945. Là, il est en avance sur les siens et sur toute la société politique française. Son objectif déclaré et militant est double : il veut que la guerre s'arrête, qu'une solution intervienne pour maintenir des liens étroits entre l'Algérie et la France et garantir les droits et la sécurité des citoyens algériens non musulmans. Pour cela, il se dit que le volontarisme républicain de Pierre Mendès France peut seul nous protéger du maximalisme des pieds-noirs et du manichéisme des intellectuels parisiens. Il est de plus d'accord avec ce que j'ai écrit jusque-là sur l'Algérie et, contre l'avis de ses proches, il me fait confiance. A partir de cette date il vient tous les trois jours au journal pour y rédiger son article. Il remplit six feuillets de son écriture fine et précise. Il vient ensuite s'installer dans mon bureau et parfois relit à haute voix ce qu'il vient d'écrire en surveillant mes réactions. Jusqu'à un certain jour et malgré la réserve de nos directeurs, je suis enthousiaste. L'équilibre entre la dénonciation de la terreur et celle de la répression relève de la gageure: il est parfait. Tout se passe bien jusqu'au jour où la terreur en Algérie se déchaîne de tous contre tous, et où cet équilibre ne lui semble pas maintenu dans le reste du journal. Il s'alarme. Pendant les journées de janvier 1956, il élabore devant moi et dans le tourment ce qui devait être sa position ultime.

J'ai eu, avant et après l'entretien que je vais relater d'après des notes, mille occasions de discuter de l'Algérie avec Camus. Mais jamais il ne fut si spontané, si décidé aussi dans l'expression nouvelle de la certitude qui venait de se formuler en lui.

Nous venions de recevoir la réponse de Jacques Soustelle, alors gouverneur général de l'Algérie, au Comité d'Action des Intellectuels contre la guerre. Camus trouvait cette réponse d'une dérisoire habileté ; il était tenté d'y consacrer l'un de ses articles. Il décida cependant de ne pas le faire, parce qu'il n'était pas davantage en accord avec le texte des intellectuels qui ne se souciait aucunement du sort réservé aux Français d'Algérie au cas où l'appel à l'insoumission serait entendu. Et je le vis soudain éclater dans une passion sèche, dominée, exprimant par son corps tout entier la fermeté et l'intensité de la conviction :

« Non, me dit-il, ce n'est pas possible. On ne peut pas rester dans cette impasse, ce n'est pas sain, ce n'est pas fécond. Quand une idée réclame de nous qu'on lui sacrifie une révolte intérieure aussi totale, c'est que l'idée ne colle pas. On ne peut pas vivre dans le désaccord avec soi-même, c'est-à-dire, ici, qu'on ne peut pas se résigner aux méthodes du FLN sous le prétexte que celles de la répression vont être pires. On ne peut pas accepter une logique qui va jusqu'au sacrifice de sa communauté. La mienne, la nôtre est faite des non-musulmans d'Algérie. Que l'on ne nous parle pas des Français, des Italiens, des Espagnols, ou des juifs. Il y a les musulmans, et il y a les autres. Chacun sait que c'est la vérité, et on fait semblant de ne pas le savoir. C'est stupide d'ailleurs, parce qu'à tout prendre cela ne prouve qu'une chose : la vitalité et la force de la personnalité musulmane en Algérie. Je ne l'ai jamais pour ma part ni sous-estimée ni méprisée. Au contraire.

« Ce qui m'irrite le plus, dans une certaine forme parisienne de protestations contre le colonialisme français en Algérie, c'est la conception dérisoire et sommaire qu'elle implique. Il y a en effet une frivolité meurtrière dans cette vision d'une nation algérienne occupée, qui chercherait à se délivrer de ceux qu'on appelle « occupants » parce qu'ils ne sont pas musulmans. Et de ce fait a le droit d'user de tous les moyens pour obtenir sa libération, c'est-à-dire aussi sa revanche sur les non-musulmans.

« En Algérie, il y a un problème de justice à rendre à des individus, un problème de réparation spectaculaire et totale à l'endroit d'un peuple dont j'ai pris toute ma vie la défense, et c'est le peuple musulman. Mais, c'est précisément, parce qu'il s'agit d'un problème de justice, et que le peuple qui y a droit n'est pas seul sur le territoire qui est sa patrie, les moyens de cette justice sont à définir avec exigence. Tout cela, je le dirais avec moins d'aisance aux musulmans qui s'insurgent pour avoir été trop longtemps humiliés à une époque où Paris ne s'intéressait pas à leur sort. Pourtant, je suis sûr de mieux m'entendre avec un musulman du FLN qu'avec un intellectuel parisien !

« Aujourd'hui, on nous parle de « nation algérienne », et cela m'exaspère. Que le FLN, lui, combatte pour créer une nation, c'est son droit ; qu'il veuille accréditer l'idée d'une nation préexistante à la conquête, c'est de bonne guerre. Mais cela n'est pas vrai, nous savons bien que cela n'est pas vrai. Il y avait un Etat algérien, il y a aujourd'hui une patrie algérienne, et vous savez bien que tout cela n'a rien à voir avec le concept de *nation*. En tout cas, aujourd'hui, l'Algérie est un territoire habité par deux peuples, je dis bien deux peuples, où l'administration est *française*, c'est-à-dire où la responsabilité est *parisienne*, se singularise par le fait que l'injustice et la misère y sévissent scandaleusement. Cela est vrai. Mais les deux peuples d'Algérie ont un droit égal à la justice, un droit égal à conserver leur patrie.

Je pressens qu'on va nous reparler du sens de l'Histoire. Je veux bien combattre pour la justice. Je ne suis pas né pour me résigner à l'Histoire. D'abord parce que je n'y crois pas, ensuite parce que mon devoir est de ne pas y croire. Ce n'est pas mon rôle. Ce ne peut être le rôle des intellectuels. Dénoncer la torture ? La honte d'une répression souvent barbare. Vous savez bien que je l'ai fait au moins autant que les autres. Mais tous les arguments invoqués par les intellectuels pur justifier la violence contre les civils innocents impliquent la croyance dans une Histoire, et une Histoire juste. La répression française n'a aucune justification, aucune excuse, nous le disons ; il faut dire la même chose, si nous combattons pour la justice, au sujet des méthodes du FNL qui voit dans chaque Français en Algérie un représentant du « colonialisme oppresseur ».

« Parce qu'il y a une question que je voudrais poser aux signataires du manifeste : « Combien de temps faut-il d'années de présence dans un pays pour en faire partie ? » Si tous les pays ne sont que les produits de conquêtes successives et diverses, quel est le critère pour la conquête soit juste ? Un historien peut répondre ; non un moraliste. La conquête arabe s'est installée par le massacre et les despotisme. Tout comme la conquête. On peut parler, sans doute, de résurrection du monde arabe, d'expansionnisme islamique, de soumission *politique* (et non *morale* !) aux nouvelles forces du siècle, mais qu'est-ce que tout cela a à voir avec la justice ? Et puis, même dans ce cas, je veux dire dans le cas de la résignation nécessaire à l'Histoire, j'exigerais alors des intellectuels qu'ils aient le ton de la résignation, et non celui de l'indignation. Mais ce sont de faux hégéliens : il ne leur suffit pas que l'Histoire les domine, il leur faut que l'Histoire, « et ses bavures », soit juste...

« Je vais plus loin, *même politiquement*, il s'agit d'une position funeste. Le problème algérien ne peut avoir d'autre solution que celle qui passe aussi par les Français d'Algérie. Cela est aussi inscrit dans l'Histoire que les reste. Parce que je suis membre de la communauté française et que le reniement n'est pas mon fort, parce que je suis un intellectuel décidé à remplir mon rôle, parce que je suis certain aussi que cela est politiquement fécond, je ne veux pas, je me refuse de toutes mes forces à soutenir la cause de l'un des deux peuples d'Algérie au détriment de la cause de l'autre.

« Vous me direz : mais alors, à l'heure de la violence, que faire ? Eh bien, ne rien changer, quoiqu'il arrive, aux positions de principe. Il faut se battre pour la trêve, pour l'arrêt du massacre des innocents, pour l'établissement des conditions à la fois morales et politiques qui

permettront un jour le dialogue. Et si nous n'avons plus d'autorité ni sur les uns ni sur les autres, eh bien, peut-être que pendant un moment il faudra se taire.»

C'est après cet entretien que Camus décida d'écrire son retentissant article « Trêve pour les civils » pour que s'amorce le dialogue entre Français et Algériens. Le FNL ne repoussa pas cette idée. Ferhat Abbas, futur premier président du GPRA, assista à la réunion sur la trêve. Les ultras, eux, se déchaînèrent. A Alger, ils tentèrent d'empêcher Camus de parler. Les étudiants musulmans brisèrent leur manifestation. A Paris, quelques intellectuels français tournèrent en dérision l'initiative de Camus.

Puis survint le 6 février 1956 et les manifestations des pieds-noirs d'Alger<sup>10</sup>. De nous tous, à « l'Express », c'était Camus qui était le plus effondré. Dans les « heures de vérité », son intuition politique était infaillible. Ce Français d'Algérie qui entendait lutter pour sa communauté ne douta pas un seul instant qu'en cédant aux fanatiques de cette communauté on préparait en même temps le malheur de tous. Celui qu'on venait de traiter de « *belle âme* » avait des accents de violence soudaine et prévoyait pour la métropole et pendant de longues années les conséquences catastrophiques du 6 février. Nous avons alors tendance à le trouver trop pessimiste.

Comme convenu, Albert Camus devait arrêter sa collaboration à « l'Express » après les élections. Un mois plus tard, alors que je l'adjurais de continuer, il me répondit : « *A quoi aura servi ce que j'ai fait ? A mener au pouvoir MM. Guy Mollet et Lacoste !* » Alors qu'il n'avait accepté de rester au journal que pour Mendès France. Et il décida de se taire. Il ne devait plus se manifester publiquement que pour obtenir la grâce en faveur des maquisards condamnés à mort, en associant son action à celle de Germaine Tillon. Je n'ai pas eu l'occasion de soumettre à Camus, avant sa mort (le 4 janvier 1960), les propos que je cite ici comme étant de lui. Je lui ai écrit pour la dernière fois en octobre 1957 lorsqu'il reçut le prix Nobel. J'ai rappelé ma douleur de l'avoir vu s'éloigner de moi en lui confirmant une admiration restée fraternelle. Il m'a répondu dans un petit mot : « *L'important est que soyons vous et moi déchirés.* » Telle était l'époque, dominée par le spectre de la guerre civile, le plus funeste de tous les maux selon Pascal.

*Le Nouvel Observateur*, no. 2165 du 4 au 10 mai 2006

---

<sup>10</sup> En visite à Alger, Guy Mollet, président du Conseil, lors d'une cérémonie au monument des morts, fut violemment chahuté par des partisans de l'Algérie française. Il s'inclina et céda.

## *Les intellectuels et les guerres d'Algérie et du Vietnam*

"L'histoire est faite de parcelles de justice que les intellectuels arrachent aux hommes politiques" Julien Benda

L'"Histoire" avait fait remarquer le philosophe français Julien Benda, "est faite de parcelles de justice que les intellectuels ont arrachés aux hommes politiques". Cette affirmation surestime peut être le pouvoir des premiers et sous-estime peut être aussi celui des seconds. Mais elle met en évidence une tension réelle ayant existé entre les intellectuels et les gouvernements à un moment crucial d'un tournant historique – par exemple, au XIX<sup>ème</sup> siècle en France (où le mot "intellectuel" a été employé pour la première fois en relation avec l'affaire Dreyfus) et à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle dans l'ex Union Soviétique (où les intellectuels ont été à l'origine de la contestation).

Cette tension est bien décrite dans l'excellente étude de David Schalk "War and The Ivory Tower" (Guerre et la Tour d'Ivoire) une analyse de l'engagement des intellectuels pendant la guerre menée par la France en Algérie (1954-1962) et la guerre des Etats-Unis au Vietnam (1964-1975). Ce livre, d'abord publié en 1991 puis réédité en 2005, comporte de nouvelles préfaces de Benjamin Stora (un historien français né en Algérie) et de George Herring (un diplomate et historien américain) de même qu'une nouvelle introduction de Schalk (spécialiste de l'histoire intellectuelle européenne).

Schalk définit les intellectuels par ce qu'il appelle "leur rôle social plus abstrait et distancié qui contraste vivement avec presque tous les autres au sein d'une société moderne. Leur fonction inclut une certaine forme de créativité, habituellement par l'écrit, et d'une certaine façon, celle de s'occuper d'idées, appliquant souvent des idées de manière éthique ce qui peut remettre en cause la légitimité des autorités en place." Ainsi, donc, "un pourcentage significatif de professeurs et de journalistes peuvent être appelés des intellectuels, de même qu'une partie importante de la communauté artistique... qui théorise sur papier leur créativité". Selon lui, "il y a eu, et peut être il y a –t-il encore, une relation symbolique entre les intellectuels et l'engagement " un mot français signifiant "contestation".

Schalk argumente de façon convaincante en disant qu'il y a eu des similarités remarquables entre la guerre d'Algérie et celle du Vietnam. Cela inclut : l'utilisation de la torture, le précédent menaçant des jugements passés à Nuremberg ; la révolte anticoloniale ; l'ébranlement de la démocratie; le caractère trouble de la diplomatie ; les opinions racistes des troupes occidentales ; l'optimisme injustifié et arrogant de l'armée et des dirigeants politiques ; les déplacements forcés de populations ; et la transformation des campagnes des deux pays en un vaste "champ de tir libre" où l'armée cherchait à détruire tout ce qui bougeait.

Il y a eu aussi d'importantes différences, note-t-il, parmi celles-ci, l'absence du Marxisme au sein du FLN (Front de Libération National); l'importante population de colons français en Algérie; et la présence en France de quelque 300 000 travailleurs algériens, qui remettaient tous les mois au FLN et son gouvernement en exil, un part importante de ce qui était nécessaire pour couvrir la lutte pour l'indépendance.

Albert Camus a souvent été cité comme un exemple de la résistance intellectuelle à la guerre d'Algérie. Mais Schalk révèle que Camus était tiraillé concernant cette guerre, et s'est tu à un moment donné. "Un modèle beaucoup plus approprié" selon Schalk, c'est l'intelligentsia catholique française, plus particulièrement les intellectuels de gauche qui se regroupaient

autour de la revue "Esprit". De 1954 à 1962, ce journal a publié 211 articles sur la guerre d'Algérie, 42 d'entre eux écrits par le codirecteur (plus tard directeur) Jean Maris Domenach. La responsabilité des intellectuels explique Domenach s'était de montrer que "entre le mot frivole et le recours aux armes il existe un voie" la voie de la non violence et de la protestation pacifique, concluait-il. La gauche française, croyait-il, devait être réveillée de son sens paralysant d'impuissance de sorte qu'elle ne puisse plus "cultiver le désespoir, qui est l'arme secrète de la tyrannie".

Comme le note Schalk, la résistance proéminente d'Esprit à la guerre ne voulait pas dire que l'intelligentsia catholique française s'opposait fermement à la politique du gouvernement. En fait, certains intellectuels catholiques conservateurs soutenaient avec empressement la guerre de la France en Algérie. Dénonçant les objecteurs de conscience, Monseigneur Jean Rodhain, a déclaré avec suffisance en 1960, que s'ils ne voulaient pas se battre pour la France, ils devaient "aller vivre dans un autre pays".

Jean Paul Sartre et des écrivains en liaison avec son journal "Les Temps Modernes" ont aussi joué un rôle essentiel dans la résistance à la guerre d'Algérie. Une fois que l'entière signification du conflit est apparue évident pour Sartre, pour Simone de Beauvoir, et pour leurs associés, ils s'en sont beaucoup occupés dans ce journal. Schalk remarque que en tant que "guide spirituel" des Temps Modernes, Sartre a dirigé son étonnante énergie et son pouvoir intellectuel dans le combat pour mettre fin à cette guerre. Ses articles portaient "sans ménagement sur des problèmes de culpabilité collective en faisant un parallèle avec les années du nazisme, la torture, les crimes de guerre, et le danger du fascisme." Il a aussi publié un compte rendu sur le premier congrès clandestin de la Jeune Résistance, un groupe de résistants à la conscription, qui avait pour mission d'aider les déserteurs et ce qui refusaient l'incorporation, à quitter la France et trouver un emploi ailleurs.

A la fin de 1960, Sartre et d'autres ont fait sensation en faisant circuler ce qui est devenu célèbre sous le nom de Manifeste des 121, "la Déclaration du Droit à l'insoumission dans la Guerre d'Algérie". Interdit par le gouvernement, et n'ayant pu être publié (les pages dans Les Temps Modernes où il devait apparaître sont restés remarquablement vides), il dénonçait vigoureusement la guerre d'Algérie, notant que "le militarisme français... A réussi à restaurer la torture, et fait en sorte que cela redevienne pratiquement une institution en Europe". Les signataires ont déclaré qu'ils "respectaient et considéraient comme justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien," de même que la "conduite des français qui...ont fourni de l'aide et protéger les algériens qui sont opprimés au nom du peuple français." Ils concluaient que "la cause du peuple algérien, qui a contribué de manière décisive à détruire le système colonialiste, est la cause de tous les hommes libres."

L'acte de résistance le plus dramatique et controversé des intellectuels français a été organisé par Francis Jeansen, un philosophe et ancien protégé de Sartre. Dans une déclaration puissante publiée dans Esprit en mai 1957, il dénonçait les crimes de guerre français en Algérie, faisant remarquer que "cette politique est la notre, ces horreurs nous sont imputables". Selon Jeansen, la responsabilité terrible des français pour leur conduite honteuse en Algérie nécessitait une action hors du commun. En conséquence, lui et ses étudiants ont commencé à transporter des valises pleines d'argent des travailleurs algériens en France, les transportant en passant la frontière suisse, dans les Banques de ce pays. De là, cet argent servait à acheter des armes pour la lutte pour l'indépendance algérienne. Bien que certains de ses associés furent arrêtés, Jeansen n'a jamais été attrapé par la police secrète française, bien qu'il soit apparu pour une brève conférence de presse clandestine à Paris.



Ces activités conduites par des intellectuels français de renom, a permis d'accélérer la visibilité de la résistance publique. Une manifestation silencieuse contre la guerre a eu lieu à Paris en juin 1957. Interdite par le gouvernement, elle n'en a pas moins attiré 500 à 600 personnes, dont Sartre et François Mauriac ; 49 des manifestants ont été arrêtés pour ce "crime". En décembre 1961, 50 000 personnes ont participé à une marche dans Paris contre le terrorisme de l'OAS. Cette marche a aussi été interdite par le gouvernement et a été cassée par la police, avec plus d'une centaine de participants hospitalisés à cause des brutalités policières. En février 1962, quand les autorités ont finalement donné l'autorisation pour qu'ait lieu une manifestation pacifique, une foule d'un demi million a surgi dans Paris.

Comme ce compte rendu le suggère, la résistance à la guerre s'est faite sur fond d'assaut verbal et physique important. S'adressant aux groupes d'anciens combattants français, Robert La Coste, le ministre résident en Algérie, accusait "les exhibitionnistes du cœur, et les intellectuels qui ont organisé la campagne contre la torture" d'être "responsable de la résurgence du terrorisme...je vous les présente pour les livrer à votre mépris". La position de plus en plus critique d'Esprit a conduit à des arrestations et des saisies du journal par le gouvernement. A deux reprises, l'OAS a commis un attentat à la bombe au siège du journal. L'appartement de Sartre et les bureaux des Temps Modernes ont aussi été plastiqués, et des militants pro guerre ont défilé dans les rues de Paris demandant à ce que Sartre soit assassiné.

Malgré les obstacles érigés par le gouvernement et les fanatiques colonialistes, finalement, à la fin de la guerre, les intellectuels français étaient dans un état de révolte, la majorité d'entre eux dénonçant le rôle de la France en Algérie.

De même, selon Schalk, parmi les intellectuels américains – et plus particulièrement ceux affiliés à des institutions éducatives d'élites et ceux qui étaient les écrivains les plus connus, essayistes, artistes et poètes – l'opposition à l'effort de guerre des Etats-Unis au Vietnam devint "écrasante". En octobre 1969, par exemple, la faculté d'Harvard a voté contre la présence militaire au Vietnam par 255 voix contre 81, et 391 contre 16 pour soutenir un jour de commémoration contre la guerre. Dans le New York Times et ailleurs, des pétitions sans fin sont apparues, signées par des facultés d'universités réputées, et par d'autres intellectuels célèbres.

La plus influente de ces pétitions- qui s'était inspirée du Manifeste des 121 – appelée "l'Appel à Résister à l'Autorité Illégitime" a été publiée le 12 octobre 1967 dans le New York Review of Books. Signée par Philip Berrigan, Noam Chomsky, Paul Goodman, Denise Levertov, Dwight Macdonald, Herbert Marcuse, Linus Pauling, Susan Sontag et d'autres, cet "Appel" avançait que les types d'actions menées par les troupes américaines au Vietnam – la destruction de villages, l'internement de populations civiles dans des camps de concentrations, les exécutions sommaires de civils – étaient des actions que les Etats-Unis et leurs alliés pendant la seconde guerre mondiale avaient "déclaré être des crimes contre l'humanité... pour lesquels des allemands ont été condamnés à Nuremberg." Chacun doit "choisir sa façon de résister, selon sa conscience et les circonstances" mais la résistance au service militaire au Vietnam, est "courageux et justifié". S'adressant à tous les hommes de bonne volonté, ils demandaient de se joindre à cette "confrontation à une autorité immorale...Maintenant c'est le moment de résister."

La New York Review, le journal intellectuel leader du pays, consacra énormément d'attention à la guerre du Vietnam, publiant 262 articles sur le sujet de 1964 à 1975. Le plus connu d'entre eux, note Schalk, fut celui de Noam Chomsky "la responsabilité des intellectuels" qui

a été publié en février 1967. De multiples façons, il donnait le ton pour "l'appel à résister à l'autorité illégitime", et a représenté un tournant dans la lutte des intellectuels américains qui sont passés des actions éducatives aux actions extralégales. " C'est la responsabilité des intellectuels de dire la vérité et de dénoncer les mensonges" a écrit Chomsky. Mais il opposait cette obligation aux pratiques des intellectuels de l'establishment, qui mentaient et dissimulaient pour servir le pouvoir. La moral était claire : la seule réponse appropriée en ce qui concernait la guerre du Vietnam c'était la résistance.

Dans des écrits plus tardifs, Chomsky a admis qu'il s'était senti "inconfortable sur le fait de proposer publiquement le refus de la conscription, parce que c'était quelque chose de facile pour quelqu'un de mon âge". Mais il a effectivement prôné la résistance à l'impôt. "Parce que cela symbolisait à la fois le refus de faire une contribution volontaire à la machine de guerre, et aussi parce que cela montrait une volonté... de prendre des mesures illégales pour s'opposer à ce gouvernement indécent." De plus, Chomsky a participé aux démonstrations anti guerre et a été arrêté pendant la marche sur le Pentagon d'octobre 1967. Néanmoins, comme la plupart des intellectuels américains et français, Chomsky a constamment rejeté la protestation violente. Il a écrit : " les actions de masse en continu, les explications patientes, une résistance basée sur des principes peut être ennuyeuse, déprimante. Mais, ceux qui programment les attaques par les B-52 et les actions de "pacification", ne s'ennuient pas, et aussi longtemps qu'ils continuent, nous aussi nous devons continuer."

D'autres intellectuels de premier plan se sont engagés, parmi eux Hans Morgenthau, Robert Lowell, Elizabeth Hardwick, Joseph Heller, Mary McCarthy, Norman Mailer, Muriel Rukeyser, Eric Bentley, Ann Sexton, William Styron, Anais Nin, Henry Steele Commager, et Robert Penn Warren. Des conseils sur la conscription, des ateliers contre la guerre, et des cérémonies anti guerre étaient devenus des préoccupations pour certains de ces grands esprits. " Pour beaucoup d'intellectuels" observe Schalk, " l'époque du Vietnam se range dans une catégorie spéciale. Elle est en dehors des normes habituelles du débat". Comme Martin Bernal le dit, dans un autre article de la New York Review, la guerre du Vietnam pouvait être rangée dans la même catégorie que les "camps de concentrations nazis". Reflétant leur amertume Susan Sontag écrivait en 1967 : "Les Etats-Unis sont devenu un pays criminel, sinistre – gonflé par l'importance qu'il s'attribue, engourdi par l'abondance, faisant montre d'une monstrueuse suffisance comme quoi il dispose d'un mandat pour conduire le destin du monde, de la vie elle-même, selon ses propres intérêts et son jargon."

Les puissants bien sûr enrageaient face à cet engagement des intellectuels. Les responsables des administrations Johnson et Nixon les dénoncèrent, lancèrent des enquêtes contre eux, les mirent sur des "listes d'ennemis", essayèrent de perturber leurs activités, et les poursuivirent en justice. En 1968, Benjamin Spock, William Sloane Coffin Jr., Mitchell Goodman, Marcus Raskin, et Michael Ferber furent poursuivis pour avoir conseillé, aidé, et encouragé des objecteurs qui ne "s'étaient pas présentés, avaient refusé, s'étaient soustraits" au service militaire américain. Parmi les "actes manifestes" cité dans l'acte d'accusation figurait le texte de "l'Appel à Résister à l'Autorité Illégitime". Le père Daniel Berrigan, après avoir été poursuivi pour destruction de documents de conscription s'est lui-même déclaré "fugitif de l'injustice" et est passé à la clandestinité, d'où il accordait de temps en temps des interviews et faisaient des apparitions publiques. D'autres intellectuels de renom critiquant la guerre comme Staughton Lynd, ont été menacé dans leur emploi, ou l'ont perdu.

Schalk a présenté cette chronique de l'engagement croissant en France et aux Etats-Unis en 3 étapes : une étape pédagogique, pendant laquelle les intellectuels critiquaient les justifications officielles des guerres de leurs pays ; une étape morale, où ils interpellaient la base éthique du

comportement de leur pays, et une étape contre légale, où ils ont appelé à la désobéissance civile. Ce modèle proposé par Schalk convient tout à fait aux formes de résistance développées dans les deux pays.

En fait Schalk a écrit une œuvre majeure qui est resté solide depuis sa première publication jusqu'à celle de fin 2005. Son style prudent, ses recherches pertinentes, et ses conclusions judicieuses en font une étude excellente de l'engagement intellectuel. Sa pertinence dépasse les crises de conscience des intellectuels dans la société moderne en France et aux Etats-Unis face aux guerres brutales menées dans le Tiers Monde.

Dans un cadre plus large, Schalk se pose la question de savoir si l'engagement intellectuel est un phénomène appartenant au passé, et a conclu que cela ne l'était probablement pas. Mais "pour provoquer une réaction morale profonde de ses élites intellectuelles", il insiste, "un gouvernement au pouvoir doit faire quelque chose de suffisamment stupide et mauvais". De plus, "la situation externe historique... ne doit pas paraître complètement sans espoir et imperméable au changement".

Georges Herring dans son introduction au livre prend ce problème et l'applique aux intellectuels américains et la guerre actuelle des USA en Iraq. "La révolte qui a éclaté en Irak après l'invasion américaine du printemps 2003, ressemble effectivement aux guerres d'Algérie et du Vietnam" observe-t-il. "Le scandale d'Abu Graib, rappelle les tortures françaises en Algérie et les célèbres cages à lion à Con Son au sud Vietnam. En fait, le regard hagard qu'on trouve parfois chez les soldats américains dans les villes irakiennes rappelle les expressions de ceux qui ont combattu les guerres d'Algérie et du Vietnam."

Et malgré cela, note-t-il, la dissidence intellectuelle est restée relativement muette. "Où est l'outrage contre les mensonges et fautes du gouvernement ? Où est l'appel à résister à l'autorité illégale ?"

Néanmoins, il y a des signes qu'un orage se prépare, et que les intellectuels, actuellement agités, de nouveau mèneront l'action pour exposer les mensonges et la fausseté des puissants, comme ils l'avaient fait si efficacement pendant les guerres d'Algérie et du Vietnam. Et s'ils se plongent de nouveau dans le débat public et la résistance, ils puiseront certainement dans l'exemple de leurs prédécesseurs rapporté si brillamment dans "War and The Ivory Tower".

Il y a des années, avec le pessimisme qui le caractérise, Chomsky se demandait ce qu'il adviendrait de cette conscience historique de la guerre du Vietnam alors que les gardiens de l'histoire se mettaient au travail. Comme David Schalk nous le montre, un historien sensible et intègre peut illuminer le terrain sombre du passé et du présent.

Laurence S. Wittner 21 février 2006

Copyright History News Network - Traduction pour information à caractère non commercial par MD pour planète non violence

Source: [[http://www.planetenonviolence.org/Les-intellectuels-et-les-guerres-d-Algerie-et-du-Vietnam,2006-04-02\\_a653.html](http://www.planetenonviolence.org/Les-intellectuels-et-les-guerres-d-Algerie-et-du-Vietnam,2006-04-02_a653.html)]

*Sujets d'étude*

1. Interprétez la phrase du philosophe français Julien Benda : « L'histoire est faite de parcelles de justice que les intellectuels arrachent aux hommes politiques. »
2. Quand est-ce que le terme « intellectuel » est apparu pour la première fois ?
3. Comment Schalk définit-il le rôle des intellectuels ?
4. Etudiez les rapports entre « intellectuel », « engagement » et « contestation ».
5. Citez quelques similarités entre la guerre d'Algérie et celle du Vietnam ; puis énumérez quelques exemples précis.
6. Citez quelques différences.
7. Pourquoi l'opinion de Camus sur la guerre d'Algérie était-elle ambiguë ?
8. Quel rôle est incombé à Jean Maris Domenach ?
9. Pourquoi le désespoir est-il l'arme secrète de la tyrannie ?
10. Est-ce que tous les intellectuels catholiques se prononcent en faveur d'une protestation pacifique en ce qui concerne la guerre d'Algérie ?
11. Quel parallèle J.-P. Sartre établit-il avec la guerre d'Algérie ?
12. Quels thèmes entame-t-il dans la revue « Les Temps modernes »
13. Quel fut l'objectif de la « Jeune résistance » ?
14. Expliquez le sous-titre du *Manifeste 121* et clarifiez la position de J.-P. Sartre.
15. Quelles activités le philosophe Francis Jeanson a-t-il soutenues ?
16. Quelles ont été les mesures entreprises par les autorités publiques contre les manifestations pacifiques en faveur de la cession de la guerre et de la décolonisation ?
17. Quelles en ont été les conséquences ?
18. De quoi Robert La Coste rend-il responsable les manifestants ?
  - a) Par qui est-ce l'opposition à la guerre des États-Unis au Vietnam s'est fait sentir ? Et quelle a été l'influence du *Manifeste des 121* ?
  - b) Quels journaux et revues ont publié des articles contre la guerre au Vietnam ?
  - c) Pendant combien d'années a-t-elle sévi ?
  - d) Quel est le nom d'un des guides spirituels contre cette guerre ?
  - e) En quoi consistent les accusations des intellectuels ?
  - f) Quels rapports établissent-ils avec l'Allemagne ?

## **Henri Alleg « La question », 1958**

© <http://www.algeria-watch.de/farticle/1954-62/laquestion.htm>

*Henri Alleg a été, de 1950 à 1955, directeur d'Alger républicain. Ce journal, qui était, en Algérie, le seul quotidien ouvrant ses colonnes à toutes les tendances de l'opinion démocratique et nationale algérienne, fut interdit en septembre 1955.*

*A partir de cette date, Henri Alleg multiplie les démarches pour obtenir que soit levée cette mesure d'interdiction. Celle-ci est bientôt reconnue illégale par le Tribunal administratif d'Alger, ce qui n'empêche pas les autorités de s'opposer à la réparation du journal.*

*En novembre 1956, pour échapper à la mesure d'internement qui frappe la plupart des collaborateurs du journal, Alleg est contraint de passer dans la clandestinité.*

*Il est arrêté le 12 juin 1957 par les parachutistes de la 10e D.P., qui le séquestrent à El-Biar, dans la banlieue d'Alger, pendant un mois entier.*

*C'est le récit de cette détention qu'il fait ici. Le livre s'achève au moment où Henri Alleg est transféré au " centre d'hébergement " de Lodi. (On sait qu'il existe en Algérie de nombreux camps : Bossuet, Paul-Cazelles, Berrouaghia, où sont internés, sur simple décision administrative, des gens contre lesquels aucune charge n'a été retenue).*

*Du camp, Alleg fait parvenir en France une copie de la plainte qu'il a déposée fin juillet entre les mains du procureur général d'Alger : il y dénonce les tortures dont il a été victime. Cette plainte connaît un grand retentissement dans la presse française et internationale.*

*A partir de ce moment, les bruits les plus inquiétants circulent tous les jours à Alger sur la " disparition ", " l'enlèvement " et même le " décès " d'Alleg. Et c'est seulement à la suite d'une large campagne de presse que, le 17 août - c'est-à-dire deux mois après son arrestation -, Alleg est enfin présenté à un magistrat instructeur. Depuis lors, il est incarcéré à la prison civile d'Alger. Vers le mois de novembre, il a été, comme membre du Parti communiste algérien, inculqué d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et de reconstitution de ligue dissoute.*

*En revanche, encore aujourd'hui, six mois après l'ouverture de l'enquête ordonnée par le général Allard, la plainte d'Alleg est toujours " en cours d'instruction ".*

*Pourtant Alleg a été confronté avec les officiers et les policiers qu'il avait nommément désignés comme ses tortionnaires.*

*Pourtant le juge militaire, chargé d'instruire la plainte, a procédé en compagnie d'Alleg à une visite des locaux, au cours de laquelle Alleg a pu décrire de mémoire, avant d'y pénétrer, plusieurs pièces de l'immeuble d'El-Biar, en particulier la cuisine, qu'il n'aurait pas dû connaître si, comme on le prétend, l'interrogatoire s'était déroulé " normalement ".*

*Pourtant, il existe au dossier un certificat médical très détaillé, dressé par deux médecins, eux-mêmes internés à Lodi, qui ont examiné Henri Alleg à son arrivée au camp, le 12 juillet. Un mois après les tortures, il portait encore, nettement visibles, des marques de liens aux poignets, des cicatrices de brûlures et d'autres traces.*

*Pourtant de multiples dossiers ont été ouverts à la suite d'autres plaintes qui mettent en cause les mêmes officiers.*

*Si Alleg et son avocat demandent l'inculpation de ces tortionnaires, c'est non seulement pour que soient sanctionnés des actes intolérables, mais surtout pour empêcher que puissent se renouveler sur d'autres des pratiques aussi révoltantes.*

" En attaquant les Français corrompus, c'est la France que je défends "

" Jean-Christophe "

## **Entretien avec Henri Alleg**

[http://www.lematin-dz.net/ledossierdujeudi\\_04072002/entretien\\_avec\\_henri\\_alleg.htm](http://www.lematin-dz.net/ledossierdujeudi_04072002/entretien_avec_henri_alleg.htm)

« Nous avons encore à lutter »

Henri Alleg, militant du Parti communiste algérien et directeur du quotidien Alger républicain avant son interdiction en 1955 par les autorités coloniales, raconte dans cet entretien les conditions dans lesquelles ce journal a reparu au lendemain de l'Indépendance et les pressions qui s'exerçaient sur lui. Arrêté en 1956 et emprisonné durant de longues années, Henri Alleg est l'auteur du livre intitulé La Question, qui avait dévoilé pendant la présence coloniale la pratique de la torture par les soldats français.

### **Le Matin : Monsieur, qu'avez-vous éprouvé lors de la proclamation de l'indépendance nationale en 1962 ?**

**Henri Alleg :** En ce début du mois de juillet, pour tous ceux qui avaient combattu pour l'indépendance de l'Algérie, c'était en premier lieu le sentiment d'une grande victoire après toutes ces épreuves, ces deuils accumulés et toutes ces souffrances endurées. Comme deuxième sentiment, je crois personnellement que c'était le début d'une grande espérance pour l'Algérie et aussi l'établissement de nouveaux rapports entre deux peuples après ces affrontements. J'avais moi-même le regard tourné vers l'avenir, mais en même temps nous étions, moi et les autres, conscients des immenses difficultés à venir. Personnellement, je m'étais évadé de la prison de Rennes en octobre 1961 et aussitôt les accords d'Evian conclus, je suis parti de la Tchécoslovaquie où je m'étais réfugié pour regagner Alger, dans le but de reprendre avec mes amis la publication d'Alger républicain. Je me suis heurté, et mes amis également, à de très grandes difficultés. C'est que j'étais toujours en situation illégale et j'étais donc obligé de rentrer en France clandestinement pour pouvoir rejoindre ensuite Alger. L'autre difficulté : le gouvernement français qui avait encore du pouvoir en Algérie, en l'occurrence De Gaulle, avait promulgué un décret qui stipulait l'interdiction de parution d'Alger républicain. Naturellement, mes amis et moi-même nous n'en avons pas tenu compte. Il faut dire que les difficultés ont persisté parce que du côté algérien, il existait aussi certaines oppositions à Alger républicain. Nous savions que l'équipe d'Alger républicain, qui avait tant donné à la lutte anti-coloniale, certains sont morts au maquis, d'autres torturés, n'allait pas faire de concession et resterait au service des travailleurs et de son idée d'une Algérie progressiste et socialiste. Ces idées n'étaient pas admises par tout le monde, donc Alger républicain était en opposition avec les idées de certains membres de la nouvelle direction du pays. Dans ces conditions, le journal a quand même pu reparaitre, mais seulement avec des moyens limités à partir du 17 juillet 1962. Alors que nous voulions qu'il reprenne le jour

même de l'indépendance (voir Récit de la grande aventure d'Alger républicain, signé avec Abdelhamid Benzine et Boualem Khalfa). C'est à tout cela que me fait penser cette date.

### **Quarante ans après, vous n'avez pas oublié votre propre vécu, mais que ressentez-vous aujourd'hui même ?**

Nous avons encore à lutter. J'espérais voir cette Algérie le jour de l'indépendance, comme tous ceux qui sortaient de prison, qui étaient exilés, qui sortaient de l'illégalité, comme une période de bonheur. Bien sûr, tout n'a pas été rose, même le jour du 5 juillet, les luttes ont pu continuer même après. Le 5 juillet, c'était voir l'Algérie enfin libérée, pouvoir enfin prendre en main son destin, car sans indépendance, rien n'était possible. Nous ne pouvons pas du tout minimiser cette date, qui est peut-être la plus grande de l'histoire contemporaine et moderne de l'histoire d'Algérie. Bien plus que l'indépendance, il fallait aller au-delà pour en finir avec l'esprit colonialiste. A l'intérieur même de l'Algérie, ceux qui espéraient mener une vie libre ont eu quelques déceptions par la suite. Le 5 juillet, c'est aussi la fin du cauchemar colonial et le début des possibilités offertes au peuple algérien. Nous ne pouvons donc ternir cette célébration. Ce n'est pas seulement l'indépendance pour l'Algérie, mais aussi pour tous les peuples qui luttent encore pour leur véritable indépendance.

**Propos recueillis par Mohamed Redouane**

## **Entretien avec Henri Alleg, après le procès contre Aussaresses**

[http://www.algeria-watch.de/farticle/1954-62/aussaresses\\_alleg.htm](http://www.algeria-watch.de/farticle/1954-62/aussaresses_alleg.htm)

### **«Ce n'est qu'un début»**

Paris, Arezki Benmokhtar, Le Quotidien d'Oran, 29 janvier 2002

L'auteur de «La Question», ancien directeur d'Alger républicain, journal d'inspiration communiste et militant de l'Algérie libre, a bien du mal à dire «général» lorsqu'on l'interroge sur son tortionnaire Paul-Louis Aussaresses. La nausée lui étreint la gorge, quand il commente le verdict du tribunal correctionnel de Paris, à l'encontre d'un des «génies» de l'armée coloniale française en matière de torture et d'exactions sommaires contre des militants algériens.

Henri Alleg connaît Aussaresses qui dirigeait le service «Action», en charge des centres de torture, sous les ordres de Massu. Il n'accuse pas l'ensemble de l'armée française, même si nombreux étaient ceux qui ne répugnaient pas à «casser du fellaga» pour «sauver le pouvoir colonial, quoi qu'il arrive et par tous les moyens». Avec Pierre Vidal-Naquet et Simone de La Bollardière, la veuve du général de La Bollardière qui avait démissionné pour ne pas se salir les mains, Alleg a été confronté avec Aussaresses, lors de l'audience de novembre dernier. Avec sa fougue de combattant, il est «monté au front» pour défendre l'honneur des martyrs et dénoncé, ce que Germaine Tillion appelait le «mal absolu». La justice française a préféré juger les propos du tortionnaire et non pas ses actes. Le chemin vers la vérité est long et l'auteur de «La Question» a ses réponses.

Le Quotidien d'Oran : Quel est votre sentiment, suite au verdict rendu vendredi dans le procès contre le général tortionnaire Aussaresses ?

Henri Alleg : Il faut d'abord préciser que ce n'est pas le procès qu'attendaient les victimes algériennes des tortures de l'armée française, ni les Français qui avaient combattu la colonisation et ses pratiques barbares. Nous aurions souhaité voir se tenir le vrai procès sur les faits rapportés par Aussaresses dans son livre, et non le procès de l'apologie de ces faits. Cela étant, ce procès contre l'apologie cynique de la torture et les exécutions sommaires a néanmoins quelque chose de positif : il a attiré l'attention de nombreux Français sur ce qu'avait été la guerre. On leur a toujours caché cette réalité. Sans être heureux, nous sommes tout de même satisfaits de cette ouverture sur le visage hideux de la guerre. La sanction financière est très secondaire par rapport à l'enjeu central qui est celui d'obtenir des gouvernants - aussi bien du chef de l'Etat que du Premier ministre - une reconnaissance puis une condamnation réelles de la guerre coloniale et de ses crimes.

Q.O.: La tendance n'est pas vers cette reconnaissance, pour le moment...

H.A. : Au contraire ! Après avoir dit sa répugnance et son dégoût, le Président (Chirac) et le Premier ministre (Jospin) refusent de condamner, dans l'immédiat, ce qu'avait été la guerre d'Algérie. Ils ont préféré confier cette tâche aux historiens.

Q.O.: Au nom de la raison d'Etat...

H.A. : Parce qu'il n'y a pas que les tortionnaires directs qui sont à condamner. Il y a aussi les différents gouvernants civils qui avaient fait une politique encourageant ces méthodes violentes.

Q.O. : Qu'allez-vous faire après ce verdict ?

H.A. : Je ne suis pas juriste, mais il est évident que nous avons à faire à un crime contre l'Humanité. Mais les dirigeants français ont donné une interprétation des crimes contre l'Humanité qui exclut ceux pratiqués durant les guerres coloniales. Le crime contre l'Humanité serait ainsi circonscrit à une seule zone géographique, l'Europe, et à une époque, celle de la seconde Guerre Mondiale. Il n'y a aucune raison d'exclure les crimes coloniaux de la définition du crime contre l'Humanité. La bataille pour la vérité va cependant continuer. Quelque 500 généraux et militaires français viennent de publier un «Livre blanc» sur l'Algérie pour remettre en cause les témoignages qui dénoncent la responsabilité de la France coloniale et de son armée. Ils préparent une contre-attaque pour dire que tout cela n'est qu'une manoeuvre visant à déshonorer l'armée française. Ils arrivent même à contester les aveux d'Aussaresses et, avant lui, ceux de Massu. Comme disait Brecht, «le ventre d'où est sortie la bête immonde, est toujours fécond». Jamais cette phrase n'a eu autant de signification.

Q.O.: Les éditeurs d'Aussaresses, eux aussi, ont été condamnés pour complicité d'apologie de la torture et des exactions. Ils s'en défendent, en mettant en avant leur participation à «l'oeuvre de mémoire» et de participation à «l'Histoire». Sont-ils aussi coupables que leur «auteur» ?

H.A. : C'est ce que leurs avocats soutiennent. J'ai participé au procès qui s'est tenu en novembre de l'année dernière et appris, selon Florence Beaugé, (journaliste au Monde, chargée de la zone Maghreb et qui avait écrit un long papier sur Aussaresses, après la sortie de son livre, ndlr), que la première version du livre ne contenait pas plus d'une vingtaine de pages sur l'Algérie. Le reste du pavé était consacré à la France et à ses aventures avant l'Algérie. Les éditeurs ont sauté sur l'occasion et ont cherché à faire un coup médiatique et



commercial avec un livre à scandales sur l'Algérie. C'est ainsi qu'un «nègre» a été chargé de rédiger le livre. Aussaresses a avoué ne pas en être le véritable auteur, mais un «fournisseur» de ses éléments. Les éditeurs voulaient désacraliser la condamnation de la torture. Par conséquent, on ne peut accepter les arguments avancés.

Il faut rappeler que le livre est nul, du point de vue historique. Il est truffé d'affirmations complètement fausses. Ce livre entre dans le cadre de la stratégie de l'extrême-droite et des apologistes de la guerre coloniale, des nostalgiques de l'OAS et des ennemis de la réconciliation réelle entre Algériens et Français. Le récent «Livre blanc» des généraux correspond parfaitement à cet objectif. Leurs arguments sont toujours les mêmes : ils veulent salir le FLN, en le traitant de tortionnaire, tout comme ils s'en prennent à moi. Ce sont des nostalgiques de l'Algérie française et des empoisonneurs de la réconciliation.

## La guerre d'Algérie a commencé à Sétif

### Faces cachées de la seconde guerre mondiale

*Mohammed Harbi*

*Le 8 mai 1945, tandis que la France fêtait la victoire, son armée massacrait des milliers d'Algériens à Sétif et à Guelma. Ce traumatisme radicalisera irrévocablement le mouvement national.*

Désignés par euphémisme sous l'appellation d'« événements » ou de « troubles du Nord constantinois », les massacres du 8 mai 1945 dans les régions de Sétif et de Guelma sont considérés rétrospectivement comme le début de la guerre algérienne d'indépendance. Cet épisode appartient aux lignes de clivage liées à la conquête coloniale.

La vie politique de l'Algérie, plus distincte de celle de la France au fur et à mesure que s'affirme un mouvement national, a été dominée par les déchirements résultant de cette situation. Chaque fois que Paris s'est trouvé engagé dans une guerre, en 1871, en 1914 et en 1940, l'espoir de mettre à profit la conjoncture pour réformer le système colonial ou libérer l'Algérie s'est emparé des militants. Si, en 1871 en Kabylie et dans l'Est algérien et en 1916 dans les Aurès, l'insurrection était au programme, il n'en allait pas de même en mai 1945. Cette idée a sans doute agité les esprits, mais aucune preuve n'a pu en être avancée, malgré certaines allégations.

La défaite de la France en juin 1940 a modifié les données du conflit entre la colonisation et les nationalistes algériens. Le monde colonial, qui s'était senti menacé par le Front populaire – lequel avait pourtant, sous sa pression, renoncé à ses projets sur l'Algérie –, accueille avec enthousiasme le pétainisme, et avec lui le sort fait aux juifs, aux francs-maçons et aux communistes.

Avec le débarquement américain, le climat se modifie. Les nationalistes prennent au mot l'idéologie anticolonialiste de la Charte de l'Atlantique (12 août 1942) et s'efforcent de dépasser leurs divergences. Le courant assimilationniste se désagrège. Aux partisans d'un soutien inconditionnel à l'effort de guerre allié, rassemblés autour du Parti communiste algérien et des « Amis de la démocratie », s'opposent tous ceux qui, tel le chef charismatique du Parti du peuple algérien (PPA), Messali Hadj, ne sont pas prêts à sacrifier les intérêts de l'Algérie colonisée sur l'autel de la lutte antifasciste.

Vient se joindre à eux un des représentants les plus prestigieux de la scène politique : Ferhat Abbas. L'homme qui, en 1936, considérait la patrie algérienne comme un mythe se prononce pour « *une République autonome fédérée à une République française rénovée, anticoloniale et anti-impérialiste* », tout en affirmant ne rien renier de sa culture française et occidentale. Avant d'en arriver là, Ferhat Abbas avait envoyé aux autorités françaises, depuis l'accession au pouvoir de Pétain, des mémorandums qui restèrent sans réponse. En désespoir de cause, il transmet aux Américains un texte signé par 28 élus et conseillers financiers, qui devient le 10 février 1943, avec le soutien du PPA et des oulémas, le *Manifeste du peuple algérien*.

Alors, l'histoire s'accélère. Les gouvernants français continuent à se méprendre sur leur capacité à maîtriser l'évolution. De Gaulle n'a pas compris l'authenticité des poussées nationalistes dans les colonies. Contrairement à ce qui a été dit, son discours de Brazzaville, le 30 janvier 1944, n'annonce aucune politique d'émancipation, d'autonomie (même interne). « *Cette incompréhension se manifeste au grand jour avec l'ordonnance du 7 mars 1944 qui, reprenant le projet Blum-Violette de 1936, accorde la citoyenneté française à 65 000 personnes environ et porte à deux cinquièmes la proportion des Algériens dans les assemblées locales* », écrit Pierre Mendès France à André Nouschi (1). Trop peu et trop tard : ces miniréformes ne touchent ni à la domination française ni à la prépondérance des colons, et l'on reste toujours dans une logique où c'est la France qui accorde des droits...

L'ouverture de vraies discussions avec les nationalistes s'imposait. Mais Paris ne les considère pas comme des interlocuteurs. Leur riposte à l'ordonnance du 7 mars intervient le 14 : à la suite d'échanges de vues entre Messali Hadj pour les indépendantistes du PPA, Cheikh Bachir El Ibrahimy pour les oulémas et Ferhat Abbas pour les autonomistes, l'unité des nationalistes se réalise au sein d'un nouveau mouvement, les Amis du Manifeste et de la liberté (AML). Le PPA s'y intègre en gardant son autonomie. Plus rompus aux techniques de la politique moderne et à l'instrumentalisation de l'imaginaire islamique, ses militants orientent leur action vers une délégitimation du pouvoir colonial. La jeunesse urbaine leur emboîte le pas. Partout, les signes de désobéissance se multiplient. Les antagonismes se durcissent. La colonie européenne et les juifs autochtones prennent peur et s'agitent.

Au mois de mai 1945, lors du congrès des AML, les élites plébésiennes du PPA affirmeront leur suprématie. Le programme initial convenu entre les chefs de file du nationalisme – la revendication d'un Etat autonome fédéré à la France – sera rangé au magasin des accessoires. La majorité optera pour un Etat séparé de la France et uni aux autres pays du Maghreb et proclamera Messali Hadj « *leader incontesté du peuple algérien* ». L'administration s'affolera et fera pression sur Ferhat Abbas pour qu'il se dissocie de ses partenaires.

Cette confrontation s'était préparée dès avril. Les dirigeants du PPA – et plus précisément les activistes, avec à leur tête le Dr Mohamed Lamine Debaghine – sont séduits par la perspective d'une insurrection, espérant que le réveil du millénarisme et l'appel au djihad favoriseront le succès de leur entreprise. Mais leur projet irréaliste avorte. Dans le camp colonial, où l'on craint de voir les Algériens rejeter les « Européens » à la mer, le complot mis au point par la haute administration, à l'instigation de Pierre-René Gazagne, haut fonctionnaire du Gouvernement général, pour décapiter les AML et le PPA prend jour après jour de la consistance.

L'enlèvement de Messali Hadj et sa déportation à Brazzaville, le 25 avril 1945, après les incidents de Reibell, où il est assigné à résidence, préparent l'incendie. La crainte d'une intervention américaine à la faveur de démonstrations de force nationalistes hantait certains, dont l'islamologue Augustin Berque (2). Exaspéré par le coup de force contre son leader, le PPA fait de la libération de Messali Hadj un objectif majeur et décide de défilé à part le 1er mai, avec ses propres mots d'ordre, ceux de la CGT et des PC français et algérien restant muets sur la question nationale. A Oran et à Alger, la police et des Européens tirent sur le cortège nationaliste. Il y a des morts, des blessés, de nombreuses arrestations, mais la mobilisation continue.

Le 8 mai, le Nord constantinois, délimité par les villes de Bougie, Sétif, Bône et Souk-Ahras et quadrillé par l'armée, s'apprête, à l'appel des AML et du PPA, à célébrer la victoire des alliés. Les consignes sont claires : rappeler à la France et à ses alliés les revendications

nationalistes, et ce par des manifestations pacifiques. Aucun ordre n'avait été donné en vue d'une insurrection. On ne comprendrait pas sans cela la limitation des événements aux régions de Sétif et de Guelma. Dès lors, pourquoi les émeutes et pourquoi les massacres ?

La guerre a indéniablement suscité des espoirs dans le renversement de l'ordre colonial. L'évolution internationale les conforte. Les nationalistes, PPA en tête, cherchent à précipiter les événements. De la dénonciation de la misère et de la corruption à la défense de l'islam, tout est mis en œuvre pour mobiliser. « *Le seul môle commun à toutes les couches sociales reste (...) le djihad, compris comme arme de guerre civile plus que religieuse. Ce cri provoque une terreur sacrée qui se mue en énergie guerrière* », écrit l'historienne Annie Rey-Goldzeiguer (3). La maturité politique n'était pas au rendez-vous chez les ruraux, qui ne suivaient que leurs impulsions.

Chez les Européens, une peur réelle succède à l'angoisse diffuse. Malgré les changements, l'égalité avec les Algériens leur reste insupportable. Il leur faut coûte que coûte écarter cette alternative. Même la pâle menace de l'ordonnance du 7 mars 1944 les effraie. Leur seule réponse, c'est l'appel à la constitution de milices et à la répression. Ils trouvent une écoute chez Pierre-René Gazagne, chez le préfet de Constantine Lestrade Carbonnel et le sous-préfet de Guelma André Achiary, qui s'assignent pour but de « *crever l'abcès* ».

A Sétif, la violence commence lorsque les policiers veulent se saisir du drapeau du PPA, devenu depuis le drapeau algérien, et des banderoles réclamant la libération de Messali Hadj et l'indépendance. Elle s'étend au monde rural, où l'on assiste à une levée en masse des tribus. A Guelma, les arrestations et l'action des milices déclenchent les événements, incitant à la vengeance contre les colons des environs. Les civils européens et la police se livrent à des exécutions massives et à des représailles collectives. Pour empêcher toute enquête, ils rouvrent les charniers et incinèrent les cadavres dans les fours à chaux d'Héliopolis. Quant à l'armée, son action a fait dire à un spécialiste, Jean-Charles Jauffret, que son intervention « *se rapproche plus des opérations de guerre en Europe que des guerres coloniales traditionnelles* (4) ». Dans la région de Bougie, 15 000 femmes et enfants doivent s'agenouiller avant d'assister à une prise d'armes.

Le bilan des « événements » prête d'autant plus à contestation que le gouvernement français a mis un terme à la commission d'enquête présidée par le général Tubert et accordé l'impunité aux tueurs. Si on connaît le chiffre des victimes européennes, celui des victimes algériennes recèle bien des zones d'ombre. Les historiens algériens (5) continuent légitimement à polémiquer sur leur nombre. Les données fournies par les autorités françaises n'entraînent pas l'adhésion. En attendant des recherches impartiales (6), convenons avec Annie Rey-Goldzeiguer que, pour les 102 morts européens, il y eut des milliers de morts algériens.

Les conséquences du séisme sont multiples. Le compromis tant recherché entre le peuple algérien et la colonie européenne apparaît désormais comme un vœu pieux.

En France, les forces politiques issues de la Résistance se laissent investir par le parti colonial. « *Je vous ai donné la paix pour dix ans ; si la France ne fait rien, tout recommencera en pire et probablement de façon irrémédiable* », avait averti le général Duval, maître d'œuvre de la répression. Le PCF – qui a qualifié les chefs nationalistes de « *provocateurs à gages hitlériens* » et demandé que « *les meneurs soient passés par les armes* » – sera, malgré son revirement ultérieur et sa lutte pour l'amnistie, considéré comme favorable à la colonisation. En Algérie, après la dissolution des AML le 14 mai, les autonomistes et les oulémas accusent le PPA d'avoir joué les apprentis sorciers et mettent fin à l'union du camp nationaliste. Les

activistes du PPA imposent à leurs dirigeants la création d'une organisation paramilitaire à l'échelle nationale. Le 1er novembre 1954, on les retrouvera à la tête d'un Front de libération nationale. La guerre d'Algérie a bel et bien commencé à Sétif le 8 mai 1945.

(1) André Nouschi, « Notes de lecture sur la guerre d'Algérie », dans *Relations internationales*, n° 114, 2003.

(2) C'est le père du grand islamologue Jacques Berque.

(3) Annie Rey-Godzeiguer (1990), *Aux origines de la guerre d'Algérie 1940-1945. De Mers El Kébir aux massacres du Nord constantinois*, La Découverte, Paris, 2002.

(4) Jean-Charles Jauffret (1990), *La Guerre d'Algérie par les documents*. Tome I, *L'Avertissement (1943-1946)*, Services historiques de l'armée de terre (SHAT), Paris.

(5) Redouane Aïnad Tabet, *Le 8 mai 1945 en Algérie*, OPU, Alger, 1987, et Boucif Mekhaled, *Chronique d'un massacre. 8 mai 1945, Sétif, Guelma, Kherrata*, Syros, Paris, 1995.

(6) On en a eu un avant-goût dans les travaux en cours de Jean-Pierre Peyrouloux. Voir à ce propos « Rétablir et maintenir l'ordre colonial », Mohammed Harbi et Benjamin Stora, *op. cit.*

**Source:** Le Monde diplomatique, Mai 2005, page 21.

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/05/HARBI/12191>

## Haro sur les écoles francophones

### ● 42 établissements privés ont été fermés.

Le président algérien Abdelaziz Bouteflika avait *prévenu* dès avril dernier : « Toute institution privée qui n'accorde pas une priorité absolue à la langue arabe est *appelée à disparaître*. » Dimanche, et sans attendre la fin de l'année scolaire, quarante-deux écoles privées francophones, la plupart situées à Alger et en *Kabylie*, ont été fermées, souvent avec l'aide de la police. Ces établissements avaient « ignoré la loi » qui *exige* d'enseigner « obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux. »

*Alors que* les autorités avaient plutôt encouragé la création d'écoles privées - il en existe une centaine dans le pays -, quelque 5000 élèves vont ainsi devoir trouver rapidement une place dans les écoles publiques. Cela risque de *compromettre* sérieusement la *poursuite* de leur *scolarité* ou de leurs études, la plupart d'entre eux étudiant depuis des années en français... La promesse des autorités de *mettre en place* un « *programme d'adaptation* » ne paraît pas *convaincre* les parents, dont les plus *aisés* font tout pour préparer leurs à aller suivre des études supérieures à l'étranger.

L'application brutale d'une *décision prise* il y a un peu moins d'un an, s'inscrit-elle dans un de ces *marchandages* qui accompagnent généralement les moments de tension entre Alger et Paris ? Cache-t-elle la volonté du *pouvoir* de reprendre en main les rares espaces qui lui *échappent* encore ? Ou s'agit-il de *caresser dans le sens du poil* les islamistes et les arabo-nationalistes - nombreux dans l'entourage du président algérien ? Pour un *opposant*, la réponse *relève* sans doute *un peu des trois*.

(crier) haro sur qc	Geeifere gegen etwas (anstimmen)
prévenir	warnen
est appelé à disparaître	soll verschwinden
la Kabylie	die Kabylei (Region in Nordalgerien)
exiger	verlangen
alors que	obwohl
compromettre	gefährden
la poursuite	die Fortsetzung
la scolarité	die Schulausbildung
mettre qc en place	etwas einrichten
un programme d'adaptation	ein Anpassungsprogramm
convaincre	überzeugen
aisé	wohlhabend
Prendre une décision	e-e Entscheidung treffen
le marchandage	die Feilscherei
le pouvoir	die Staatsgewalt
échapper	h. : entgehen
caresser qn dans le sens du poil	(fig.) jdn. streicheln (in Haarrichtung) ; jmd. gefällig sein
un opposant	ein Oppositioneller
relever un peu des trois	ein bisschen mit allen dreien zu tun haben

## Le Maroc et l'Algérie n'ont pas la même vision de la colonisation française

*Le 2 mars 1956, le Maroc accédait à l'indépendance après avoir été un protectorat français pendant 43 ans. À l'inverse de l'Algérie, le Maroc n'a pas fait l'expérience d'une guerre d'indépendance, ce qui peut expliquer que le royaume chérifien a aujourd'hui une perception plus nuancée, pas totalement négative, du rôle de la colonisation française dans le Maghreb.*

(...) EN décembre 2005, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Maroc, le magazine TEL QUEL a osé un dossier intitulé « Le protectorat français aurait-il été *bénéfique* au Maroc ? ». Était-il d'abord une *source d'humiliation*, ou essentiellement un facteur de modernisation ? *Titre phare* de la nouvelle presse marocaine, TEL QUEL a pris l'habitude de briser les tabous nationaux. Il *entendait* cette fois donner la parole aux historiens marocains car les Français ... ne pouvaient pas à « eux seuls » *prétendre dresser un état des lieux*.

« *Le lancement des barrages, de la poste et du chemin de fer ressemble à une épopée de la mission civilisatrice ... quoiqu'au service des intérêts de la métropole* », constate Abdallah Saaf, un intellectuel qui a exercé voici quelques années les fonctions de ministre de l'Éducation nationale. Jamaâ Baïda, historien auteur de travaux remarquables sur les religions au Maroc, souligne pour sa part : « Qui peut ignorer la *mise en place* d'infrastructures durables et surtout le *désarmement des tribus* ? Cela a certes servi « la *pacification armée* » au *bénéfice* de la France mais cela a été aussi capital pour l'État naissant du Maroc. » Selon lui, la colonisation a permis le passage d'un *État tribal* à un État nation...

« La colonisation nous a projetés dans l'*ère de la mondialisation*. Je retiens surtout notre *capacité d'adaptation* comme résultante de cette époque », estime Baïda.

Les invités de TEL QUEL s'interrogent sur l'image que le pays a gardé des Français. Ils *évoquent* une mémoire sélective *apte à gommer la noirceur* d'une idéologie française glorifiant une *supposée* supériorité des Blancs, favorisant la *spoliation* des terres et limitant l'*accès à la scolarité* à moins de 10% des enfants. « Même mes collègues historiens sont nostalgiques du *Maréchal Lyautey*. Aujourd'hui la mémoire retient davantage ce qui est positif », note Jamaâ Baïda.

Abdallah Saaf rappelle que la discrimination *était de mise* partout, au niveau des salaires, de l'*accès aux postes...* ». Pour les intellectuels marocains, la *relecture* du passé contribue à mieux *cerner* le présent. *Et d'admettre* que l'administration marocaine, a *fait*, elle aussi, *subir* après l'indépendance à la population des « injustices massives ». Ces propos ont *suscité* peu de *remous* dans une jeune nation qui a accédé sans trop de *heurts* à l'indépendance seulement sept ans avant l'Algérie.

UNE *approche* aussi distanciée de l'*épineuse* question de l'occupation française est *pour l'instant impensable* en Algérie, où les nerfs *restent à fleur de peau*. Le *fossé sanglant creusé* durant *huit années de guerre* explique en partie cette différence. Mais il ne justifie pas tout. Au Maroc aussi, les armées coloniales ont *réprimé dans la violence les velléités* nationalistes. Dans les années 20, les Espagnols et les Français ont utilisé des gaz de combat et lancé des bombes chimiques pour *mater les rebelles rifains* dirigés par Abdelkrim. D'une extraordinaire violence, l'épisode est rarement *évoqué* des deux côtés de la Méditerranée. Moins *contraignante* que la colonisation pure et simple *subie* pendant cent trente-deux ans par l'Algérie, l'*option* du protectorat, qui garantissait le *maintien* formel des institutions locales, peut également conduire à des jugements moins brutaux.

Reste qu'en Algérie, la question de la guerre de libération continue, plus de quarante-trois ans après les *accords d'Évian*, à occuper l'ensemble de la réflexion sur le passé colonial. Elle ne laisse pas de véritable espace pour d'autres débats... « C'est un peu comme si vous disiez à des familles *issues* de la résistance française que l'occupation nazie a eu de bons côtés », résume un diplomate algérien.

Il est pourtant fréquent d'entendre dans les *ruelles* du centre de *Blida*, l'ancienne ville des roses, des vieux messieurs en costume *accoster* le visiteur de passage pour lui parler avec nostalgie de la « belle époque » de la présence française. À Alger, des officiels algériens établissent en privé une distinction entre le système colonial, qu'ils condamnent, et les *colons*, sur lesquels les jugements sont plus nuancés. Il ne viendrait à l'idée de personne de *nier* que les colons ont *asséché les marécages* de la Mitidja pour en faire la plaine la plus *fertile* d'Algérie. Un *grenier à fruits* et légumes transformé depuis leur départ en *zone de friche industrielle*.

Mais rien n'en transparaît dans les médias algériens. Peu habituées à la contradiction, les élites *au pouvoir* sont toujours sous l'influence d'un nationalisme *sourcilieux*, où l'histoire officielle *fait office de pensée unique*. Dans un système quasi *immuable* depuis 1962, le passé est utilisé pour *perpétuer la mainmise* d'un groupe sur un territoire.

Revue de la Presse, avril 2006 p. 2

Par Thierry Oberlé, Le Figaro 27.1.2006

Le Maghreb	die Maghrebstaaten (Algerien / Marokko / Tunesien)
accéder à qc	zu etwas gelangen, etwas erhalten
à l'inverse de	im Gegensatz zu
le royaume chérifien	das Königreich der Cherifen-Dynastie (le Maroc)
perception (f.)	Wahrnehmung
bénéfique	wohltuend ; h. günstig
source (f.)	Quelle
humiliation (f.)	Demütigung
un titre phare e-e	herausragende Magazinpublikation
le phare	der Leuchtturm
entendre faire qc	beabsichtigen, etwas zu tun
Prétendre	h. beabsichtigen
dresser un état des lieux	eine Bestandsaufnahme vornehmen
le lancement de barrages (m.pl.)	der Bau von Staudämmen
une épopée de la mission civilisatrice	ein Epos des zivilisatorischen Auftrags
quoique	wenngleich auch
la métropole	h. das französische Mutterland
la mise en place	die Schaffung
le désarmement des tribus (f.pl.)	gem. : die Entwaffnung der Beduinenstämme
la pacification armée	die Befriedung durch Waffengewalt
au bénéfice de	zum Nutzen von
un État tribal	ein aus Volksstämmen bestehender Staat
projeter	katapultieren
l'ère de la mondialisation	das Zeitalter der Globalisierung
retenir	h. festhalten
la capacité d'adaptation (f.)	die Anpassungsfähigkeit
évoquer	wachrufen
Etre apte à	s. bieten, geeignet sein für
gommer	tilgen ; übergehen
la noirceur	die Schwärze ; h. die Schattenseite
supposé	angeblich
la spoliation des terres (f.pl.)	der Raub der Ländereien
l'accès (m.) à la scolarité	der Zugang zur Schulbildung
le Maréchal Lyautey	(20er Jahre : Oberbefehlshaber der frz. Streitkräfte in Marokko)
être de mise	gang und gäbe sein
l'accès (m.) aux postes	der Zugang zu Arbeitsplätzen



la relecture	h. die Neuinterpretation
cerner	einkreisen ; h. erfassen
et d'admettre	und so geben sie zu
faire subir qc à qn	jdm. etwas auferlegen
susciter	hervorrufen
peu de remous (m.pl.)	wenig Wirbel
sans trop de heurts (m.pl.)	ohne sonderlich viele Reibereien
UNE approche e-e	angehensweise
épineux,-se	dornig ; heikel
pour l'instant	einstweilen
impensable	undenkbar
rester à fleur de peau	(Nerven) hochempfindlich bleiben
fossé (m.)	Kluft
creuser	graben ; ausheben
huit années de guerre	gem. : acht Jahre Unabhängigkeitskrieg (1954-1962)
réprimer qc dans la violence	etwas gewaltsam unterdrücken
les velléités (f.pl.)	die Anwandlungen
mater	niederschlagen
les rebelles rifains	(die marokkanischen Aufständischen im Rif-Gebirgsmassiv)
Abdelkrim	(aufständischer marokkanischer Emir im Kampf gegen die Spanier und Franzosen)
évoquer	wachrufen ; erwähnen
contraignant	einzwängend (contraindre)
subir	erdulden
l'option	die Wahl (des Verwaltungsmoduls)
maintien (m.)	Erhalt
les accords d'Evian	Die Waffenstillstandsvereinbarungen von Evian (zwischen Paris und den algerischen Nationalisten, 1962)
être issu de	hervorgegangen sein aus
ruelle (f.)	Gasse
Blida	(nordalgerische Stadt)
accoster qn	auf jdn zugehen
les colons	die Siedler ; gem. : die Algerienfranzosen (les « pieds-noirs »)
nier	leugnen
assécher	trocken legen
marécage (m.)	Sumpfbereich
fertile	fruchtbar
un grenier à fruits	ein Obstspeicher
une zone de friche industrielle	ein industrielles Brachland
être au pouvoir	an der Macht sein
sourcilleux,-se	pedantisch
Faire office de qc	herhalten-, dienen als
la pensée unique	das Einheitsdenken ; gem. : die staatl. verordnete Ideologie
immuable	unveränderlich
perpétuer	verewigen
la mainmise	h. der Herrschaftsanspruch